

ACADEMIE DES SCIENCES DE L'URSS
INSTITUT D'AFRIQUE

Tous droits réservés

TCHALIM TOM – IRAZOU

Traduction Officielle

Du Russe

Conforme à l'original qui nous a été

Présenté ce jour

Lomé, le 25/10/2009

THEME : LES PROBLEMES DE LA REORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE AU
TOGO A L'EPOQUE CONTEMPORAINE

SPECIALITE 0800.17 : ECONOMIE DES PAYS EN
DEVELOPPEMENT

THESE :

POUR L'OBTENTION DU GRADE SCIENTIFIQUE DE
PHILOSOPHY DOCTOR (PhD) *in Economics*.
PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 27 juin 1989

SOUS LA DIRECTION DE :

Prof. SOROKIN. A. A.

Dédé Imelda d'ALMEIDA

MOSCOU-1989

Tra dutora Intérprete Assermentada

Prés da Cour d'Apelo do Togo

BP 13167 Lomé Togo

Tél. 221 68 31 Cel. 907 31 36

Ne d'Enregistrement 862/94

TRADUCTION – FRANCAISE



TABLE DES MATIERES

Introduction

CHAPITRE 1. CONTRAINTES ET DISPROPORTIONS DU SYSTEME AGRICOLE DES ANNEES 50 – 60	8
I - STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE	9
II – LES RELATIONS AGRICOLES.....	24
III– LES FORCES PRODUCTIVES	40
CHAPITRE 2. POLITIQUE AGRICOLE GOUVERNEMENTALE DES ANNEES 60 – 70	48
I. REFORMES AGRICOLES AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE (ETAPE INITIALE DE L'INDEPENDANCE : 1960 – 1973).....	48
II- REFORME AGRO FONCIERE DE 1974 ET REVOLUTION VERTE.....	68
III. SITUATION DE CRISE DANS L'AGRICULTURE	86
CHAPITRE 3. NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	94
I. OBJECTIFS, ORIENTATIONS PRIORITAIRES ETS METHODES.....	95
II.- PROBLEMES ET DIFFICULTES DE REALISATION	103
III. PREMIERS RESULTATS ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE "D'AJUSTEMENT STRUCTURELLE"	114
CONCLUSION	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ampleur et géographie de l'activité des SPAR au Togo en fin 1958.....	17
Tableau 2 : Rapport des parts du paysan, du commerçant intermédiaire et de l'Etat dans le prix d'exportation du café de 1964 à 1973 en %.....	63
Tableau 3 : Le mouvement coopératif togolais en 1985	78
Tableau 4 : Dynamique de la production vivrière par habitant au Togo de 1974-1980 (1974 - 1976 = 100)	86
Tableau 5 : Structure des investissements du 4 ^e plan et du 5 ^e plan quinquennaux.	105
Tableau 6 : Dynamique de l'aide officielle au développement du Togo de 1981-1986 en million \$.	113

INTRODUCTION

De tous les grands et complexes problèmes que connaissent les pays africains, à la veille du 21 siècle, sans nul doute le plus d'actualité est celui de la paysannerie agricole dont la solution dépend de la réorganisation de leur secteur agricole.

La portée de ce problème s'explique par le fait que dans la plupart des pays, l'agriculture demeure le secteur principal de l'économie et le problème foncier touche directement le destin d'une bonne partie de la population.

Une situation difficile prévaut jusqu'à ce jour dans le secteur. Elle se caractérise par une dynamique statique de la productivité sociale, un retard progressif des taux de croissance de la production agricole par rapport aux besoins du secteur industrialo-urbain, à un affaiblissement de l'économie agricole s'opposent les chocs des éléments de la conjoncture économique extérieure, une aggravation de la situation de la population.

Comme il a été souligné dans la déclaration de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) au sujet de la situation économique en Afrique (1985), « la tendance à la baisse de la production et à la chute de la productivité du travail dans ce secteur (agriculture etc.) a été remarquée déjà au début des années 70 », (46 p.4). Dans les années 80, la longue crise au niveau régional est entrée dans une nouvelle phase plus profonde de part ses conséquences. La famine et la sous alimentation chronique sont devenus l'un des problèmes les plus dramatiques du continent africain. La relative surpopulation agricole et l'exode rural ont atteint des valeurs limites. L'épidémie massive, un niveau élevé de la mortalité infantile, l'analphabétisme et la misère sont devenus un phénomène typique pour la campagne africaine.

La dégradation du milieu d'habitation s'observe partout. De grandes zones de pauvreté ont vu le jour sur le continent. Les dépenses pour l'importation d'alimentation et d'autres besoins non moins importants liés aux conséquences

de la crise agricole engloutissent une bonne partie des ressources publiques. Le développement de plusieurs pays se voit pratiquement bloqué et il s'agit plutôt d'une subsistance.

La situation de crise de l'agriculture des pays africains est devenue d'une actualité spéciale et même pour la communauté internationale. Le problème n'est pas seulement dû au fait que l'Afrique est un grand fournisseur d'importants produits agricoles stratégiques sur le marché mondial et grand consommateur de produits manufacturés des pays industrialisés, mais le plus important est qu'un plus grand nombre de pays africains déjà ne peuvent non seulement se développer mais aussi exister sans l'aide extérieure. Une aggravation ultérieure de la crise comportait des conséquences imprévisibles pour le climat mondial dans son ensemble. Ainsi les problèmes agraires de l'Afrique sont exposés aussi bien que d'autres comme le soulignent les documents du 26^{ème} congrès du Parti Communiste de l'URSS : « la situation de pauvreté des pays en voie de développement constitue un grand problème mondial » (13 p.17). De la manière dont ce problème sera résolu avec succès, dépendra dans une certaine mesure non seulement le progrès économique, social, et culturel mais aussi, l'avenir même de l'Afrique avec sa population d'un demi-milliard et la physionomie de notre planète au siècle suivant.

Dans ces conditions, la crise agricole en Afrique se transforme en un objet spécial de la politique mondiale. Au cours des dernières années, les questions liées à la recherche des voies concrètes de sa résolution sont souvent inclus à l'ordre du jour de divers forums internationaux, conférences, rencontres et dès 1984 sont analysés annuellement au cours des sessions de l'Assemblée générale de l'ONU. Les premiers programmes internationaux et régionaux sont déjà élaborés et surtout le programme spécial d'action de l'OUA pour la reconstruction de l'Agriculture Africaine (1985), le Programme d'Action de l'ONU pour la reconstruction économique et le développement en Afrique (1986) dans lequel une attention particulière est accordée à l'agriculture, le Rapport-programme de la FAO « l'Agriculture Africaine pour les prochaines 25 années » (1986). En effet c'est toute une stratégie d'aide au pays africains qui se prépare.

Tout ceci donne une autre ampleur du problème agricole au plan qualitatif. Au premier plan se pose le problème de l'interprétation théorique de ce qui se passe dans cette importante sphère de l'activité humaine et avant tout la définition des orientations des processus des formations. C'est à cette seule condition qu'on peut résoudre les problèmes profonds d'ordre pratique : élaborer une conception optimale de la réorganisation de l'agriculture dans le but de surmonter sa situation de crise, assurer un développement accéléré de même qu'une stratégie adéquate de l'aide internationale à l'Afrique dans ce domaine et comme partie intégrante, une conception de la coopération soviéto-africaine.

De notre point de vue, ces problèmes ne peuvent être résolus que sur la base de recherches originales, car l'Afrique est un continent diversifié du point de vue des conditions climatiques, des ressources naturelles, historiques, socio économiques, politiques et du niveau de développement des pays qui le constituent.

L'étude de l'expérience des réformes agraires au Togo est d'une grande importance, situation typique du point de vue du rôle de l'agriculture dans l'économie (voir Annexe 1) comme de l'acuité de la situation de crise pour beaucoup de pays africains, surtout les plus petits et les moins développés. L'important est que depuis bientôt trente ans, le pays recherche les voies et moyens pour résoudre les problèmes du secteur agricole. Les grandes étapes dans cette voie furent la réforme agro foncière de 1974, la proclamation par le gouvernement togolais en 1977 de la marche vers une « révolution verte » et l'élaboration au milieu des années 80 de la nouvelle stratégie de développement agricole.

L'analyse critique de l'expérience togolaise en matière de réorganisation du secteur agricole est l'objet de la présente thèse.

L'objectif global de la thèse est de définir les voies optimales, les formes et méthodes de résolution des grands problèmes de l'agriculture de la République Togolaise dans le but d'éliminer aussi rapidement que possible la situation de

crise et assumer un développement accéléré du secteur de même qu'apprécier les possibilités de leurs utilisation par d'autres pays d'Afrique.

L'atteinte de cet objectif suppose la résolution des problèmes suivants (objectifs spécifiques) :

- Analyser les causes profondes du retard de l'agriculture togolaise de même que la persistance des situations de crise en elle et au premier rang les principales contradictions et disproportions du mécanisme d'interaction des forces de productions et des rapports de productions aussi bien à l'intérieur des formations économiques (régime) qu'entre elles.
- Apprécier le degré du rapport des objectifs, formes des méthodes et résultats de la politique agricole gouvernementale aux différentes étapes avec les différentes disproportions et contradictions.
- Montrer les grandes régularités dans le développement des structures agraires, du régime agricole dans l'ensemble, de même que les nouveaux moments de la question de la paysannerie agricole à l'époque contemporaine.
- Rechercher le potentiel et les capacités de l'économie paysanne, de la coopérative agricole et du secteur étatique dans la réorganisation des rapports sociaux à la campagne et le développement de l'économie agraire dans les conditions spécifiques du Togo.
- Elaborer et argumenter des propositions et recommandations concrètes pour la correction des principales orientations, formes et méthodes de la politique agricole gouvernementale en perspective, montrer les principales prémisses et conditions de leur réalisation.
- Apprécier les possibilités de coopération soviéto-togolaise en matière agricole.

Les travaux de K. MARX, F. ENGELS, V.I. LENIN sur le problème de la paysannerie agricole et la problématique théorique générale et en première

position l'étude de K. MARX sur les problèmes d'économie politique des sociétés précapitalistes dans « les manuscrits économiques des années 1857-1858 » et dans le Capital ont constituées la base méthodologique de la présente thèse. L'argument avancé pour la première fois par K. MARX et développé par la suite par V. I .LENIN selon lequel il est impossible d'opérer une révolution agricole progressive dans les pays à grande paysannerie sans la participation et contre la volonté de la petite paysannerie est d'une importance capitale. Les travaux des classiques du marxisme-léninisme sur la coopération comme forme unissant l'intérêt privé et général et permettant de conduire la production de la petite paysannerie vers la grande production de façon volontaire et pas forcément par la collectivisation et pire encore non pas par des méthodes obligatoires (5, p.518) ont aussi constitué le fondement de la présente thèse.

Nous nous sommes aussi laissé guider dans nos travaux par les dispositions et appréciations contenues dans les documents et travaux du parti le Rassemblement du Peuple Togolais(RPT), du Gouvernement togolais et des discours du Président GNASSINGBE Eyadema. Dans l'analyse du thème, nous nous sommes efforcés d'utiliser au maximum possible les fondements (dispositions) théoriques avancées dans les travaux des savants soviétiques dans l'analyse des problèmes agricoles des pays sous-développés. En ce sens, les travaux d'ALEXANDROV Y.G , N .I .GAVRILOV, A. A. GROMIKO, V. V. KRILOV, P.I. KROUPRIANOV, A. V. NIKIFOROV, V.G. RASSTIANIKOV, I. A. SVANIDZE, R. A. OULIANOVSKI et surement de Z. I. TOKARIEVA, spécialiste des problèmes togolais nous ont été d'un grand intérêt. En particulier, sur la base de l'étude des travaux de Y. G. ALEXANDROV, V. V. KRILOV et V.G. RASSTIANIKOV nous avons rejeté le point de vue (la position) ancien qui analysait le problème agraire en partant du caractère de la propriété des moyens de production utilisés dans l'agriculture, notamment la propriété foncière. Le problème agraire de nos jours ne se limite pas au secteur agricole comme par le passé où l'agriculture était un secteur de l'économie nationale entièrement à part et non intégré aux autres secteurs. Actuellement, le processus de reproduction dans l'agriculture dépend dans une grande mesure

de facteurs endogènes au secteur mais aussi exogènes voir au-delà des limites de l'économie nationale.

Nous avons aussi utilisé la littérature scientifique étrangère relative aux différents problèmes de développement économique, social et politique du Togo. Les travaux des savants tels : J.M. BERTRAND, P. VICKE, DIOP Mouhamadouh, D. GENTIL, A. MINYO, SAMIR AMIN, J. C. FROELICH, J. H. HOLLARD, A. SHWARS et autres relatifs aux problèmes économiques des pays africains en général et de la République togolaise en particulier nous ont été d'un grand intérêt. En particulier les dernières recherches de J. M. BERTRAND et de SAMIR AMIN nous ont permis de préciser nos idées sur la situation de la coopérative de production au Togo et des régularités de formation de complexes agroindustriels dans les conditions des pays africains (136 ; 185). Dans ce sens, il faut rappeler la publication en 1982 des Trois Tomes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les résultats de l'enquête sur la situation socio-économique du Togo dans la première moitié des années 80. L'importance de cette publication se trouve avant tout dans le fait qu'elle s'appuie sur l'analyse des phénomènes de crises dans l'agriculture du Togo et l'existence d'abondantes données de base sur l'emploi de la population rurale par rapport à la structure agricole dans les années 70-80.

Les travaux des chercheurs togolais sur le problème agricole tels K. ADJESSI ; K. S. KOUSAN ; T. MARGUERAT, L. MEN, B. S. PENANECH, Koffi WALLA, O. U. YAGLA chez lesquels il s'agissait des niveaux de synthèse de la recherche théorique et appliquée, nous étaient d'un grand intérêt.

Les principaux documents ayant servi à la rédaction de la thèse sont : la législation étatique, surtout agraire, les documents étatiques et du parti, les déclarations et programmes des dirigeants du pays, les plans quinquennaux de développement économique et social, les données de la Statistique Nationale en premier lieu du recensement agricole de même que les publications du Fond des Nations Unies pour l'Alimentation(FAO), de l'Organisation Internationale du Travail(OIT), de la Banque Mondiale et de la Commission Economique pour l'Afrique(CEA). Compte tenu de la faible fiabilité de la statistique nationale, il était nécessaire de recalculer les données selon une méthode unifiée ou tout

simplement utiliser nos propres calculs. Une partie des faits essentiels est tirée de la presse togolaise et même des discussions privées avec les paysans togolais, les entrepreneurs, les fonctionnaires, les savants, les militants de la société civile et hommes d'Etat.

L'objet de la présente thèse regroupe deux groupes de problèmes : Premièrement les contradictions et disproportions objectives du développement agricole et deuxièmement les problèmes relatifs à l'élaboration d'une politique agricole optimale en perspective. Pour cela, nous avons tenté de démontrer que la situation de crise de l'agriculture togolaise est le résultat de l'exploitation coloniale et néocoloniale et chercher les voies et moyens de liquider cette exploitation et ses conséquences dans le but de surmonter cette crise.

L'approche adoptée par rapport à l'objet de la recherche définit le cadre chronologique et la structure de la thèse. Elle embrasse la période allant du milieu des années 50 à la deuxième moitié des années 80. Cette envergure est dictée avant tout par l'envie de cerner, d'une façon juste, la direction des changements dans l'évolution agricole, qui comme on le sait se caractérise par des rythmes ralentis, et d'éviter une actualisation superficielle des processus et phénomènes dans la mesure où ceci conduit souvent à de fausses conclusions. Compte tenu des priorités de la politique agricole, nous avons jugé nécessaire d'organiser le travail et toute la recherche conformément au schéma suivant de sa périodisation : Etape I années 1960-1973, Etape II année 1974-1980 ; Etape III de 1980 à nos jours.

CHAPITRE 1. CONTRAINTES ET DISPROPORTIONS DU SYSTEME AGRICOLE DES ANNEES 50 - 60

Le Togo indépendant a hérité du colonialisme d'une agriculture arriérée (en retard). Les caractéristiques principales de cet important secteur de l'économie des années 50 - 60 étaient : le faible niveau de la productivité du travail, le ralentissement des taux d'accroissement de la production agricole, la

dégradation du potentiel en ressources et la détérioration de la situation (condition de vie) de la masse principale de la population rurale.

Ce chapitre abordera les causes profondes du retard de l'agriculture togolaise au cours de ladite période. Puisque nous partons du fait qu'il faut chercher ces causes prioritairement dans les particularités du système agraire, l'objet de la recherche ici serait : la structure socio-économique de l'agriculture, les formes des relations agricoles (rapports agraires), les forces de production. Pour cela un accent particulier est mis sur l'analyse des contradictions et des disproportions du mécanisme d'interaction des forces de production et des rapports de production dans le secteur à l'intérieur des régimes qu'entre eux.

I - STRUCTURE SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

A la veille de l'indépendance, la structure socio-économique de l'agriculture togolaise se caractérisait par une hétérogénéité des régimes, une prédominance absolue des formes archaïques d'organisation sociale et d'exploitation, un monopole du capital étranger et une interaction de type colonial entre les régimes.

Dans une structure agraire de plusieurs formations (régimes) économiques, quantitativement prévalaient les régimes pré capitalistiques basés sur plusieurs formes de propriété foncière, de type communautaire, féodale, de petite paysannerie, une économie semi naturelle et peu productive, une technique agricole primitive et de travail manuel. Ce secteur dit traditionnel occupait environ 90% de la population, qui produisait 80% de la production agricole (44, T. 1p. 18).

Dans la plupart des régions (au premier rang au Nord, dans les savanes et la partie occidentale du pays) prédominait un régime patriarcal de type communautaire. La principale activité de la population ici était une agriculture itinérante et un élevage nomade ou semi nomade, et l'objectif principal de l'exploitation était la satisfaction des besoins personnels en produits

alimentaires et certains objets d'usage courant. Le contact avec le marché était épisodique.

S'agissant des autres régions, celle du Sud et du Sud Ouest avec des conditions naturelles et climatiques favorables et des terres plus fertiles (Sud et Sud-ouest), les caractéristiques principales étaient la propriété allodiale d'un sommet communautaire féodalissant, généralement les chefs, des rapports rentiers au sujet de la terre. On peut parler de l'existence d'un régime féodal sur fond de communauté nomade dans la Région des savanes. La petite exploitation marchande a connu une large diffusion au cours de la période coloniale. Grâce aux mesures obligatoires prises par l'administration coloniale pour l'introduction des cultures d'exportation, l'agriculture marchande (commerciale) est apparue pratiquement dans toutes les zones du pays. Ainsi dans la Région des Plateaux et de la Kara, une majorité des exploitations paysannes fut entraînée dans les rapports monétaires et marchands.

La production marchande moderne était pratiquement inexistante dans la mesure où au cours de ladite période, ni la paysannerie aisée en zone de l'agriculture marchande ni la noblesse féodalissante paysanne, n'appliquaient dans aucune mesure les méthodes capitalistiques d'exploitation. L'économie de plantation étrangère n'est pas développée, que ce soit sous le contrôle de monopole, d'entrepreneurs colonisateurs ou de l'administration coloniale.

Une place importante dans la structure socio-économique de l'agriculture revenait au capital étranger. Justement, sa présence a influencé d'une manière décisive non seulement le mécanisme d'interaction inter régime, mais aussi surtout le système agraire et toute la situation du secteur. Avant de passer à l'analyse des formes concrètes, des méthodes et des résultats d'action du capital étranger dans l'économie agricole du Togo au caractère général de son rôle, définissons la base méthodique de notre approche.

Il existe plusieurs appréciations (jugements) dans la littérature scientifique au sujet du rôle du capital étranger dans le développement des peuples colonisés. Certains auteurs apprécient négativement son rôle, tandis que d'autres maintiennent un point de vue apologique en lui attribuant une mission

civilisatrice. Le troisième groupe d'auteurs interviennent avec des positions plus objectives en trouvant dans son activité aussi bien des moments négatifs que positifs (30, 1985 – 1986, p 17).

En général, tout en partageant le premier point de vue nous estimons qu'il a un caractère trop général et très insuffisant dans le cadre de la présente thèse. En réalité la fonction première du capital étranger comme instrument de pillage des ressources des colonies se manifestait différemment dans différents pays selon le degré d'intensité, des formes des rapports de propriété et selon ses conséquences. En plus, puisqu'il est observé une certaine interdépendance quantitative entre les caractéristiques précitées, il est permis de parler de l'existence de divers types ou d'une variété de régimes coloniaux, en sous entendant les formes concrètes de fonctionnement du capital étranger dans les colonies. Dans ces conditions, une simple constatation de son rôle négatif serait vulgaire, une simplification de la lourde gamme de contradictions de régime et ceci ne nous aurait pas permis de comprendre le fond du problème. Par conséquent, une appréciation adéquate du rôle du capital étranger suppose une caractéristique de la mesure de sa négativité et en rapport avec cette mesure, l'ensemble des rapports concrets de propriété.

Certes, le problème de typologie des régimes coloniaux attend ses recherches. Au même moment compte tenu de ce qui a été énoncé plus haut, disons que le Togo appartient au groupe des pays africains dans lesquels le capital étranger a montré son aspect le plus parasitaire.

Comme le montre l'analyse de la structure sectorielle des investissements étrangers au Togo au cours de la période coloniale, le capital étranger était orientée vers le commerce d'import-export, les affaires bancaires et d'assurance. Des compagnies telles « le Crédit Togolais » « la Société Commerciale de l'Ouest Africain » (SCOA) « la Société Générale du Golfe de Guinée » (SGGG) « la Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest » (CFAO) « la United Africa Company » (UAC) et « la Deutsche Togo Gesellschaft » (DTG) monopolisaient en principe cette sphère et assuraient le plein contrôle des exploitations paysannes dans la zone de l'agriculture commerciale.

Le mécanisme des prix de monopole et l'intermédiation commerciale ont joué un grand rôle dans ce système. C'est avec l'aide de ces instruments que se confisquait la plus grande partie de la plus value créée par les travailleurs togolais. Avant tout, les compagnies étrangères instaurent de bas prix d'achat de monopole des produits agricoles d'exportation, qui de loin ne correspondaient pas aux prix mondiaux. L'écart entre les deux prix était très élevé et par conséquent la marge bénéficiaire aussi, puisqu'au cours de la période coloniale ces compagnies avaient la possibilité de réaliser les produits agricoles tropicaux sur les marchés métropolitains à des prix mondiaux (137, p. 119). A leur tour, les grossistes, les revendeurs, les chefs, les grands propriétaires terriens, les usuriers, les commerçants ruraux etc. qu'utilisaient les compagnies étrangères diminuaient encore les prix d'achat dans le but d'obtenir leur part de bénéfice. En définitive, le paysan togolais vendait sa récolte non seulement à un prix sensiblement inférieur au prix officiel mais très souvent inférieur à son coût.

Avec cela, le rôle de l'intermédiation commerciale ne se limitait pas au fait qu'elle augmentait la norme d'exploitation du paysan togolais pour les compagnies étrangères, elle servait à augmenter la norme bénéficiaire, car elle permettait d'économiser sur les dépenses de création de comptoirs d'achat sur place, la construction d'entrepôts, le transport etc. A cela il faut ajouter que les commerçants intermédiaires à l'aide de crédit et de prix entraînaient les petites exploitations éparpillées des paysans sur l'orbite du marché du capitalisme mondial et régulaient le volume de la production des produits d'exportation.

En dehors des prix de monopole et d'intermédiation commerciale, les compagnies étrangères s'enrichissaient aussi grâce à l'augmentation des taux de traitement, la conservation au port, le transport et l'assurance des produits. Pratiquement toutes les entreprises de traitement primaire des produits et les compagnies de transport étaient sous le contrôle du capital étranger. L'augmentation artificielle des dépenses hors production, pénalisait le paysan, car ceci diminuait sa part dans le prix de la récolte.

Les banques commerciales jouaient aussi un rôle important dans le système d'exploitation de la paysannerie togolaise. Celles-ci fournissaient le crédit

agricole. Les banques commerciales orientaient généralement le crédit vers le financement des opérations relatives à la réalisation des cultures d'exploitation : café, cacao, coton. La production des cultures vivrières ne bénéficiait de crédit. Les prêts et les crédits étaient accordés pour une saison et seulement aux clients solvables : aux compagnies d'export-import, aux grossistes, aux grands propriétaires terriens, aux chefs, aux usuriers professionnels. Les producteurs directs, les paysans, ne recevaient qu'une part non significative des moyens de prêt et pas en direct car ils ne pouvaient présenter aucune garantie mais par le biais des mêmes intermédiaires à des conditions usurières. Souvent, les prêts bancaires octroyés à un taux d'intérêt ordinaire parvenaient au consommateur final au taux de 20 – 30% par mois (non pas par an) à travers une file d'intermédiaires : (62, p.10). Aussi dans son mouvement vers le producteur le capital bancaire a la forme du capital usurier.

Par conséquent, ce sont effectivement les banques commerciales étrangères qui alimentaient l'usure locale. Le capital usurier à son tour était un élément organique important du système d'exploitation du paysan togolais par le capital bancaire. Utilisant une armée d'usuriers locaux, les banques pouvaient se passer d'un grand personnel, de la création d'agences et de départements supplémentaires sur place, d'importantes et chères dépenses, et gagner aussi un taux d'intérêt bancaire normal à un cout minimal.

Clôturant la caractéristique de l'activité des compagnies étrangères, il faudrait souligner que dans beaucoup de cas, les banques commerciales cumulaient leurs fonctions réelles avec les opérations commerciales et les firmes d'import-export avec des opérations de crédit. La concentration dans les bras d'une seule compagnie des fonctions de financement, de vente et très souvent de transport et de traitement des produits d'exportation à favorisé un degré élevé de monopolisation du marché et pratiquement une illégalité totale des producteurs réels de marchandises dans les zones d'une agriculture marchande.

L'administration coloniale française a joué un grand rôle dans l'exploitation de la paysannerie togolaise et en utilisant dans l'ensemble les méthodes du capitalisme d'Etat non seulement s'est approprié une partie du produit

supplémentaire créée par les travailleurs ruraux mais aussi a favorisé la mise en place de conditions favorables pour l'activité du capital privé étranger dans la colonie. Le rôle s'est accru dans les années 50, quand dans les conditions de recrudescence de la concurrence entre les firmes monopoles sur les marchés de la colonie d'une part, et l'ascension du mouvement de libération nationale du peuple togolais d'autre part, l'administration française apporta des corrections dans sa politique. Le sens principal de ces changements est l'élargissement de ses fonctions économiques. Si jusqu'à la fin des années 40 elles se résumaient à la taxation (imposition) des compagnies étrangères pour l'exportation des produits agricoles et le contrôle de sa qualité, maintenant les mesures de renforcement voire de modernisation de la base de production du secteur d'exportation prennent de l'importance.

Dans cet objectif, en 1955 – 1958 sont créées des caisses de stabilisation par culture d'exportation : coton, café, cacao, arachide. Les caisses elles mêmes n'effectuaient pas d'opérations commerciales. Leur devoir, maintenir les prix d'achat à leur niveau « de base » grâce aux subventions du fond de réserve complété par une conjoncture favorable. Puisque les prix étaient fixés à un niveau très bas, les caisses accumulaient des moyens importants qu'il ne fallait pas cependant utiliser pour le financement des exploitations paysannes. Au même moment le fond français de régulation des prix des territoires d'outre-mer sur les comptes duquel, d'une façon obligatoire sont gardés ces fonds à PARIS avait le droit de mettre à la disposition de l'Administration coloniale ces fonds à des conditions de prêt, ceci pour l'entretien de l'appareil administratif. Aussi, la création de la caisse de stabilisation n'a pas changé de façon significative la situation du producteur, mais seulement l'a aidé à se maintenir d'une certaine manière. Cette situation a beaucoup profité aux compagnies étrangères et au pouvoir colonial.

En cette même période l'Administration coloniale, avec l'aide de l'Office Français des recherches scientifiques et techniques dans les Territoires d'Outre-mer (ORSTOM) crée au Togo l'Institut de Recherche de l'huile et des cultures oléagineuses et l'Institut de recherche du coton et des cultures de fibres exotiques. Dans ces Instituts et dans les exploitations expérimentales

qui y sont créés fut développés des travaux pour la culture et l'introduction dans la production de nouvelles variétés de semences améliorées, de matériel de plantation de même que des méthodes agrotechniques avancées. Ces progrès de l'Administration coloniale sont clairement le témoignage d'un vieil intérêt de la France pour le Togo et d'ailleurs aux autres colonies comme un fournisseur stable de matières premières agricole pour son industrie.

Une place importante était accordée aux mesures de coopération de la paysannerie. En dehors des raisons déjà avancées, ce moment peut être expliqué par des efforts de l'administration à utiliser de manière productive les moyens importants accumulés par les usuriers, commerçants et crédateurs locaux. La volonté de démontrer sa préoccupation pour la population rurale a joué un grand rôle et par la même, a permis à l'administration coloniale de renforcer ses positions aux yeux de l'opinion publique, dans d'autres pays africains, voire au delà. Toutes ces circonstances ont laissé des traces dans la spécificité du processus de coopération en milieu rural au Togo au cours de la période coloniale.

Avant tout, la coopération n'a touché que les rayons de la production d'exportation. Avec cela, des méthodes de contrainte directe étaient utilisées. Les coopératives comme d'habitude étaient des coopératives de vente ou de crédit. Certes, en mars 1957, déjà après l'obtention de l'autonomie par le pays, la loi sur l'organisation des sociétés rurales d'entraide était promulguée, et selon leurs fonctions étaient des unions à plusieurs objectifs. En ce qui concerne l'utilisation des sols et encore plus la propriété foncière sur des bases coopératives, elles avaient une diffusion limitée. Bien que le nombre de coopératives fût important à la fin de la période coloniale (en 1959 par exemple on comptait 385 associations rurales d'entraide), la coopération agricole n'était pas encore un phénomène visible dans la vie économique de la campagne togolaise. La majeure partie des unions coopératives étaient inactives et ne figuraient que sur papier car les paysans n'avaient pas envie d'y intégrer ne trouvant aucun intérêt pour eux dans cette affaire. La faible base financière et l'emprise du capital commercial et usurier et des chefs paralysaient

fortement l'activité des coopératives en fonction. L'échec de la politique coopérative de l'administration coloniale n'était plus à démontrer. Du point de vue des problèmes actuels de la campagne, il serait important de souligner qu'une telle politique a entamé la discréditation de l'idée de coopération agricole dans la conscience d'une certaine partie de la population togolaise.

Il serait important de s'attarder sur la caractéristique des Sociétés Publiques d'Action Rurale (SPAR) dont l'expérience s'est avérée relativement plus positive par rapport aux autres formes d'union coopérative. Soulignons immédiatement que la raison d'un relatif succès des SPAR se trouve visiblement dans le fait que ces sociétés se créaient seulement grâce aux parts sociales des paysans mais aussi aux moyens de l'Administration coloniale (par le biais de Crédit Togolais ou Togolaise de crédit) avec la participation de capitaux privés. En fait, ces unions étaient quelque chose d'entre la coopérative et une entreprise capitaliste à action. Les SPAR (une par région) avaient pour activité principale le financement des exploitations paysannes, la vente des produits de même que la fourniture des services techniques et de crédit à des conditions commerciales aux autres coopératives et associations d'entraide. Le tableau suivant comporte des indicateurs de l'ampleur et de l'activité géographique des SPAR au Togo en fin 1958. Tableau 1 (40, p. 20).

Tableau 1 : Ampleur et géographie de l'activité des SPAR au Togo en fin 1958.

circonscription	Nombre de membres (milliers d'h°) ¹	Somme des parts sociales	Montant total des crédits accordés (milliers de FCFA) ²
LOME	1,1	400	1700
TABLIGBO, ANEHO	6,1	4250	2700
TSEVIE	2,5	1422	5000
KLOUTO	2,4	3703	4570
ATAKPAME	4,8	3351	2000
SOKODE	3,7	2573	1870
BASSARI	2,0	1502	1350
LAMA-KARA, NIAMTOUGOU, PAGOUDA	6,0	4200	10,000
MANGO	1,5	1018	960
KANDE	1,1	788	600
DAPANGO	4,7	4636	3300
TOTAL	35,9	27243	34050

1) Les données de cette source concernant le nombre de membres sont surélevées puisqu'elles incluent les membres de leurs familles. Compte tenu de cette remarque nous avons corrigé ces données en partant du nombre moyen de membres d'une famille rurale que nous avons estimé à 7 personnes.

2) L'écart entre l'indicateur de la somme des parts sociales et la somme des prêts accordés s'explique par le fait que les parts de l'administration coloniale et des privés (non paysans) ne sont pas prises en compte.

Comme le montre le tableau, le nombre global des membres des SPAR ne dépassait pas 36000 personnes soit environ 15% de la population paysanne togolaise. En moyenne chaque membre d'une telle union devait payer seulement 758 francs du capital social et 948 sous forme de prêt. Il est clair qu'avec ce capital, les SPAR certes ne pouvaient influencer significativement le caractère de la production et encore plus influencer sur l'amélioration de la situation de la paysannerie. Au même moment, elles (les SPAR) jouaient le rôle d'instrument de mobilisation des moyens pour assurer la simple reproduction dans les exploitations paysannes et assurer la disponibilité régulière des produits d'exportation sur les marchés métropolitains. Il convient aussi d'indiquer une importante fonction des sociétés publiques qui consistait à lever les contradictions entre le capital étranger et le capital usurier et commercial domestique dans le renforcement de la base sociale du colonialisme.

En général, les raisons permettent de confirmer que toutes les mesures de l'administration coloniale précitées reflétaient le processus de renforcement, voire de classement au premier rang dans le cadre du régime colonial des débuts du capitalisme d'Etat. En plus, s'observait la tendance à la transformation du capitalisme d'Etat en capitalisme monopolistique d'Etat, certes dans sa variante coloniale, dans les conditions et selon l'entrelacement et la comparaison des intérêts de l'appareil colonial et les filiales des monopoles étrangers sans parler déjà du capital monopolistique d'Etat de la métropole . Autre chose, cette tendance n'a pas pu obtenir historiquement son expression finale dans les conditions de colonie.

En ce qui concerne les résultats concrets de la politique agricole de l'administration coloniale dans les années 50, ils sont contradictoires et diversifiés. Grâce aux mesures pures, les positions du capital français se sont renforcées dans la sphère agricole du Togo. Sont nées les circonstances (prémises) pour la modernisation de la base productive du secteur d'exportation. En plus, selon nous, on peut parler de la naissance de

conditions matérielles favorables pour la construction d'un secteur coopératif d'Etat. Tous ces changements devraient avoir une grande influence sur le développement futur de la campagne togolaise.

En ce qui concerne les zones d'économie semi naturelle, le levier principal d'expropriation du produit supplémentaire par l'administration coloniale était le système d'imposition obligatoire. Les paysans togolais et les nomades étaient obligés de payer divers impôts fonciers, de bétail, d'habitation « du développement agricole » etc. Les parts sociales des paysans dans des unions coopératives comme par exemple « les associations indigènes de prévoyance¹ » représentaient une forme d'impôt. Par ailleurs, sur exigence des pouvoirs, les paysans devaient fournir un service de travail obligatoire à caractère social (construction de route et bâtiment administratif, culture des produits d'exportation, etc. Aussi, faudra-t-il souligner que l'élite traditionnelle en majorité, les chefs et féodaux étaient en général utilisés comme collecteurs d'impôts et taxes par l'Administration coloniale et celle-ci laissait à leur disposition une partie des ressources collectées comme salaire (gratification).

En fait les impôts constituaient une somme importante pour les travailleurs ruraux (169, p26 ; 1977, N°1 p64). Pour payer cet impôt, les paysans étaient obligés de quitter leurs exploitations pour une longue période pour faire du métayage dans les zones de l'agriculture commerciale, dans les villes et même dans les pays voisins en partie au GHANA ou même commencer les cultures de rente ou d'exportation. Au sujet du poids du fardeau des impôts en témoignent les quelques soulèvements paysans observés au cours de la période coloniale.

Analysant la raison économique du système d'imposition obligatoire au cours de la période coloniale, on peut sans douter affirmer qu'elle était l'expression des relations (rapports) féodales et de rente entre l'administration et le sommet traditionnel au sujet de la terre d'une part, et les travailleurs ruraux d'autre

¹ La base de cette affirmation est la suivante : l'obligation pour les paysans d'intégrés ces associations, l'instauration annuelle de la valeur des parts par les pouvoirs coloniaux, du haut, le paiement des parts comme partie intégrante de l'impôt sur l'habitation (169 page 21)

part. En réalité, la plus value incluse dans les impôts où les métayers étaient expropriée par des méthodes non économiques par le biais de contrainte individuelle sous menace de suspendre l'allocation de la terre par le féodal ou de renvoi de la communauté, ce qui de toutes les façons conduit à la perte de la terre comme moyen d'existence. Plus loin la dite plus value revenait plus à l'administration qui est le propriétaire suprême de la terre par le droit d'occupation (169, p.14) et en partie aux chefs et aux féodaux, avant tout en qualité d'ordonnateur foncier et aux propriétaires fonciers qu'aux fonctionnaires d'Etat. Par conséquent c'est ce cas que l'on peut appeler justement selon l'expression de V.V. KRILOV « régression » de la propriété capitaliste d'Etat dans les rapports pré capitalistiques et féodaux en réalité (97, p.25 – 27).

Dans le processus d'analyse des formes fonctionnelles du capital étranger dans l'économie agricole du Togo colonial, il faut remarquer qu'elles se complétaient l'une à l'autre, elles se caractérisaient par des corrélations constantes et d'autres traits systémiques en formant le soit disant secteur colonial. A présent sur la base de l'analyse précédente on peut tenter de le caractériser comme élément particulier de la structure socio-économique de l'agriculture, pour mieux éclaircir l'inter activité entre les régimes de même que les résultats.

En effet, l'une des caractéristiques principales du secteur colonial était la circonstance selon laquelle, ce secteur n'avait pas sa propre base productive conformément aux rapports capitalistiques. En place d'une telle base on utilisait les forces de production de toutes les autres formations économiques sans exception que le capital étranger a soumis à lui grâce aux méthodes non économiques et à sa politique commerciale et de crédit. Pour cela, les moyens de production étaient de fait monopolisés mais pas juridiquement. Formellement une bonne partie des travailleurs n'ont pas perdu les liens avec les petits moyens de production sur la base des conditions individuelles, communautaires de noblesse et de caste ce qui a déterminé deux grandes particularités du secteur colonial.

-Premièrement, le capital étranger et l'administration coloniale française qui représentait ses intérêts assuraient leur droit de propriété foncière pas

individuellement mais par le biais des propriétaires traditionnels : les chefs, les féodaux, les usuriers, les commerçants intermédiaires. Par conséquent un propriétaire collectif s'opposait aux travailleurs dans le secteur colonial et donc dans les régimes traditionnels précapitalistes. En plus de cela, puisque les rapports de propriété dans le secteur colonial étaient un système hiérarchique de plusieurs couches, il se caractérisait aussi non seulement par la propriété commune mais aussi une certaine in convergence des intérêts des groupes exploitateurs locaux et du capital étranger.

-Deuxièmement, l'exploitation économique des producteurs directs s'exécutait par la contrainte individuelle à leur égard, par des méthodes pré capitalistiques fut ce par le système d'imposition obligatoire, les paiements rentiers ou l'introduction forcée des rapports monétaires-marchands. Dans tous les cas, il y a eu exploitation économique capitaliste (4 partie2, p.367) puisque les marchandises étaient le produit des exploitations communautaires, féodales ou d'exploitations marchandes simples. En d'autres terme, le Togo fait partie des colonies qui étaient attirées « dans l'échange des marchandises mais pas encore dans la production capitaliste » (7, p.35).

Au même moment, le secteur colonial intervenait non seulement comme « non capital » mais aussi comme « capital », car en plus de la multitude de formations pré capitalistiques locales qu'il comportait, se sont ajoutées les relations de type capitaliste. Celles-ci se concentraient en général dans la sphère non productive sous l'aspect de capital commercial ou de prêt. Il faut aussi souligner que dans les limites en particulier des relations capitalistiques, en dehors du capital privé la propriété d'état était d'une grande importance, personnifiée par les pouvoirs coloniaux français avec une prédominance des leviers non économiques sur ceux du marché.

Ainsi le secteur colonial dans l'économie agricole du Togo était d'une structure de plusieurs couches du point de vue des rapports inter formations économiques dans laquelle s'exécutait l'interaction du capital étranger avec les formations pré capitalistiques. Dans ce processus d'interaction, le capital exécutait un certain circuit : après l'utilisation des méthodes précapitalistes d'exploitation, il perdait son caractère capitalistique en dégénéralant en rapport

de domination, sur la base de contrainte non économique, et après dans le mouvement du produit supplémentaire créé par le travail des communautaires, des dépendants féodaux ou de la paysannerie libre, il reprend la forme de capital. Partant de là les rapports dans le secteur colonial peuvent être caractérisés comme un capitalisme de type colonial. C'est effectivement cette structure, ce type de rapport qui a assuré l'intégration des formes d'exploitation pré capitalistes arriérées dans la division internationale capitaliste du travail, dans l'intérêt des métropoles et du capital étranger.

Les méthodes d'exploitation analysées plus haut ont permis aux compagnies étrangères et à l'administration coloniale de s'approprier la part de lion du produit supplémentaire créée par les travailleurs de l'agriculture togolaise sans grand coût, et d'assurer ainsi l'approvisionnement du marché métropolitain en matière première à moindre coût. Les bénéfices tirés étaient consommés en dehors du secteur agricole. Les compagnies et les banques rapatriaient pratiquement leur bénéfice à l'extérieur. Les moyens dont disposait l'administration coloniale étaient utilisés en majeure partie pour l'entretien de l'appareil administratif, puis les colons français s'en tenaient au principe d'autofinancement dans toutes ses colonies (169, p. 8). Seules quelques petites subventions étaient orientées à des fins productives et en général pour l'infrastructure de transport et de recherche. Cependant ces subventions ne sont en aucun cas comparables au volume de ressources tirées de l'agriculture, en plus ne concernaient que le secteur d'exportation.

La prédominance du capital étranger a eu des conséquences catastrophiques pour l'agriculture togolaise. En fin des comptes, il s'agit d'une profonde déformation de la reproduction sociale dans le secteur¹. Les forces productives tout en demeurant arriérées, préindustrielles, se sont transformées en maillon soumis, en appendice de l'économie industrialo-capitaliste de la métropole. Cette incohérence entre le faible niveau des forces productives et des fonctions

¹ En cela, on entend certainement les besoins des forces politiques locales. Du point de vue de l'intérêt de l'économie métropolitaine, le contenu de ce processus est directement contraire : l'élimination des contraintes dans la forme coloniale entre les formes d'économie capitaliste et précapitaliste dans le processus de leur intégration.

plus développées dans l'économie étrangère constitue un trait caractéristique de l'agriculture togolaise du Togo colonial.

La base économique a acquis une nouvelle qualité très contradictoire. En fait, en correspondant aux besoins des forces productives plus avancées de la métropole, elle a non seulement créé les conditions nécessaires pour le développement des forces productives plus arriérées de la colonie mais aussi a déterminé (conditionné) sa stagnation et même sa dégradation. En fait dans son aspect spécifique, cette base est devenue l'élément principal dans le système d'exploitation colonial de la paysannerie togolaise.

La tendance de son évolution a essentiellement changé. Le système de relations ou de rapports dans le cadre du secteur colonial est devenu le facteur déterminant du processus d'interaction entre les régimes. L'interaction des formations traditionnelles a perdu sa valeur de système en formation en tant que facteur de développement. L'exsanguination du secteur par le capital étranger, par l'expropriation de la plus value a ralenti pour ne pas dire paralysé l'évolution naturelle du développement socio-économique, a conduit à une stagnation, une dégradation statique des régimes (formation) une « cristallisation des formes sociales transitoires, une conservation de la structure agricole en général. Le changement successif de certaines formes de rapports par d'autres surtout dans le domaine de la production a cédé la place à leur symbiose. Au même moment, dans le domaine de l'échange prédominaient les rapports capitalistes. On peut supposer que cette structure difficile et variée était une étape vers son déclin en qualité de système indépendant s'auto développant et se transformant en fin des comptes en maillon organique de l'économie métropolitaine.

Ainsi, il est clair que les intérêts du capital étranger dominant dans l'économie agricole du Togo, fondamentalement ne correspondaient pas aux besoins de développement des forces productives locales. L'élimination de cette contradiction exigeait avant tout la liquidation du secteur colonial et la réorganisation de la structure agricole dans son ensemble.

II - LES RELATIONS AGRICOLES

La suprématie du capital étranger dans l'économie agraire du Togo s'est attiré (a entamé) un changement fondamental non seulement de la base économique du secteur mais aussi de la structure interne de certaines formations économiques et en première position du caractère des relations agricoles. Le résultat fut leur non-conformité aux besoins de développement des forces productives. Pour cela il faut souligner que le contenu de cette contradiction était non pas la négation progressive des relations agricoles selon l'accroissement des forces productives, mais du fait que la formation de nouveaux rapports liés au niveau élevé de l'exploitation coloniale ne s'est pas accompagnée d'un accroissement correspondant de la productivité du travail dans aucune des formations économiques traditionnelles.

Dans chacune des formations agricoles, la non-conformité des relations agricoles aux besoins des forces productives a eu un sens et des formes d'expression particulières, s'est caractérisé par l'une ou l'autre acuité de la contradiction et d'une manière particulière s'est reflété sur le processus de reproduction sociale. Pour mieux comprendre le mécanisme d'influence des relations agricoles dans leur diversité sur le développement des forces productives, analysons les principales formes de propriétés et d'utilisation de la terre dans la campagne togolaise à la veille de l'indépendance.

La législation agricole coloniale reconnaissait les trois types de propriétés foncières suivantes : communautaire ; étatique et privée (22, p.23 ; 145, de 107 – 122). La propriété communautaire prédominait, et à son actif 98% des terres cultivées. La propriété foncière privée (environ 2%) existait en général sous forme de propriété féodale car en réponse aux décrets de l'administration coloniale française et allemande la privatisation des terres communautaires, « seule une petite partie des représentants de l'élite togolaise dans les rayons de Lomé et d'Aného ont enregistré leurs terres (cit. Selon : 169, p.5). La propriété capitaliste privée dont étranger n'existait pratiquement pas en agriculture. En

ce qui concerne la soit disant propriété étatique ¹(publique), elle était constituée dans l'ensemble par des terres non cultivées (terres incultes et non occupées). Seules quelques centaines d'hectares étaient en exploitation (0,1%) dans les exploitations expérimentales.

La prédominance absolue de la propriété foncière communautaire et la faible proportion des autres formes de propriété ne signifient en aucun cas que le massif socio-économique de la campagne togolaise de la période analysée était en général homogène. Les faits témoignent que sous l'enveloppe de la communauté existaient des relations agricoles caractéristiques non seulement au régime communautaire-patriarcale, mais aussi au régime féodal, de petite production et même capitaliste. Cette pluralité de formes diverses de propriété foncière d'exploitation agricole, malgré tout exprimait le processus de désintégration de la communauté togolaise. Il convient de s'arrêter sur ce trait particulier, puisque sur le plan théorique, la question du degré de décomposition (désagrégation) de la communauté en général et ses instituts en particulier dans les pays d'Afrique tropicale a depuis longtemps fait l'objet d'une discussion sévère dans la littérature scientifique. Ainsi dans certains travaux y compris d'auteurs soviétiques (voir par exemple 106) il a été démontré une large diffusion de la propriété foncière communautaire. Par exemple les experts de l'ONU pensent que vers la fin des années 60 du centenaire courant, dans la plupart des pays d'Afrique orientale, les terres agricoles étaient la propriété des collectivités communautaires (68, 1969, n°2p, 28). Dans d'autres travaux, se fonde le point de vue d'une inexistence complète de la propriété foncière communautaire. Ainsi, le chercheur Anglais GREEN affirme que « la terre sur des bases communautaires n'a aucune grande unité comme la campagne » (140, p.25). Enfin il existe aussi un point de vue selon lequel le processus de désintégration de la communauté se situe quelque part au milieu (105, p.146).

¹ Compte tenu du statut colonial du Togo au cours de la période concernée, il est clair et réel de le qualifier comme propriété foncière étrangère de type capitaliste, dans la mesure où l'administration coloniale a personnifié les intérêts étatiques de la métropole.

Selon nous, les approches énoncées se trompent démesurément du niveau de la généralisation. A notre avis, une approche différenciée donne une caractéristique plus objective de l'agriculture communautaire africaine non seulement au niveau national, régional mais aussi local, de même que selon la ligne de différenciation des formes concrètes dans toute leur diversité et entrelacement. Dans cette approche une attention particulière est accordée à l'inventaire des rapports dans les limites d'une forme concrète des éléments de divers régimes et caractères de leur interaction.

Les différents types de communautés togolaises sauvegardées à la fin de la période coloniale ont permis la coexistence de diverses formes de propriétés foncières : de la grande famille, de voisinage, de tribu et une pluralité de forme intermédiaires. Les restes de la propriété foncière de type patrimonial a sauvegardé une certaine importance.

La forme de propriété la plus répandue était la forme mixte : familiale-voisinage (familiaro-voisinage). Formellement, toute la terre dans les limites du village et son voisinage (rurale) était considérée comme une propriété collective selon le principe de premier occupant. Cependant, de fait (pratiquement) l'objet de la propriété communautaire villageoise, comme de la propriété collective était seulement les terres non exploitées et plus précisément les terres non occupées. Justement, pour l'occupation ou l'exploitation de ces terres, le nouvel arrivant, l'habitant devait recevoir une permission du chef. D'ailleurs, chez certains peuples de la période analysée, cette permission n'était plus (nécessaire), obligatoire et celui qui a défriché et exploité une parcelle de terre a le droit d'héritage et de possession de celle-ci.

En ce qui concerne les terres exploitées, le droit de la communauté sur elles s'exprimait en normes éthiques et traditionnelles et en première position la désapprobation de la pratique d'achat-vente-location et mise en gage de la terre, et non en réelles relations en ce qui la concerne. Toutes les terres exploitées étaient la possession de certaines familles pour exploitation. Le droit de possession et d'exploitation sur une terre a été établi en règle générale par le

prêt, le défrichage, l'exploitation ou par héritage. En outre, la terre revenait par le biais de l'héritage aux enfants et en cas de leur absence aux frères.

Au même moment, le rapport entre des éléments de la propriété foncière tribale et familiale se caractérisait par des différences locales.

Encore moins, le processus de la désagrégation de la propriété foncière communautaire s'est manifesté chez les peuples nomades et semi-nomades peuplant les régions du Nord du pays. Bien que le bétail fût la propriété de certaines grandes et petites familles, tous les pâturages et points d'eau dans les limites de l'installation ou de la tribu nomade étaient une copropriété et tous les adultes de la communauté avaient des droits égaux d'exploitation. Par ailleurs, dans la majorité des régions, la propriété foncière tribale avait un certain nombre de traits particuliers qui témoignaient du début du processus de sa désagrégation au cours de la période indiquée.

Avant tout, ceci s'exprimait par un affaiblissement remarquable de l'importance de la tribu comme sujet de propriété terrienne. Chez certaines tribus nomades et semi-nomades on notait déjà l'inexistence d'une structure hiérarchique claire d'administration et de relation économique. Chacune d'elles représentait une union amorphe de cousins vivant dans le voisinage mais très peu lié entre eux économiquement, ou de groupes autonomes. Le pouvoir du chef supérieur de la tribu était dans une grande mesure nominale. En général il n'avait pas un grand poids dans les affaires économiques, s'occupant seulement de la collecte des impôts, de procédures judiciaires et de l'analyse de différents procès.

La propriété foncière tribale a aussi perdu les liens avec les relations patrimoniales. Au terme de la décolonisation les lignées familiales (tribus, clans) se sont entremêlées entre elles. Le droit d'utilisation des pâturages et des points d'eau ne se définissait pas par l'appartenance ou non au clan (lignée familiale) mais à toute la tribu. Pratiquement le clan a cessé d'être le moyen de la coopération économique. Généralement les parents ne s'organisaient pas en camp commun. L'autorité du chef de clan pour eux n'avait qu'un caractère formel.

Le noyau principal de l'activité économique chez ces peuples était la grande famille, composée de quelques petites familles. Cependant grâce au développement des relations monétaires et commerciales, les liens de la grande famille se sont affaiblis progressivement et ont renforcé l'activité économique privée des petites familles. Au même moment le faible potentiel économique de certaines familles. La fausseté (vicissitude) de la vie nomade et la nécessité de la défense de l'intérêt ont obligé les nomades à se tenir ensemble, collectivement. Le facteur ayant freiné la propriété foncière tribale fut les relations classiques (tribales, familiales). Au vu de ce qui a été évoqué, une telle diversité de la propriété foncière communautaire peut être définie comme celle de grande famille et de voisinage.

Chez la majorité des peuples des régions du nord du pays, par exemple chez les Moba, la terre généralement était la possession de la grande famille que dirigeait le patriarche, le plus âgé du clan. Ils disposaient des terres, régulaient l'ordre de son exploitation, répartissait les récoltes entre les petites familles, avait la responsabilité devant la communauté pour le compte des membres de sa famille. A leur tour, les petites familles tout en sauvegardant l'un ou l'autre degré de dépendance par rapport au patriarche avaient le droit de possession et d'exploitation d'une partie de la terre cultivable et très souvent celui d'exploitation privée. Il faut aussi souligner que les relations à l'intérieur de la grande famille se définissaient non seulement par le patriarche, mais aussi par des normes éthiques de la communauté villageoise. En plus, la propriété foncière de la grande famille, dans une grande mesure avait ici des traits de la propriété foncière classique (tribale) car le droit d'héritage généralement se limitait à l'appartenance tribale (classique), la hiérarchie familiale jouant un grand rôle et la dépendance des petites familles était sauvegardée. La conclusion selon laquelle, dans une telle forme de propriété foncière de grande famille comportant des éléments de la propriété foncière de voisinage tribale familiale privée, la propriété communautaire et non allodiale était représentée

Cependant, chez la majorité des peuples du Togo, à la fin de la période coloniale, le processus de désagrégation des grandes familles du moins dans le

domaine des relations foncières est pratiquement terminé dans l'ensemble, les terres cultivables étaient en général la possession de petites familles isolées. Examinons essentiellement cette particularité de la propriété foncière allodiale à partir de l'exemple du peuple Kabyè (Région de la Kara). Les terres cultivables ici sont divisées en trois catégories : les terres situées à proximité des maisons d'habitation utilisées pour la culture du taro, des patates et du sorgho ; les terres éloignées d'environ 5 km appelées généralement « Fahing » utilisées pour la culture de l'igname, du manioc, de l'arachide et du riz ; les terres très éloignées (Tè) pour la culture céréalière : mil, maïs et sorgho. Les terres des deux premières catégories avaient des limites précises et considérées comme propriété foncière privée des petites familles par le droit d'héritage. Ceci se manifestait en partie dans la pratique de leur transmission pour exploitation provisoire (sans droit de construction) à d'autres familles, ce que l'on peut examiner comme une forme naissante des relations de fermage. Les changements ont concerné le titre de détention sur les terres éloignées. Si avant, au terme de l'exploitation ces terres retournaient au fonds communautaire, au début des années 60, grâce à l'accroissement démographique et à l'introduction des relations monétaires et commerciales, dans la majorité des cas, ces terres aussi devenaient un héritage pour certaines familles.

La suppression de la pratique de redistribution périodique des terres entre des exploitations isolées et la répétition des disputes foncières constituait l'indicateur principal du processus d'individualisation des terres communautaires. Avec cela, les changements sont intervenus non seulement dans la vie matérielle, dans les relations foncières mais aussi dans la conscience de la paysannerie communautaire. Des paysans, on pouvait souvent entendre : « La terre est la mienne de même que les plantations qui y sont » car je suis le premier à la mettre en valeur et à l'exploiter, ce fait confirme (démontre) qu'ils ont commencé par considérer la terre non pas comme une fortune (bien) communautaire, mais comme, leur propriété. Partant de ce qui a été dit plus haut, il y a des raisons permettant d'affirmer que la propriété foncière dans la communauté paysanne Kabyè au cours de

cette période a dans son ensemble perdu des traits communautaires et s'est rapprochée de la propriété allodiale qui dans certains cas étaient proche de la propriété privée.

Si chez les Kabyè et d'autres peuples de la Région centrale et en partie dans la région septentrionale du Togo, la propriété foncière individuelle comprenait dans une certaine mesure des éléments de la propriété foncière privée, chez les peuples la partie méridionale du pays par exemple chez les Mina, ces éléments prédominaient. Le processus de la transformation de la propriété foncière communautaire en propriété privée allodiale des chefs féodalisés et d'une partie de la paysannerie communautaire s'est enraciné. La pratique d'achat-vente et de location de terre s'est répandue. Dans certains cas, les rapports de propriété foncière privée ont connu leur enracinement non seulement dans les normes du droit ordinaire mais aussi du droit juridique comme le confirme le fait de l'existence de la propriété foncière féodale dans les régions d'Aného et Lomé souligné dans le paragraphe précédant.

L'étude des différentes formes de propriétés foncières communautaires au Togo à la veille de son indépendance montre que chacune d'elle comporte certainement dans des proportions et combinaisons diverses des éléments de relations tribales, classiques et de grandes familles, ce qui démontrait de l'existence de divers degrés de développement des rapports fonciers dans la communauté togolaise. Comme on peut se convaincre (se rassurer), la forme de propriété foncière la plus répandue était la propriété foncière allodiale des paysans qui se caractérise par une prédominance notoire du privé sur le collectif comme résidus de la propriété foncière de grande famille et de voisinage avec une dynamique statique. Ni l'élite féodalisée, ni les parents claniques n'ont dans aucune quelconque mesure manifesté le désir d'enregistrer la terre en leur propriété, puisque les uns certainement avaient peur de perdre leur privilège traditionnel et les autres ne voulaient pas se retrouver dans un régime de vie inhabituel pour eux.

Ce phénomène ne peut s'expliquer autrement que par l'absence de considérations matérielles pour la transformation de la propriété allodiale en propriété privée.

Une tendance analogique d'évolution ont connu les formes d'utilisation de la terre. Vers la fin des années 50, dans tous les types de communautés, les formes collectives de production ont fait place à la forme familiale et individuelle d'exploitation dont la communauté n'était pas la base, mais la coopération familiale. Le travail de l'agriculteur n'est plus partie intégrante, fonction du travail commun de la communauté car selon K. Marx... Il produit pour lui les ressources de vie indépendamment, comme un ouvrier isolé avec sa famille (I, p. 171). Les éléments du travail collectif sont sauvegardés seulement dans le cadre de la grande famille, des communautés nomades et semi-nomades, des instruments traditionnels d'entraide et de classes d'âge. Cependant, dans ces situations, le produit du travail d'ensemble était accaparé par le propriétaire des moyens de production.

Cette pluralité (diversité) de formes d'exploitation terrienne dans la communauté togolaise peut être ramenée à trois formes principales : exploitation terrienne de la petite paysannerie sur la base du droit cérémonial ; du droit allodiale (propriété) et de la chefferie féodalisation.

L'exploitation terrienne hiérarchique caractérisait généralement les zones d'exploitation semi-naturelles. Le processus de féodalisation de la communauté togolaise, commencée au cours de la période précoloniale en présence des colons a connu une impulsion supplémentaire grâce à l'introduction du système de la redevance fiscale et l'octroi aux chefs d'un pouvoir administratif dans le cadre de la politique « d'administration indirecte ».

Grâce aux mesures prises, les chefs sont pratiquement devenus des propriétaires terriens communautaires, dans la mesure où l'appropriation par eux des impôts et des services de travail obligatoires (corvées) des paysans ne signifiait rien d'autre qu'une forme économique de réalisation de leur droit de propriété. Par conséquent l'introduction par les colons du système d'imposition obligatoire a permis le développement de relations rentières à l'intérieur de la communauté non seulement sous la forme juridique gouvernementale mais aussi privée.

En dehors de la rente et de l'impôt, la transformation du rôle des institutions traditionnelles communautaires non seulement dans l'intérêt de la communauté mais aussi dans le but d'un enrichissement personnel et de renforcement de leur pouvoir a servi d'indicateur d'existence de relations féodales. Ainsi par exemple chez le Kabyè, tous les hommes de tous les âges au départ travaillaient à tour de rôle dans les exploitations de tous les membres la communauté sans exception : les AHOZA (19 ans) s'occupaient de l'exploitation des potages, de conduire le bétail aux pâturages, les EVALA (20-25 ans) les EZAKPA (25-30 ans), les KONDONA (30-35) les AGOULAIS (35 et plus) s'occupaient des travaux à caractère social (construction et réparation des maisons, forages des puits) et l'exploitation des champs individuels. Au cours de la période étudiée, ils travaillaient généralement (souvent) pour les représentants de l'élite communautaire. De la même façon s'est transformée le système traditionnel d'entraide mutuelle « HARA ». Si avant tous les membres réunis en groupe travaillaient dans leurs champs à tour de rôle, les chefs ont commencé par utiliser le plus souvent les HARA avec le temps. En outre, eux-mêmes ne travaillaient pas, mais ils présentaient seulement des repas que l'on pouvait considérer comme une contrepartie en nature. Aux travaux, dans les exploitations des chefs, l'on commence par attirer les membres de la communauté dépendant d'eux directement. Dans certains cas, la durée de travail se fixait selon les habitudes et dans d'autres elle dépendait de la volonté des chefs. En dehors de cela, disposant des attributions (pouvoirs) juridiques, les chefs condamnaient les fautifs à des travaux dans leurs champs pour une durée dépassant plusieurs semaines.

En dehors de l'exécution des travaux dans les champs des chefs, les membres ordinaires étaient des fois obligés d'apporter périodiquement aux chefs des cadeaux pour confirmer leur loyauté et conquérir leur disponibilité (condition). Les cadeaux et offrandes ont acquis un caractère rentier dans le fond collectif de la communauté et qui est utilisé selon le gré du même chef.

Par ailleurs, les faits relatés témoignent que le processus de transformation de l'exploitation terrienne des en féodale dans la communauté togolaise au cours de la période concerné était à son début. Pour elle, le métayage (uniquement la

plus ancienne), forme de la rente féodale était la caractéristique principale. Dans la majorité des cas, elle existait sous l'enveloppe des relations patriarcales et-communautaires et n'avait pas le caractère de valeur d'échange mais de valeur de consommation prioritairement. Les relations rentières se basaient souvent sur le facteur de dépendance individuelle des membres du pouvoir administratif et judiciaire des chefs, complété par leur pouvoir traditionnel. Le facteur de contrainte économique (monopole foncier des chefs) se manifestait peu, car la terre demeurait la propriété de certaines familles et partiellement de la communauté. L'exploitation par lots des paysans dans l'ensemble n'était pas une caractéristique de la communauté togolaise. Le membre de la communauté n'avait pas peur de perdre la terre mais l'ordre du chef, sa pitié, c'est-à-dire perdre la face devant les parents.

Les rapports fonciers existaient sous un aspect plus développé dans les zones de propriété foncière privée (maritime) et la propriété allodiale dans la zone d'agriculture marchande (Région Centrale, Région des Plateaux etc.). Ici prédominait la rente naturelle qui était supplantée à certains endroits par la rente financière. Un exemple clair est l'évolution du bail partiel « Dibimadibi » (je mange un peu, tu manges un peu en Ashanti). De l'étymologie du mot, il est clair qu'au départ dans ce type de bail, le locataire donnait au propriétaire terrien une certaine partie de la récolte des produits vivriers. A la longue, cette pratique a commencé par s'exécuter dans le domaine du café et cacao sur la base de paiement au propriétaire d'une partie convenue des recettes de la vente de ces cultures d'exportation (137, p 90).

Au même moment, nous ne disposons pas de données relatives à la transformation de la rente féodale en rente capitaliste dans les régions d'exploitation féodale au cours de ladite période. Le processus d'accumulation primaire du capital se caractérisait non seulement par la non totale séparation des producteurs réels des moyens de production, mais aussi par la consommation effective du produit supplémentaire que s'approprient les chefs et les féodaux. Seule une partie de la rente allait au soutien de la reproduction simple dans les exploitations paysannes sous la forme de prêts usuriers qui étaient accordés sous la forme naturelle (en espèce) (semence produits

alimentaire etc.) sous l'obligation de rembourser non seulement le prêt mais aussi travailler quelques jours dans les champs du créancier ou lui donner une partie de la récolte. Par conséquent, l'accroissement du niveau d'exploitation ne se réalisait pas grâce à l'élargissement des exploitations privées des chefs et féodaux (selon la superficie elles ne sont pas si différentes de celles des paysans) mais par le renforcement de la dette asservissante et la dépendance individuelle des agriculteurs. Là où la rente était suffisamment élevée, une partie est investie dans les opérations d'intermédiation commerciale, l'acquisition d'immobilier dans les villes ou transféré sur des comptes en banques. On ne peut parler dans ce cas de passage des récepteurs de rente aux méthodes capitalistes d'exploitation puisqu'ils ne deviennent porteurs de rapports capitalistes que dans la phase d'échange et en particulier de consommation, et demeurent dans des rapports pré capitalistes dans les phases de production et de répartition.

L'utilisation des terres en petites exploitations paysannes sur la base de la propriété allodiale dont l'aire se trouvait en zone d'agriculture commerciale se caractérisait aussi par des rapports de dépendance, d'inégalité et d'exploitation. Etant formellement indépendant et non obligés de payer la rente, de tels utilisateurs (exploitateurs) terriens n'avaient seulement selon la définition de K. MARX « qu'une propriété illusoire » (4partie 1, p 502), puisque la totalité du produit nécessaire s'expropriait par le biais d'un échange inégal. Dans le paragraphe précédent nous avons caractérisé le mécanisme de l'exploitation coloniale du petit producteur d'une façon superficielle. A présent nous allons examiner d'une façon détaillée ses maillons inférieurs, l'intermédiation commerciale et l'usure.

A la fin de la période coloniale le capital commercial-usurier togolais dans la zone de culture d'exportation représentait une force influente. En témoigne le fait que les compagnies étrangères et l'administration coloniale achetaient aux paysans leur produits et finançaient leur exploitations par son biais. Ce rôle fonctionnel exceptionnel du capital commercial-usurier était conditionné avant le fait que la petite exploitation du paysan togolais se développait non pas dans

les conditions de libre concurrence mais de monopole de marché du capital étranger.

Les paysans n'avaient pas le droit de vendre leurs cultures d'exploitation aux acheteurs directs mais étaient obligés de la livrer à des organisations d'achats spécifiques représentant l'administration coloniale ou des firmes commerciales étrangères. En cas de violation de cette règle, des mesures répressives diverses étaient prises (169, p.23). Puisque le transport des produits nécessitait du temps et des moyens, les paysans le vendaient souvent aux acheteurs de la campagne qui disposaient de licences correspondantes, et ceux-ci le revendaient aux grossistes, aux agences ou livraient aux dépôts des organisations commerciales. Dans l'ensemble, à la différence de certains pays africains, la chaîne des intermédiaires dans la campagne togolaise n'était pas aussi longue, ce qui certainement s'explique par la petitesse du pays et l'existence d'une infrastructure de transport relativement développée. Cependant, en général la norme de bénéfice intermédiaire était suffisamment élevée comme le soulignent beaucoup d'auteurs.

En définitive, le producteur réel recevait pour son produit non pas un prix de vente officiel mais un prétendu prix de production qui était si bas qu'il ne correspondait pas comme l'écrit R.O.LASSISSI au coût de production (169, p. 25).

Il est important de souligner la situation selon laquelle dans la plupart des cas l'entraînement du paysan dans les rapports monétaires et-commerciaux se déroulaient sous des conditions dans lesquelles il aurait pu produire son bien sous forme de marchandise (I, p. 377). Selon son équipement technique et la productivité de son travail, son économie ne se différenciait pas pratiquement d'une économie semi-naturelle. Dans ces conditions, la marchandisation même d'une partie de la production n'était possible que grâce à la réduction de la consommation des paysans et les gains de côté. Même pour assurer la simple reproduction, le paysan devait s'endetter. Par ailleurs en cas d'imprévu (exemple, santé, funérailles et autre) des moyens financiers étaient nécessaires. A cause du non accès au crédit bancaire à cause de l'éloignement des banques, la diversité de formalités pour le dossier et surtout du manque de garantie

exigé, le paysan s'adressait aux « prêteurs privés » aux unions professionnelles, aux chefs, aux commerçants, aux voisins aisés. En se servant de la situation difficile des créanciers, les usuriers leurs accordaient des prêts à des conditions difficiles, à des taux d'intérêt très élevés. La norme pic était le remboursement de 200 à 500% par an. Ces prêts usuriers sont appelés « Gadjiga » (l'argent cherche l'argent).

Les contrats se concluaient souvent en présence de non moins de deux témoins sous hypothèque de bien de grande valeur. Les échéances de paiement variaient selon leurs montants et leur destination, d'une saison à quelques années. Dans certaines zones en partie à Lomé et Sokodé le paiement journalier de 15 à 20 francs au titre de remboursement du capital et de l'intérêt a connu une large diffusion. Dans ce cas le paiement pour prêt était très élevé jusqu'à 750% annuellement.

Souvent des prêts en nature ou en espèce (argent) s'octroyaient sous forme d'« avance » contre la future récolte. A notre avis, le terme « avance » est inadapté dans la mesure où il s'agit ici en effet d'une vente de la récolte sous racine. En échange d'une marchandise comme le café on peut définir la mesure du taux d'intérêt et par voie de conséquence les pertes des paysans avec ce type de financement. Il est connu que les prix du café sont soumis à des fluctuations saisonnières. Durant la période de la campagne d'achat les prix sont élevés et durant le reste du temps, ils fluctuent à des niveaux plus bas. Souvent l'écart entre leur niveau le plus élevé et le plus bas représente environ 150 à 200 F. En effet, si le paysan « vend » plutôt par exemple 20 mesures de café, (40 – 50kg) selon le prix courant qui est de 150 F inférieur au prix final, il perd dans cette transaction environ 3000 F. De là on peut facilement définir le niveau du taux d'intérêt (120%) puisque d'habitude le prêt s'octroyait pour une saison c'est-à-dire pour six mois.

Une bonne partie de la plus value soutirée aux petits paysans exploitants par le biais d'exploitation grâce à l'usure et au commerce se répartissait dans l'intérêt du capital étranger. Au même moment au niveau des usuriers et des intermédiaires s'accumulaient d'énormes moyens qui s'utilisaient généralement d'une façon improductive ; renforcement des opérations d'intermédiation,

l'acquisition d'immobilier dans les villes, l'augmentation de la consommation privée. Pour la majeure partie des paysans, le résultat de l'exploitation usurière et commerciale était une servitude d'endettement, la dégradation économique, la paupérisation, la transformation en travailleur sans droit sur sa propre parcelle.

Dans certaines régions du pays, il existait des foyers d'un système d'exploitation du sol de type capitalisme d'Etat. Encore dans les années 30, les pouvoirs coloniaux avaient créé quatre stations agricoles (3 au Sud et une au Nord) au sein desquelles des travaux de sélection des cultures d'exportation appropriée pour les conditions locales telles que le coton, le café, le cacao, l'arachide, le Kapok. Tout le matériel de semence de même que les semences elles même étaient vendues aux paysans. Souvent, la répartition s'opérait d'une façon centralisée par le biais des chefs de campagne (169, p.10). Par ailleurs à Lomé, Baguida et à Kpémé fonctionnaient quelques fermes expérimentales des huiles de palmes et de coco (coprah) qui étaient exportées. Et les stations et les fermes expérimentales représentaient des exploitations de plantations basées sur l'utilisation d'un travail rémunéré, de machines et de méthodes agro techniques modernes.

La forme d'exploitation du sol de type capitalisme d'Etat en manufactures parsemée a connu une certaine diffusion. Pour cela, nous pensons aux petits producteurs sur commande de l'administration coloniale ,qui par le biais de ses propres services ou des compagnies privée non seulement a octroyé des prêts en argent aux paysans de même qu'en quelques moyens de production mais aussi a exécuté quelques travaux dans leurs exploitations et a acquis le monopole d'achat des cultures produites en déduisant des prix la valeur des services rendus. Malgré le maintien de la base productive, il ne fait aucun doute qu'il existe ici des éléments de l'exploitation capitaliste.

Un exemple d'une telle organisation de production peut servir la création d'une société en actions à capital privé « société de coton du Togo et du Dahomey ». Selon l'accord, l'administration de la compagnie s'occupait de la fourniture de semences sélectionnées et le labour des champs et les actionnaires sont obligés de semer, de ramasser les récoltes et d'effectuer d'autres travaux relatifs à la

culture du coton selon les directives des pouvoirs et livrer les produits dans les dépôts de la compagnie. Cependant sous cette forme développée, la manufacture essaimée était plutôt une exception qu'une règle. Le plus souvent les fonctions des organisations publiques se résumaient en la fourniture des semences ou des plants, quelques outils de travail, en apport de services de consultation et en motivation matérielle et morale (foire agricole annuelle avec la participation des paysans qui se sont distingués, leur décoration par la médaille agricole du Togo des primes et divers prix etc...).

En appréciant positivement l'importance des formes d'exploitation du sol de type capitalisme d'Etat citées plus haut, du point de vue de leur influence sur le développement des formes productives dans l'agriculture, il faut souligner qu'elles étaient liées seulement à la production des cultures d'exportation, la possibilité de leur diffusion était étroite et la situation des travailleurs agricoles n'était pas principalement différente de celle des autres exploitations.

L'analyse faite des différentes formes de propriétés foncières et d'exploitation des sols en campagne togolaise à la veille de l'indépendance permet de faire une série de déductions.

Avant tout, au cours de la période étudiée, les formes communautaires de propriété foncière et d'exploitation du sol ont perdu leur sens et dans beaucoup de cas n'existaient que sous forme de résidu et de séquelles. Des rapports féodaux ont connu une large diffusion surtout dans la phase de répartition. Au même moment dans beaucoup de régions les rapports féodaux existaient dans un état embryonnaire (rudimentaire) sous l'enveloppe des formes communautaires de propriété foncière, d'exploitation de sols sur la base d'une agro technique très arriérée (dépassée). Sans avoir acquis leur forme définitive, les rapports féodaux se reproduisaient à un tel niveau où la vente n'avait pas une valeur d'échange mais de préférence une valeur d'usage. Dans un aspect plus ou moins développé, les rapports féodaux se sont développés seulement dans quelques zones du sud du pays. Les rapports marchands et capitalistes caractérisaient la phase d'échange.

Il n'existait pas de formation économique « chimiquement » propre au Togo. Si dans cette œuvre, elles ont été toutes dégagées (séparées), c'est pour des objectifs méthodiques comme procédé scientifique d'abstraction sur la base d'une prédominance qualitative de telles ou autres relations. En réalité chaque formation locale n'était pas qualitativement homogène, c'était une symbiose (dans les plus diverses combinaisons et proportions) d'éléments des rapports patriarcaux, communautaires, féodaux de petits commerces et partiellement capitalistiques. Le système d'exploitation des sols de la petite paysannerie était la forme d'exploitation prédominante dans la campagne togolaise sur la base du droit hiérarchique ou de propriété allodiale. Dans l'un ou l'autre cas, c'était des rapports de soumission et d'exploitation. L'expropriation de la plus value s'effectuait généralement par des méthodes féodales, d'usure commerciale et sa répartition par le biais des prix de monopole. En plus, compte tenu de la répartition incomplète du paysan de sa propriété foncière, les méthodes non économiques d'appropriation s'appuyant sur des monopoles précapitalistiques (monopole foncier, commercial et usurier, pouvoir social et administratif etc...) ont joué un grand rôle. Le facteur de dépendance économique, foncier avait une série de soumissions. Dans les conditions de retard et d'inexistence de moyens de subsistance hors agriculture, les exploitateurs locaux ont estimé plus intéressant pour eux de ne pas s'accaparer et ne pas exproprier les paysans ruinés de leurs parcelles mais de les maintenir dans une dépendance asservissante. En définitive, le paysan a perdu non seulement la plus value mais aussi une partie de l'indispensable.

La part du produit total accumulée dans les mains de groupes d'exploitateurs locaux dans l'ensemble, était utilisée à des fins non productives (opération d'usure, d'intermédiation commerciale, acquisition d'immeuble, consommation privée selon les standards occidentaux, support des parents, assurance de la loyauté envers les collatéraux). L'exsanguination de l'agriculture et la déformation du processus d'accumulation ont influencé d'une manière fondamentale l'évolution des rapports agraires, la structure de formation et la place du producteur réel dans le système de production sociale.

Les conséquences de tout cela, la lenteur de la désagrégation des rapports communautaires, la vitalité des méthodes féodales d'exploitation, le caractère enclavé et stagnant du développement des rapports monétaires et marchands, et de plus de ses rapports capitalistes. La différenciation dans la campagne togolaise tire son origine de préférence de la ligne de renforcement de sa stratification en groupes d'exploitants traditionnels d'une part, et en masse de producteurs réels d'autre part. Le processus de stratification de la paysannerie elle-même n'était pas suffisamment exprimé. Les différences dans la grandeur des parcelles paysannes (0,5 à 4ha) s'expliquaient en première position par la parcellisation des lots familiaux dans les conditions de diminution du fond des terres exploitables et de l'accroissement de la population. Pratiquement, il s'est créé un système de rapports dont a parlé K. Marx selon lequel il a augmenté l'exploitation du producteur, l'a conduit jusqu'à l'extrême en n'assurant pas d'une manière ou d'une autre l'accroissement de la production du travail et le passage à la méthode production capitaliste (3, p.30).

L'un des traits particuliers de ce système économique stagnant est la tendance à l'effacement des différences entre les formations locales, leur transformation en un massif socio-économique unique avec des caractéristiques de formation faiblement exprimées (voir 113 à ce propos). Cette tendance s'est manifestée aussi bien au niveau des exploitateurs locaux au plan social, qu'au niveau de l'absence de différences fonctionnelles entre eux. Très souvent les fonctions d'usurier, de commerçant intermédiaire et de féodal se retrouvaient en une seule personne. On peut dire la même chose au sujet des producteurs eux même. La figure typique de la campagne togolaise ce n'était pas un paysan indépendant mais un sans droit, un pauper dépendant. Son exploitation ne pouvait être désignée de parcellaire car elle est transformée en partie organique du mécanisme reproductif de la métropole. Au même moment il est important de souligner que la méthode de production est restée intacte, avec des rapports dégradés d'une petite exploitation privée (3, p.30).

III- LES FORCES PRODUCTIVES

La présence de profondes disproportions dans le développement des forces productives constitue un facteur important du retard de l'agriculture togolaise parallèlement avec le caractère spécifique des rapports agraires, liés au drainage des accumulations du secteur.

La division sociale du travail imposée par le colonisateur se caractérisait par une spécialisation étroite à l'exportation du secteur commercial, un poids important (en partie selon l'effectif de la population et les superficies d'ensemencement) de l'économie naturelle, une disparité dans la répartition des forces de travail sur le territoire national, une utilisation irrationnelle du fond agraire, un sous développement des relations économiques interrégionales. Cependant, leurs paramètres quantitatifs et leurs rapports au Togo avaient leur spécificité dont il faut en tenir compte du point de vue des objectifs fixés dans le cadre de la présente thèse.

La déformation de la structure du secteur agricole attire avant tout de l'attention sur elle. 95% du produit marchand de la branche revenait au secteur d'exportation. Par ailleurs, 2/3 de la valeur totale des produits d'exportation revenaient aux deux principales cultures, le café et le cacao. La culture des produits d'exportation telle que l'arachide, le coton, la noix de coco et de palme, le ricin, le karité et le capok se faisait à de moindres échelles ou était en phase d'expérimentation. Une bonne partie des produits d'exportation à l'état brut et non transformé était livrée à la France. En 1958 par exemple plus de 86% du café et 67% du café togolais était exportée vers la France. En réalité l'économie agraire était transformée en réserve de matières premières pour la métropole.

La production agricole pour le marché local n'était pas développée. Seules les banlieues de Lomé et de quelques villes de même que dans quelques régions de culture d'exportation, une partie des exploitations paysannes se spécialisait dans la fourniture et la vente des produits alimentaires. En général selon notre appréciation le marché local n'enregistrait qu'environ 3 à 5% des produits agricoles.

Le secteur nature et de consommation à qui revenait plus de la moitié des exploitations paysannes et des superficies emblavées procurait environ le quart (1/4) de la production globale du secteur. Son aire se trouvait en particulier dans les zones avec un faible potentiel agricole ou des terres non praticables. Le faible rendement des exploitations paysannes des cultures de même type (deux à trois cultures vivrières), l'éloignement des marchés extérieurs bloquaient pratiquement la division sociale du travail dans ces régions. Chaque exploitation se procurait le minimum des besoins vitaux. L'échange marchand était épisodique et par hasard. Même en cas de bonnes récoltes, le surplus hors consommation familiale reste parfois non récolté dans les champs.

D'importantes disproportions s'observaient dans la répartition territoriale du potentiel productif agricole- (voir dessin n°01). La production des cultures d'exportation se concentrait dans les régions (des Plateaux et Maritime). Au Nord elle existait sous forme de petites enclaves (en général à Lama-Kara). Les cultures de rente occupaient les terres les plus fertiles et les mieux situées géographiquement soit environ 20% de toute la superficie cultivable du pays (44, T1, p XVIII). On remarque une forte concentration de la production des cultures d'exportation. Aussi plus de 90% du volume de production du cacao et du café était procuré par deux zones, Akposso et Klouto (Région des Plateaux), Lomé et Aného couvraient environ 87% des superficies de cocotiers (Région Maritime). La concentration d'autres cultures de rente était moins remarquable ; le coton se cultivait principalement dans la Région des Plateaux (zone d'Atakpamé) de même que dans les Régions Centrale et des Savanes ; le palmier à huile dans la Région Maritime et des Plateaux, l'arachide dans les Régions Maritime, Kara et Savanes. Comme la majorité des Régions du pays et en premier lieu les zones de production d'exportation, les régions Maritime et des Plateaux avaient une spécialisation mélangée (mixte) (quelques cultures d'exportation). Cependant, la spécialisation des régions était souvent étroite et de type monoculture dans la plupart des cas. En ce qui concerne certaines exploitations, elles se spécialisaient pratiquement toutes dans la culture d'un produit de rente. La conséquence de cette étroite spécialisation était la dépendance des fluctuations climatiques et de la conjoncture économique de

même qu'un niveau élevé du chômage saisonnier. Dans une certaine mesure, l'acuité de ces problèmes facilitait la culture dans ces exploitations d'une ou de deux cultures vivrières de soudure.

La répartition des cultures vivrières était en général plus uniforme, mais se caractérisait par des différences d'espèces. Dans chacune des Régions, se cultivaient pas plus de deux cultures principales. Dans la partie septentrionale (Nord) c'était le sorgho (mil), l'igname, le manioc dans la Région centrale, le maïs et le manioc dans la partie méridionale. En caractérisant la répartition territoriale des cultures vivrières, il faut souligner le fait selon lequel, les superficies emblavées par les cultures vivrières ont chuté d'environ 80% au cours de la période coloniale (44, T.1 p XVIII). Avec cela, elles s'étaient avérées pratiquement déplacées (évincées) sur des terres à fertilité faible ou moyenne¹. En fin, à la fin de la période coloniale, la situation alimentaire s'est dégradée. Ceci concerne surtout les zones d'agriculture d'exportation où la superficie occupée par les cultures vivrières par tête d'habitation était suffisamment plus faible que dans d'autres régions. Il faut tenir plus compte par ailleurs du fait que les paysans devaient prêter une attention particulière aux plantes des cultures d'exportation.

Les disproportions dans la structure territoriale de l'agriculture togolaise se ressentaient aussi dans le caractère de la répartition des ressources humaines. Plus de 52% de la population rurale Togolaise était concentrée dans deux Régions : Maritime et Kara constituant un peu plus de 20% du territoire national²). Dans plusieurs zones, de même que dans les parties centrales et sud-ouest de la Région des plateaux, ont vu le jour des foyers de ce que l'on peut appeler « d'une vraie famine foncière ». Suite au fractionnement de la propriété foncière, l'héritage foncier familial dans ces zones a chuté jusqu'à 0,5 ha. Des paysans sans terres ont vu le jour. La pression démographique grandissante sur la terre et son exploitation exagérée sans changements

¹ Au Togo, les terres sont divisées en trois catégories selon leur fertilité : bonne, moyenne, et faible (voir 44 t1)

² Sans tenir compte de la région relativement peu peuplée de Bassari. Calculé selon : (44T1p.97)

adéquats dans l'agro technique a conduit a l'épuisement de la fertilité, à l'érosion des terres, à la diminution de la superficie des massifs forestiers, à la dégradation de de la situation écologique dans plusieurs zones. Ce n'est pas un hasard si au milieu des années 60, les experts, de la FAO ont souligné la nécessité de prendre des mesures d'urgence dans le but de lutter contre l'érosion et la restauration de la fertilité des sols dans le pays (39, p.14).

Un faible approvisionnement foncier de la majorité des exploitations paysannes avec une agro technique utilisée a aussi conduit à une mauvaise utilisation des ressources humaines dans les régions densément peuplées. Aussi, selon les données de 1961, la population rurale économiquement active travaillait en moyenne 161 jours dans l'année en Région maritime, 157 jours dans la Région de la Kara, 131 jours dans les plateaux avec un niveau de sous emploi respectif de 27%, 29% et 40 % (44, TII, p 118). L'écart existant entre les indicateurs peut s'expliquer selon nous par la spécialisation des premières Régions dans la culture des produits à intensité de travail de même que par la diversité de la production surtout dans la Régions de la Kara. Les données avancées témoignent non seulement d'une relative surpopulation rurale de grandes Régions agricoles du Togo dans les années 50 – 60, mais aussi de son avancement. Ces données témoignent aussi du fait que la politique de colonisation obligatoire des paysans en partie Losso et Kabyè sur les terres vides des Régions de Plateaux et Centrale pour la production des cultures d'exportation n'a pas effacé les disproportions dans la répartition du potentiel productif du secteur agricole. La conclusion selon laquelle la résolution de ce problème exige non seulement la réalisation de mesures techniques mais aussi sociales, au premier rang desquelles, la réorganisation des rapports agraires s'impose. Cette conclusion se confirme aussi par l'expérience d'autres pays africains (voir par exp : 54 ; 119 p. 74. 75).

Dans les conditions d'une famine « foncière » et d'une dégradation générale des conditions de vie déjà à la fin des années 50, l'issue des habitants ruraux s'est renforcée, surtout celle de la jeunesse dans la recherche des moyens d'existence dans les villes et les pays voisins et généralement au Ghana. La

migration saisonnière a atteint d'importantes échelles dans les zones d'agriculture d'exportation où un déficit remarquable de main d'œuvre s'observe au cours des périodes de récolte surtout, et pour certains travaux intenses. La région de la Kara était le grand fournisseur en migrants de même que certaines zones de la Région des Savanes et Centrale. Le départ de la campagne pour un long temps voir pour toujours de la main d'œuvre la plus productive de la population active a conduit à la dégradation des exploitations paysannes. Par ailleurs, il faut souligner la dilapidation du travail social suite aux grandes pertes de temps pour les passages des ouvriers saisonniers d'une Région à une autre à la recherche du travail.

Au même moment, sur presque la moitié du territoire du pays et surtout en zone d'économie semi naturelle et avant tout dans les Régions des Savanes et Centrale de même dans les zones nord des Plateaux, la densité moyenne de la population ne dépassait pas 5 hbts/km². Les ressources foncières ici dépassaient les possibilités d'activité de la population avec le niveau de technicité des exploitations paysannes existant. En définitive, en présence d'une famine « foncière » dans certaines zones, des centaines de milliers d'hectares de terres restent non exploitées. A la fin des années 50, sur 3,5 millions hectares de terre cultivable dans tout le pays, seulement environ 0,6 millions d'hectares (17,01%) était utilisées y compris la superficie en jachère. Selon d'autres sources, seul un peu plus de 0,4 millions d'hectares, soit environ 12% des terres cultivables étaient emblavées. Cependant les écarts entre les données ne change pas le fond du problème : la non utilisation dans le circuit productif agricole d'environ 3 millions d'hectares. La cause principale de la non utilisation des terres vierges et en jachère est, qu'elles se situaient dans les zones éloignées et peu peuplées dont plus d'un million d'hectares dans les zones arrosées et leur exploitation nécessite d'importants investissements. Ceci était presque impossible pour le paysan moyen et sans intérêt pour l'administration coloniale et les compagnies étrangères.

*Au cours de la période concernée, la prédominance du système extensif d'exploitation agricole et d'élevage était la caractéristique principale de l'agriculture togolaise. Plus de 90% du cheptel était en entretien nomade, semi-

nomade ou de recherche de pâturage, en parcourant de longues distances à la recherche d'herbe. La préparation du foin n'était pas pratiquée. En définitive les animaux étaient mal nourris et peu productifs. A cause de l'absence de service vétérinaire, beaucoup de bétail mourrait au moment des épizooties répétées. L'entretien intensif et par campement du bétail était local et se pratiquait en général dans les zones de Dapaong, Mango, (Région des Savanes) et dans une moindre mesure dans les Régions Centrales et de la Kara. L'élevage marchand a connu une certaine diffusion à Anécho, Lomé, Tsévié (Région Maritime) grâce à une demande croissante des produits alimentaires d'exploitation. Au même moment, on remarque un faible développement de l'élevage dans la Région des Plateaux, principale zone agricole du Togo.

Dans les exploitations agricoles, le moyen essentiel d'entretien de la fertilité des soles était la jachère, l'assolement (rotation des cultures) la cendre de la brûlure de la couverture végétale, le compost. Cependant, il existait déjà quelques exploitations agropastorales, ce qui influait négativement aussi bien sur le niveau d'utilisation de la main d'œuvre et de la terre que sur la ration alimentaire des familles paysannes.

Dans la plupart des exploitations paysannes des outils de travail simples étaient utilisés à savoir : pioche, houe, faucille, hache. La force motrice du bétail était utilisée à des échelles limitées pour le labour de la terre dans certaines exploitations du Nord du pays. En définitive assez de temps était utilisé pour l'exécution des travaux champêtres. Aussi, par exemple pour défrichage et le déblaiement d'une forêt et des buissons d'une superficie d'un hectare le paysan togolais utilisait 7 mois, un mois pour le bêchage, deux à trois semaines pour la semence dépendamment du type de culture et trois à quatre semaines pour la récolte. Il n'est pas surprenant que dans ces conditions, les paysans ne puissent pas agrandir les superficies emblavées même lorsqu'il ya des terres libres et assurer de bonnes récoltes. L'étroitesse du marché intérieur, l'insuffisance de moyens nécessaires chez les paysans, les rapports agraires existants, constituaient les principales causes du faible équipement technique des exploitations paysannes. Aussi, il faudrait souligner dans le même sens

que l'enclavement et la parcellisation ont connu une large diffusion en campagne togolaise. Certes, au cours de la période analysée l'influence négative de ce facteur non seulement ne s'est pas manifestée, mais a même dans une certaine mesure favorisé l'intensification de la production. Il faut cependant en tenir compte dans le plan des perspectives des mesures à prendre pour la mécanisation de l'agriculture.

Il faudrait au même moment souligner que durant la période coloniale au Togo il y avait des prémisses d'une semi intensification voire d'une intensification agricole.

En zone d'économie naturelle, ceci se manifestait par le passage, dans les conditions d'un accroissement de la population et de diminution des fonds agraires des terres fertiles et favorables à l'exploitation du changement de terre à une exploitation stable (permanente) sur la base d'un assolement permanent, l'utilisation d'engrais organique etc. En zone de culture d'exportation, les mesures de l'administration coloniale en matière d'introduction dans les exploitations paysannes dans un ordre centralisé des espèces améliorées de semence, de plants, d'insecticides et pesticides, des pratiques agro techniques améliorées ont favorisé une certaine intensification de la production. Cependant, ces mesures se réalisaient à des échelles limitées. En plus, une telle intensification conduisait à la dégradation des terres puisqu'elle ne se complétait pas souvent par des mesures d'entretien de la fertilité. Compte tenu de cela, il ne serait pas inutile de dire que selon le niveau d'utilisation des engrais minéraux le Togo occupait l'une des dernières places en Afrique (37, p. 27). Comme il a été déjà souligné, il y a déjà dans le pays des foyers d'une agriculture moderne et intensive sous forme de ferme expérimentale et stations appartenant à l'administration coloniale et sous forme de plantations privées. Cependant ces exploitations se comptaient par unités. En plus de cela, elles se basaient sur l'utilisation du travail manuel. Ce n'est pas un hasard s'il n'existait aucun tracteur au Togo avant l'indépendance.

CHAPITRE 2. POLITIQUE AGRICOLE GOUVERNEMENTALE DES ANNEES 60 - 70

Après l'accès à la souveraineté internationale, les problèmes agricoles ont occupé une place prépondérante dans la politique socio-économique du pouvoir togolais. Les mesures prises au cours des trente dernières années dans le but de les résoudre ont conduit à des changements importants dans le système des relations agricoles, les formes d'exploitation, dans les consciences des populations rurales, bref de la situation générale du secteur. Nous avons essayé d'apprécier les efforts de réorganisation de l'agriculture du Togo indépendant au cours de cette période à l'aide de corrélations des objectifs, des formes, des méthodes, et des résultats des réformes agraires avec les contradictions et disproportions objectives qui ont été analysées dans le chapitre précédent. Certes l'efficacité des réformes dans une grande mesure dépend aussi de la présence des prémisses et conditions correspondantes et au premier rang desquels d'un facteur tel que l'ampleur de la mobilisation du soutien interne et externe et du degré d'opposition des forces non intéressées dans leur exécution. Ce facteur sera pris en compte autant que le permet la documentation pauvre et fragmentaire à laquelle nous avons accès dans la littérature. Selon nous seule cette approche permet de définir les causes profondes des succès et des échecs de la politique agricole gouvernementale, de donner des recommandations justifiées pour sa correction dans l'objectif d'une résolution rapide des problèmes de l'agriculture togolaise et par là même trouver une solution à la problématique de la présente recherche.

I. REFORMES AGRICOLES AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE (ETAPE INITIALE DE L'INDEPENDANCE : 1960 - 1973)

Au lendemain de l'indépendance (1960-1973), aucun des pouvoirs successifs de S. OLYMPIO, N. GRUNITSKY, GNASSINGBE Eyadema, de même qu'aucunes des autres forces politiques n'avait un programme détaillé de réorganisation du secteur agricole bien élaboré. Au cours des années 60 et au début des années

70, la politique agricole gouvernementale pratiquement s'articulait autour des objectifs généraux formulés dans leur aspect général sans indication précises des méthodes de réalisation dans les termes suivants : « créer des structures productives dans le but d'assurer le bien être social », « réduire les disparités régionales » et « atteindre l'auto suffisance alimentaires autour de 1985 » (65, p.7).

Comme le montrent les mesures prises aux premières heures, les gouvernements de S. OLYMPIO, N. GRUNITSKY et GNASSINGBE Eyadema ont tenté de résoudre ce problème par le biais d'un renforcement des positions de l'Etat dans le secteur et d'une modernisation technique. Une place importante était accordée aux mesures visant à augmenter les superficies cultivables grâce à la mise en valeur des terres incultes dans les régions peu peuplées. Une attention particulière était accordée au développement rapide du secteur d'exportation qui procurait au cours de ladite période une bonne partie des recettes de l'Etat en devises. Le problème de l'augmentation de la production des cultures vivrières ne fut soulevé qu'au début des années 70 lorsque le pouvoir déclarait la nécessité de « mettre l'accent sur les cultures vivrières afin de surmonter les difficultés alimentaires » (48, p. 23).

Les mesures pour la mise au point d'un système étatique de direction et de contrôle occupaient une place importante dans la politique agricole du pays au cours de cette étape. Juste après l'indépendance, fut introduit le monopole étatique sur l'achat et la vente des produits de rente et la nationalisation par achat des exploitations en gros et d'autres propriétés de l'administration coloniale. En 1964 fut créé l'OPAT (Office des Produits Agricoles du Togo) en remplacement des quatre caisses de stabilisation des prix sur le café, le cacao, le coton et l'arachide qui avait le monopole de s'occuper des questions de régulation des prix d'achat des cultures d'exportation, de l'organisation de leur transport, leur traitement et leur vente de même qu'encourager leur production. En 1965 dans chacune des cinq Régions économiques furent créés les SORAD Société Régionale d'Action et de Développement pour assurer au niveau régional l'exécution des plans de développement, l'amélioration du bien être de la population, la conduite des travaux sociaux (construction de

digues, de canaux, l'espacement des plantations, exécution de mesures pédologiques) l'achat et la vente de produits agricoles de même que de l'encadrement des paysans, la promotion du mouvement coopératif et du système de crédit, le développement des métiers. En 1967 fut créée la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole) en vue d'accorder aux paysans des prêts à des conditions acceptables. Au début des années 70 fut décidée la transmission d'une partie des fonctions de la Direction des produits agricoles à de nouvelles sociétés spécialisées. Selon le nouveau système de régulation étatique, la SRCC (Société nationale pour la Rénovation de la Cacaoyère et de la Cafetière) s'occupe de la production, l'achat, le transport du café et du cacao, la SOTOCO (Société Togolaise du Coton) du coton, SONAPH (Société Nationale de la Palmeraie à Huile) de la palme à huile, TOGOGRAIN (Office National de produits vivriers) des cultures tropicales, ONADEL (Office Nationale de Développement de l'Élevage) des produits de l'élevage, l'ODEF (Office National D'Exploitation Forestière) des produits forestiers, la Togolaise de Pêche des produits de la pêche furent créés. Dans les limites de leurs compétences, ces organisations contrôlaient l'activité des SORAD et au même moment étaient sous le contrôle de la Direction des produits agricoles qui garde la Direction Générale et le contrôle de la Production tant des produits d'exportation que vivriers de même que le monopole de traitement et de vente des principales cultures d'exportation. La SOTEXMA fut aussi créée au cours de la même période et qui s'occupait de l'équipement en matériel agricole.

En dehors de la volonté de renforcement de la position de l'Etat dans le domaine agricole (agro sphère), la politique économique du gouvernement Togolais manifestait un intérêt dans l'utilisation du potentiel tant du capital privé qu'étranger. En plus, cette ligne fut renforcée dans le Programme du parti RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) dans lequel il est écrit que « l'initiative privée doit avoir une place dans notre économie, cependant le dialogue renforcé entre le secteur privé et public ne doit pas conduire à la subordination des intérêts essentiels du pays à ceux des étrangers »(17, p.115 – 116).

L'instauration du monopole étatique sur l'exportation des produits agricoles n'a pas entraîné l'interdiction des activités des étrangers dans ce secteur. Les filiales des multinationales telles que la CFAO, la SCOA et autre ont continué leurs activités en qualité d'intermédiaires dans la gestion des produits agricoles. Dans le domaine du crédit, les banques étrangères ont gardé leurs positions. Ceci concerne en première position l'Union Togolaise de Banque « filiale du crédit lyonnais ». Le pouvoir togolais encourageait le flux capital étranger et dans d'autres secteurs de l'économie. Conformément au code commercial, les investissements étrangers bénéficiaient de certains avantages et préférences parmi lesquels le non paiement de taxes d'importation et d'exportation (droit de douanes). Par exemple un investissement de 200 – 300 millions CFA l'entreprise ne payait pas d'impôt pour une échéance de 15 ans et 20 ans pour un investissement entre 500 et 1500 millions de FCFA et au-delà de 1500 millions pour une période jusqu'à 25 ans. (41, p.23). Au même moment, le pouvoir tendait à créer de meilleures conditions pour l'entrepreneuriat privé national vers la fin des années 60. L'adoption au cours de cette période du nouveau code commercial prévoit un régime avantageux pour les intérêts nationaux par rapport à ceux des étrangers et en partie moins d'exigences au volume du capital, au montant du profit, à la quantité des avantages en matière de taxes et d'impôts (112, p. 79).

Des mesures spécifiques furent prises en faveur du développement du mouvement coopératif. En avril 1967, le gouvernement a promulgué la loi sur les coopératives qui réglementait leurs activités, leur création, leur comptabilité financière et leurs relations avec les organisations gouvernementales. Selon cette loi, les questions liées à l'activité des coopératives agricoles revenaient aux SORAD. En 1969 au Ministère de l'Agriculture fut créé un département spécial des coopératives (Décret du 03/09/71 et arrêté du 15/12/71). Quatre niveaux de leur organisation étaient définis en partie : les unions informelles, les pré coopératives, les coopératives et les unions coopératives. L'adoption de ces documents signifiait en fait l'instauration d'un rude contrôle étatique sur les coopératives, la création des prémisses pour leur étatisation (nationalisation) Suffisant de dire que selon l'article 2 du décret de septembre,

toutes les décisions principales des coopératives doivent être discutées avec les SORAD, la Direction Générale et la CNCA. En plus de cela, l'Etat a le droit de nommer ses représentants aux postes de responsabilité dans les coopératives bien que l'ordre de leur nomination et leurs fonctions concrètes n'étaient pas mentionnées. Dans ces conditions, et en pratique comme l'écrit J.BERTRAND « Les coopératives se transformaient en organe fonctionnel de l'administration qui nommait et s'impliquait sans tenir compte de l'avis des coopératives. Seuls dans quelques solides coopératives les conditions de nomination des cadres au poste de responsabilité se discutent et se précisent au cours des « pourparlers » (136, p.164-165).

L'une des importantes orientations de la politique agricole des premiers gouvernements était la modernisation de la base matérielle et technique de l'agriculture togolaise et en premier lieu le secteur d'exportation. Au cours de cette période, un accent particulier fut mis sur la formation des spécialistes agricoles, le développement de la recherche, dans la publicité des méthodes de gestion de même que la réalisation de divers projets dans le domaine.

Grâce aux mesures prises beaucoup de centres de recherche furent mis en chantier parmi lesquels l'INFA de TOVE (1968) de même que quelques centres d'expérimentation pour la publicité et l'introduction de méthodes et technologies progressives dans l'agriculture. Dans certains villages, se créent des coopératives de jeunes, des clubs agricoles, des champs scolaires d'expérimentation sur initiative de la JPA (Jeunesse Pionnière Agricole). L'utilisation du matériel, outils travail améliorés, machines et engrais a connu une large diffusion. Aussi, seulement de 1970 – 1973 le nombre de machines agricoles a usage multiple à double et était de 1600 unités dont 108 tracteurs (37, p. 65). Le nombre de décortiqueuses mécaniques et de pulvérisateurs a sensiblement augmenté pour le traitement du coton. L'utilisation de l'engrais minéral a plus que doublé passant de 1000t en 1970 à 2100t en 1973 (44, T2 p. 124). Une attention particulière fut accordée aux projets de recherche sur l'utilisation de la force de traction animale en agriculture dans la culture tant des cultures de rente que vivrières. Selon nous, cet accent (approche) dans les

conditions du Togo était justifié compte tenu du caractère parcellaire de la majorité des exploitations agricoles et l'absence de moyens chez les propriétaires de celles-ci, de même que des conditions favorables pour le développement d'exploitations agropastorales et en premier lieu dans les régions des Savanes, Kara et Centrale. En définitive, le nombre d'attelages avec charrues a augmenté dans le pays passant de 69 unités en 1965 à 1260 unités en 1973 soit plus de 18 fois. Dans la Région des Savanes, à l'aide d'outils sur attelage animal plus de 42% des champs de cotons étaient cultivées au début des années 70 (187, p.44).

En dehors des mesures de modernisation technique du secteur de la branche, le pouvoir togolais a considéré l'exploitation des terres incultes par le déplacement des paysans des zones surpeuplées vers celles-ci comme principal moyen d'augmentation de la production agricole. Dans cet ordre d'idée un certain nombre de projets était entrepris : « Est-Mono » « Mandouri » ; « Plaine Mo ». Le plus important de ceux-ci était le projet Est-Mono qui prévoyait la mise valeur des terres dans la vallée du fleuve Mono (Atakpamé) pour une superficie de 300.000 ha en coton avec l'aide technique et financière de la France (209a, 1964 ; 125, p.375). Cependant à cause des difficultés financières aucun de ces projets n'est conduit à terme selon les données officielles en 1973 seuls 500 ha était exploités en plantation de palmier à huile (65 ; p.57, 59). L'augmentation des espaces cultivées peut s'expliquer (et les statistiques le confirment) par le défrichage (labour) des terres non occupées par des exploitations individuelles paysannes (44, T.2 p. 257). Cependant vers la fin de la période considérée, le pouvoir a conçu de nouveaux projets plus gracieux dans ce domaine, comme par exemple le projet de mise en valeur du Nord-Togo d'un montant de 3,09 milliard FCFA et le programme de mise en valeur de la Région de la Kara d'un montant de 1,5 milliards de FCFA.

Au milieu des années 60, le gouvernement togolais a commencé par planifier le développement agricole. Le Premier plan quinquennal est entré en application (1966-1970), dans le cadre duquel 4,5 milliard de FCFA soit 13,7% du budget est consacré au développement agricole et le deuxième plan (1970-1975) a

prévu des investissements d'un montant de 4,8 milliards FCFA (6,1%) (44, T1 p.14).

Toutes ces mesures ont conduits à des changements importants dans la structure socioéconomique de l'agriculture. Le secteur agricole colonial a cédé sa place au secteur agricole public à l'aide du quel le gouvernement a commencer par assuré le contrôle de la production et la vente des principales cultures d'exportation et une bonne partie des cultures vivrières. Aussi se trouve fermé le canal d'évasion des ressources du pays sous forme de recettes de l'administration coloniale française. Le pays a à sa disposition une source importante d'accumulation pour le financement des programmes de développement socioéconomique du pays.

Le secteur étatique (public) a en quelque sorte rétrécie les positions des compagnies étrangères dans le domaine du crédit, l'achat et la vente des cultures d'exportation. Selon certaines données, leur part dans la réalisation du café et du cacao a chuté jusqu'à 70% au début des années 70 (136, p. 205). Au même moment la majorité des projets de développement agricole était exécutée grâce au capital étranger et surtout de monopole étatique. La preuve suffisante est qu'environ 35% des investissements du premier plan quinquennal venait de l'étranger et plus de 42% pour le deuxième plan quinquennal (32, p.8). On remarque pour cela une diversification des sources de l'aide technique et financière grâce à l'accroissement des crédits (prêts) des pays et organisation comme l'Allemagne de l'Ouest, la CEE, la BIRD du PNUD et autres. Il est important de souligner l'intensification de l'activité de diverses missions et sociétés catholiques dans le domaine de la modernisation de l'agriculture traditionnelle¹. Beaucoup d'auteurs ont souligné la grande efficacité des projets missionnaires par rapport aux modèles classiques d'aide (voir par exemple 134, P. 305, 306, 311). Au même moment la France demeurait le principal donateur qui détenait environ 75% du volume total de l'aide technique et financière accordée au Togo au cours de cette période pour les besoins de l'agriculture. Comme au cours de la période coloniale, le capital

¹ Parmi elles « Les écoles chrétiennes d'Espagne » « les frères missionnaires de la campagne », « la jeunesse catholique agricole ».

français était souvent orienté vers les projets liés aux cultures d'exportations ; par exemple le projet colonial de mise en valeur du bassin du fleuve Mono, la construction de l'école supérieur agricole de TOVE et sa dotation en cadre scientifiques et pédagogiques, le projet de rénovation des plantations de café et de cacao dans la région des plateaux.

L'une des caractéristiques particulière de l'aide étrangère est qu'elle était en général orientée vers le développement et la modernisation du secteur étatique et des coopératives. A notre avis un intérêt particulier constituait cette forme d'aide comme le financement de l'activité (fonctionnement) des sociétés régionales de mise en valeur et de développement sur une base permanente de la part d'un donneur concret. Ainsi, les SORAD des régions des savanes et Maritime étaient financés par des fonds français, plateaux et centrale par la CEE et Kara par le PNUD. De 1964 à 1966 ? elles ont reçu quelques milliards de FCFA (213 n° 1346, P 2507). A partir de 1970, les SORAD sont financés par le budget de l'Etat pour un montant de 5 milliards et par le budget de la région pour un montant d'un million de FCFA (213, N° 1327, P 1107.) Selon nous, cette assistance technique et financière non sur une base ponctuelle mais de long terme et diversifiée avait ses avantages et ses inconvénients. En assurant un niveau élevé de conformité et de prévision des entrées financières et la coordination des projets de développement entrepris elle s'accompagnait de possibilités d'abus dans des conditions d'absence de contrôle des crédits et des moyens alloués de la part des donateurs.

En tout cas, il faut reconnaître en appréciant la place du capital étranger dans le domaine agricole qu'il a continué par maintenir des positions suffisamment fortes de 1960 à 1973. Ont changé, seulement les orientations, les formes et les conditions, de son activité. L'analyse de ces changements atteste que la forme d'être coloniale du capital étranger au cours de la période a cédé sa place à la forme néocoloniale.

Le renforcement du rôle du capital commercial national s'est révélé important à un moment dans la mesure où il a réussi grâce au soutien de l'Etat et à l'affaiblissement de la concurrence de la part des compagnies d'export-import étranger à (élargir) renforcer ses positions en tant qu'intermédiaire commercial

en qualité d'agence comme l'OPAT et d'autres organisateurs étatiques. En début des années 70, on pouvait compter plus de cinquante fermes privées appartenant au capital local. La majeure partie de celle-ci était créée grâce aux moyens des anciens intermédiaires des compagnies étrangères et souvent ayant continué à travailler pour leur compte. Selon le témoignage de J. BERTRAND, après la réorganisation et la diminution des coopératives en 1971, beaucoup de firmes commerciales intermédiaires furent créées par les dirigeants des coopératives reformées (136, P 118). Sur le plan financier c'était souvent les PME qui éprouvaient des besoins en fonds de roulement. Les paysans, en détenant une avance ou un crédit de la part d'une firme vendaient souvent leur produit à une autre firme pour ne pas s'acquitter de la dette à partir de la récolte. En définitive, plusieurs compagnies locales ont accumulé d'importants arriérés de dettes bancaires ont perdu confiance et ont fait faillite.

Le mouvement coopératif a connu une grande intensification. Au début des années 70, le pays comptait environ 4000 coopératives, pré-coopératives, et d'unions de type coopératifs dont environ 2000 dans région maritime, plus de 1800 dans la région des savanes et 30, dans la région des plateaux (218, 27.04.70). Dans l'ensemble, c'était des coopératives d'approvisionnement et de vente qui agissaient de préférence en zone d'agriculture d'exportation. Des autres types de coopératives, les plus nombreuses étaient les coopératives de crédit et d'objectifs diverses (200-3000 unions). Il faut remarquer la présence de quelques dizaines de coopératives de production qui avaient des champs collectifs et autres en propriété collective et des moyens de production. Contrairement aux pays d'orientation socialiste, au Togo, les coopératives de production étaient créées non pas sous l'influence de l'État, mais sur initiative des producteurs eux-mêmes. Au cas où les coopératives de production se créaient sous une pression externe, par exemple par les missions catholiques, l'objectif n'était pas la socialisation de l'agriculture mais avant tout pour la collectivisation du risque lors de l'introduction de nouvelles méthodes agro techniques et leur claire démonstration

Les coopératives ont joué un rôle plus actif dans le domaine de la vente des produits agricoles. A travers elles, étaient vendues environ le quart des récoltes des cultures d'exportation et pour certaines années cet indicateur a atteint 33 à 35 %. (13, P 189, 205). De puissantes unions coopératives comme l'Union des coopératives du Klouto avec un capital de 2,5 million CFA et 4000 membres (7 à 10 % du café et cacao acheté aux paysans) et l'union coopérative des planteurs Akposso réunissant jusqu'à 1971 46 coopératives dont certaines comptaient plus de 500 membres et un capital social de 1,7 millions se sont formées FCFA (130, P 190, 204).

Au vu de ce qui a été dit plus haut, nous ne pouvons pas partager le point de vue de J. BERTRAND qui estime qu'au cours de la période analysée le développement de la coopérative dans l'agriculture togolaise n'a pas atteint de telles promotions qu'on puisse parler d'un devenir d'un secteur coopératif en tant que telle (136, P 481, 482). Apparemment, une telle opinion s'est formée chez lui, en liaison avec le fait que l'organisation du mouvement coopératif au plan national est demeurée isolée, et en plus de cela au début des années 70 avait commencé par jouer un rôle moins significatif dans l'achat des produits d'exportations, puisque les paysans trouvaient plus intéressant et avantageux pour eux d'enregistrer leur cacao auprès des sociétés publiques

Aux nouveaux phénomènes on peut ajouter la naissance d'une couche de fermiers, ce qui était caractéristique des banlieues et des centres d'agriculture d'exportation. L'élite traditionnelle de la campagne, et plus précisément les chefs est passée d'une façon active aux méthodes capitalistes de gestion. Les exploitations entrepreneuriales utilisaient une bonne partie des moyens matériels, financiers que l'Etat orientait dans ce secteur au cours de cette période. En plus, la forme coopérative d'organisation de la production était utilisée. Comme le montrent les résultats de la recherche de J. BERTRAND beaucoup de coopératives agricoles étaient de réelles entreprises capitalistes se trouvant sous le contrôle de la noblesse rurale ou des organes de la ville (134, P. 196-197, 203, 207, 236).

Enfin, le développement du petit commerce et le régime communautaire naturelle, ont acquis une nouvelle qualité. La construction d'entreprises

industrielles, de routes et de projets agricoles dans nombre de régions périphériques a favorisé la destruction du vécu de la constance patriarcale, le marchandisage du régime naturel, et le développement des relations intersectorielles interrégionales et un certain développement du marché intérieur. Le niveau de la valeur marchande des exploitations paysannes s'est accru dans la zone de l'agriculture commerciale. Au début des années 70, 42% de la production d'une exploitation typique était destinée à la vente sur le marché interne ou externe dans le but d'obtenir des moyens financiers (44, T1, P 130). Cet indicateur était le plus élevé dans les régions maritime et des Plateaux (respectivement 48 % et 45 %) et le plus bas dans les Régions savanes centrales et de la Kara (42%, 31% et 31%). Il est important pour cela de souligner que le processus de marchandisage des exploitations paysannes au cours de ces années s'est réalisé non seulement grâce au marché extérieur mais dans une certaine mesure aussi au marché intérieur. Cependant il est peu probable que l'on puisse affirmer qu'à la fin de la période analysée l'économie de petit commerce est devenue prédominante en campagne togolaise. Plutôt, prédominait partout une économie dualiste qui avait des liens étroits avec le marché, des orientations économiques (et non seulement sociale) précieuses du propriétaire et au même moment une limite et une diversité de ces relations desquelles, il sera question plus bas, de même que la sauvegarde des traits de sa naturalité

Quel est le niveau d'efficacité de la structure agraire modernisée? C'est l'analyse de la dynamique de la production agricole et de la situation de la population rurale aux premières heures de l'indépendance qui peut donner une réponse à cette question. Les faits montrent qu'entre 1960-1973 on a enregistré un ralentissement des taux de croissance de la production agricole brute. De 1960 à 1965 ces taux étaient en moyenne de 3,7% par an et de 1965-1970 ont cru jusqu'à 4,2 % et chuté à 3,2 % de 1970 à 1975 (31, P. 198). Un indicateur très élevé ne doit pas conduire à des illusions, dans la mesure où au cours de ces années la contrebande de cacao venant du GHANA a atteint de grandes échelles dont la part selon certaines sources de données a atteint 30 à 50 % de la valeur de l'exportation togolaise de ce produit jusqu'au début

des années pour 70 lorsque les pouvoirs ghanéens ont pris des mesures pour intercepter le commerce de contrebande (136, p121, 121, 123 ; 44, T2, p55). Cette tendance concerne avant tout la production des principales cultures d'exportation qui s'est réduite au cours de cette période dont le café en moyenne de 0,4% par an, le capok de 1,4%, les palmistes de 4,5% (44, T2 p.52-57). En ce qui concerne la production des cultures vivrières, elle a connu des taux de croissance stables pour les céréalières (exemple le maïs de 3,9% en moyenne de 1961 à 1972, le riz de 2,6%, le mil et le sorgho de 0,5%) et pour les tubercules (l'igname de 4,3% le manioc de 3,5%) (4,4 T,2 p56-57). La preuve directe des taux de croissance médiocres du développement agricole de 1960 à 1973 par rapport aux autres secteurs est la diminution successive des parts dans le PIB : 58,1% en 1960, 49,8% en 1965, 39,8% en 1970 et 33,3% en 1975 (31 P. 188)

En définitive, les tendances médiocres dont a été question plus haut n'ont pas par seulement servi de base à une ascension de l'économie mais de soutien au niveau de la consommation d'une population en pleine croissance rapide (le taux d'accroissement naturel est de 2,6%) (32, P. 26). Certes, au cours de la période analysée, les recettes d'exportation de la production agricole ont presque doublées. Cependant, ceci a eu lieu grâce non seulement à l'accroissement de la production locale mais grâce à une conjoncture des prix favorables sur le marché international de café et de cacao (216, P. 90-92) de même que grâce à l'import contrebondier du GHANA. Par ailleurs, une bonne partie des recettes d'exportation a été utilisée pour le service de la dette extérieure croissante qui a atteint 18,2 milliards FCFA en 1974, soit 40,3% de la valeur totale des exportations (44, T2 P.44). Selon nos estimations, à ces fins 1,6 milliards de FCFA ont été utilisés, soit environ 28% des recettes d'exportation agricole (65, P.47 ; 44 T2 P. 44). Enfin, il faut tenir compte du brusque accroissement du niveau des dépenses d'importation des produits alimentaires puisqu'à cause de la réduction de la production vivrière par tête d'habitant (en moyenne de 1% par an) (37, P.17). Du coup, les difficultés alimentaires se sont amplifiées dans le pays. De 1965 à 1973, les dépenses d'importation alimentaires se sont accrues de 1,9 milliards à 4,4 milliards FCFA

soit de plus de 2, 3 fois et ont atteint 19,6% de la valeur totale de l'importation (calculé selon 65, P.48 ; 44 ; T2, P. 44). Enfin, au terme de la période analysée, la recette d'exportation a commencé à peine à suffir pour couvrir le paiement de produit alimentaire de même que le service de la dette extérieure sans parler du financement des programmes de développement économique et social.

La situation de la population rurale s'est empirée de 1963 à 1973, le coût de la vie s'est renchérit de 100 à 133, 8 points (65, P.49), au même moment le prix de vente du café et du cacao n'ont augmenté que de 20 et 27% respectivement et les prix des autres cultures d'exportation sont restés inchangés (44, T2, P. 70). Dans ces conditions la sous alimentation a atteint un niveau chronique en milieu rural surtout chez les enfants. Selon des données officielles au milieu des années 70, pratiquement un togolais sur trois souffrait d'une sous alimentation (44, T1 ; P. 89 90). La réduction de la dimension de l'exploitation paysanne s'attire une attention particulière. En 1973, environ 85% du total des exploitations avait une surface de moins de 3ha dont 20% de moins de 0, 5 ha (44, T1 ; P.111-112). De tels micro lots, dans une forme extensive de production ne pouvaient non seulement assurer une reproduction normale de la famille paysanne mais aussi l'emploi de tous ses membres. C'est pourquoi le niveau du chômage agricole est passé de 35% en 1961 à 53% en 1972 (44, T1 ; P.118). En définitive la détérioration des conditions de vie et la réduction des possibilités d'emploi productif a continué par accroître le départ de la campagne. Selon les données existantes environ 100 000 personnes se rendaient annuellement au GHANA pour gagner leur pain soit plus de 13% de la population économiquement active occupée dans l'agriculture togolaise (32P.10).

Enfin on peut dire qu'au début des années 70, le mécanisme de reproduction agricole est tombé en désarroi et à commencé à reculer souvent. Le secteur et l'économie paysanne se sont retrouvés en situation de décadence. Le rendement des principales cultures était inférieur au niveau moyen africain. Les possibilités d'une croissance extensive à ce niveau technique se sont réduites. La dynamique du volume de la production agricole dans la première moitié des années 70 se caractérisait par des valeurs négatives - 3,2% en

moyenne par an (31, P.198). La situation aurait été pire sans une conjoncture favorable sur le prix des produits d'exportation du pays et des revenus croissants d'exportation des phosphates, ce qui a permis au pouvoir du pays d'enrayer dans une certaine mesure ces phénomènes sectoriels. La possibilité de trouver des revenus en ville comme dans les pays voisins a aussi favorisé un certain adoucissement de la tension sociale en campagne.

Compte tenu de l'analyse faite, l'on peut tirer la conclusion selon laquelle la modernisation des structures agraires comme telle au début de la période d'indépendance du Togo, non seulement n'a pas favorisé la résolution des problèmes du secteur mais aussi a conduit à leur aggravation et à l'apparition de nouveaux. Ce ci peut en général s'expliquer par le fait que la politique agraire gouvernementale de part ses moyens financiers ou sa suffisance, ses priorités et ses méthodes de loin ne correspondait pas aux caractères des contradictions et disproportions qui freinent le développement agricole. En plus, la recherche de solutions aux différents objectifs fixés par l'état dans le domaine agricole a été poursuivie surtout jusqu'en janvier 1967 dans le cadre du modèle agricole hérite des pouvoirs coloniaux français. Certes, l'on ne peut ne pas s'accorder avec le point de vue de la chercheuse Soviétique Z. I.TOKARIEVO qui soulignait « A partir des années 60 la politique agricole gouvernementale acquiert un caractère orienté reflétant réellement les objectifs essentiels de l'agriculture.... Prévoit la réalisation de mesures complexes (17, P. 130).Cependant, au cours de cette période, et jusqu'en 1974 son principal objectif demeurait la rationalisation technique de la production et la maximisation du volume de la production agricole en sauvegardant le caractère précédant des rapports de production tant au niveau national qu'international¹. Dans ces conditions, le paysan et l'ouvrier agricole ont continué par être expropriés du bénéfice surtout en dehors du secteur. Il y a eu quelques changements seulement dans la structure de sa nouvelle répartition entre divers groupes d'exploitateurs.

¹ A ce propos, on peut se référer au point de vue de J. BERTAND qui caractérise la politique agricole de l'Etat à cette époque de « productionniste et de technocratique » (134, T1, P. 134)

Comme par le passé, le monopole de bas prix d'achat de produits agricole et des prix élevés sur les produits manufacturés et les services ont servi de principal canal de drainage de ressources des exploitations paysannes et du secteur dans son ensemble. Cela concerne avant tout les cultures de rente ou d'exportation. Selon nos calculs et sur la base des données de l'annexe 8, les prix saisonniers de café et de cacao de 1960 à 1973 étaient inférieur à ceux de 1969 en moyenne de 21, 6% et de 28, 2% respectivement, supérieur à 4, 5% pour le coton et sont restés inchangés pour les autres cultures, au cours de la période analysée. En définitive, le rapport des parts du paysan, des compagnies commerciales intermédiaires, et des sociétés publiques d'achat dans le prix à l'exportation et de la plupart des cultures de ce groupe a changé. Le tableau 2 donne une idée sur le caractère des changements à partir de l'exemple du café de 1964 à 1973. (136, T3, P.690).

Tableau 2 : Rapport des parts du paysan, du commerçant intermédiaire et de l'Etat dans le prix d'exportation du café de 1964 à 1973 en %.

Année	Agriculteur	Commerçant intermédiaire	OPAT	Prix FOB Port de Lomé
1964	54	20	26	100
1965	47	14	39	100
1966	46	14	40	100
1967	48	13	39	100
1968	47	12	41	100
1969	36	9	55	100
1970	35	10	55	100
1971	34	9	57	100
1972	39	7	51	100
1973	39	10	54	100

Comme le montrent des données du tableau, la part du paysan et du commerçant intermédiaire dans le prix du café a chuté et celle de l'Etat s'est accrue à partir de 1969, l'OPAT recevait déjà plus de la moitié des recettes d'exportation du café. Des changements plus frappants, ont été observés dans la structure des prix. Ici, la part du paysan a chuté de 72% à 26%, celle du commerçant intermédiaire de 15% à 4% et celle de l'OPAT a cru de 13% à 70% (136, T3 p.692). Au vu de tout cela, d'une manière caractéristique les recettes de l'Etat en valeur provenant de l'exportation du cacao et du café ont plus augmenté que dans le prix d'exportation respectivement quatre fois et environ

vingt fois (calculé selon 136, T3, p.689, 691) De 1974-1975 elles ont atteint 3,2 milliards de F CFA soit 3% du PIB du pays (44, T1, p.21).

Les données avancées plus haut démontrent que l'Etat par le biais de ses organisations de vente s'appropriait pratiquement la différence de l'accroissement des prix des cultures d'exportation. Elles témoignent du contrôle étatique rude de l'activité commerciale intermédiaire privée Enfin elles démontrent d'une manière inévitable que la politique étatique en matière de prix d'achat des cultures de rente était orientée vers la maximisation des profits non du paysan mais de l'Etat. Ce n'est pas un hasard si l'OPAT dans une étude du BIT a été désignée comme "un organe étatique de drainage de la plus value du secteur" (44, T1 721). Selon nous les autres organisations commerciales étatiques poursuivaient les mêmes objectifs.

En ce qui concerne les cultures vivrières, au cours de cette période, l'Etat a mené une politique de prix visant à maintenir les prix de vente et ceux du marché à un niveau la plus bas possible. Il est évident qui a été observé sa tendance à renforcer sa position grâce à la population urbaine plus mobile. Cependant, en réalité les prix d'achat ou les soit disant prix du producteur continuaient par chuter et ceux du marché augmentaient. Cette situation s'explique par le fait que le commerce des cultures vivrières est demeuré aux mains des commerçants intermédiaires privés qui en utilisant leur situation de monopole et très souvent des méthodes non économiques dictaient sans encombre (obstacle) leur prix non seulement au paysan mais aussi au consommateur. Les organisations gouvernementales telle TOGOFRUIT, TOGOGRAIN, ONADEL, TOGOLAISE DES PECHES par manque de moyens ne pouvaient réellement influencer sur la conjoncture des prix. Par exemple, en 1973 la part de TOGOGRAIN dans les achats de maïs était de 1% ,4,4%de sorgho et mil , de 0,1% pour le riz (4,4, T2, p.295) Le bas niveau des taxes douanières sur l'importation du riz ,de la viande et des cultures vivrières fixés par l'Etat influençaient indirectement le niveau des prix et de la production des cultures vivrières.

Tout en recevant de moins en moins pour sa production le paysan togolais payait au même moment de plus en plus pour les marchandises et services

dont il avait besoin, puisque l'indice des prix à la consommation s'est accru de 34% (65, p48) au cours de la période analysée. Plusieurs auteurs ont souligné le fait de la baisse du pouvoir d'achat de la production paysanne (voir par exemple 134, p88-93, 120). Les pertes de cet échange inégal persistaient de même que la nécessité de paiement d'impôts, l'apport de divers travaux obligatoires et l'asservissement usurier.

En définitive, le bénéfice global du secteur s'accumulait comme par le passé dans la main des groupes sociaux qui ne sont pas liés à la production agricole au premier rang des quels la bureaucratie gouvernementale et le capital étranger de même que l'élite traditionnelle rurale. Pour cela, c'est le lieu de souligner que malgré la liquidation du régime colonial et une conjoncture favorable des prix à l'exportation pour le Togo, les bénéfices du capital étranger non seulement ne se sont pas réduits, mais aussi se sont accrus. Certes, leurs montants ne peuvent être appréciés quantitativement à cause du non accès pour des raisons compréhensibles aux données statistiques. Cependant, cette thèse se confirme par des indicateurs indirects et avant tout le renforcement d'un commerce inégal et hors de toutes méthodes économiques. Ainsi, la part des exportations dans le PIB s'est accrue de 11% en 1960 à 27% en 1967 et 40% en 1974 (44, T1, p 5). Cependant, les prix à l'importation des marchandises et services augmentaient plus vite que les prix à l'exportation des marchandises du Togo. Par ailleurs, le capital de prêt rapportait de grandes bénéfices, en témoigne l'accroissement rapide de la dette extérieure de l'Etat et les paiements des intérêts pour la résorber. Il faut aussi souligner que le montant des paiements aux compagnies étrangères pour services managériaux, consultatifs et de transport rendus s'est accru sans parler des profits des firmes d'import-export.

Une bonne partie de ces ressources disparaissait sans retour pour l'agriculture. La politique d'investissement gouvernementale au cours de cette période était orientée vers le développement du secteur industriel-urbain pour lequel il était affecté ; par exemple les $\frac{3}{4}$ du montant total des investissements dans le cadre des deux premiers plans quinquennaux (44, T1, P 14, 23). Même l'OPAT, une organisation agricole a investi une grande partie de ses profits

dans le tourisme, les hôtels, les affaires bancaires et pour la prise de part dans les entreprises industrielles qui n'étaient en aucun cas liés au secteur agricole (134, T3, P.635 ,687). Les institutions internationales de crédits et d'autres donateurs ont joué un grand rôle dans cette orientation de la politique d'investissement. En ce qui concerne les compagnies étrangères elles ont préféré réorienter leurs profits vers d'autres secteurs ou tout simplement les rapatrier. Une bonne partie des moyens qui se tassaient dans les mains des chefs, des commerçants et ouvriers s'utilisaient à des fins non productifs.

En définitive, peu de moyens revenaient à la branche surtout dans la production plus qu'il n'en partait. Ainsi selon les deux premiers plans quinquennaux, seul 9, 3 milliards de F.CFA sont investis dans l'agriculture au moment où l'intérêt annuel de l'OPAT atteignait 3,2 milliards de F.CFA investis dans l'agriculture au moment où l'intérêt annuel de l'OPAT atteignait 3,2 milliards de F.CFA. Pratiquement, les investissements étaient moindre dans la mesure où il était prévu qu'une partie des allocations devait être financée par les paysans eux-mêmes (44, T1, P 21). L'insuffisance des ressources influait négativement sur les résultats de la modernisation de l'agriculture, la situation de la base matérielles et technique du secteur agricole. Par exemple, pour l'utilisation des engrais minéraux le Togo occupait la 40^{ème} place en Afrique en 1970.

Il est important de souligner que les moyens mis à la disposition de l'agriculture n'étaient pas eux-mêmes utilisés de façon efficace. Une bonne partie de ces moyens était engloutis par le lourd et grand appareil de l'administration de même que par les entreprises publiques qui constituaient souvent des doublons (136, P 130).Le gaspillage des moyens était de coutume. Le gouvernement créait de nombreuses organisations fonctionnelles et d'entreprises sans pourvoir en moyens financiers ce qui les obligeait à l'inactivité. Ainsi par exemple les SPAR répondaient pour tout dans la région et n'avaient pas de moyens au même moment pour cela.

Une partie non négligeable des moyens financiers alloués à l'agriculture n'atteignait pas les réels utilisateurs. Ainsi, en 1980- 81, la part des paysans dans le volume total des crédits accordés par les banques nationales à

l'agriculture était d'environ 7,8%. En moyenne, le paysan avait 75 000F CFA. C'était en majorité des crédits de court terme. Au même moment environ le ¼ du montant total des prêts était accordés aux fonctionnaires (160,000F en moyenne par client), la rubrique autres personnes recevait plus de la moitié des prêts bancaires et le montant moyen d'un prêt était de 1,9 million CFA (44, T2, P 148). Dans la recherche documentaire, on souligne aussi la pratique de création de coopérations fictives pour l'obtention des prêts avantageux des banques de crédit agricole (CNCA) et d'autres institutions étatiques de crédits.

Les investissements agricoles opérés de façon centralisée étaient peu efficaces. En général, ils étaient orientés vers des projets ambitieux dans l'agriculture d'exportation, liés à la nécessité d'attraction de grands prêts extérieurs et à la technologie emportée. Comme le souligné l'un des rapports de l'OIT, beaucoup de ces projets avaient un niveau technique médiocre d'élaboration (44, T1, P.9). L'équipement agricole importé prévu pour être utilisé dans les plantations agricoles, s'est avéré inadapté dans les conditions du Togo. Une attention insuffisante était accordée au développement de l'agro-industrie. Aucune entreprise de transformation des produits agricoles n'a été créée au cours des quatorze premières années d'indépendance.

Ainsi, il existe toutes les raisons pour conclure que le gouvernement du pays proclamant durant les premières années d'indépendance le slogan de la formation de structures agraires dynamiques n'a pas pu en réalité créer les conditions socio économiques et politiques correspondantes pour atteindre ces objectifs. En plus, la branche occupait une place secondaire dans les programmes de développement socio économique. Cette situation s'explique selon nous par le fait que l'aggravation des disproportions et contradictions remarquée au cours de cette période du développement agricole ne s'est pas accompagnée d'un soulèvement proportionnel des forces socio politiques pour leur résolution. C'est seulement au début des années 70 que la situation qui prévalait dans l'agriculture et dans l'économie en général en plus de la dégradation de la conjoncture économique internationale que s'est posée la question de la nécessité d'élaborer de nouvelles approches aux problèmes de la réorganisation de la branche.

II- REFORME AGRO FONCIERE DE 1974 ET REVOLUTION VERTE

Beaucoup de changement se sont opérés dans la politique agricole du Togo au milieu des années 70. La direction du pays a lancé le slogan de retour à la terre et a fait du secteur agricole une priorité. L'autosuffisance alimentaire en produits vivriers était le principal objectif à atteindre. Conformément au troisième plan quinquennal, (1976-1980) le développement agricole a bénéficié de 6,5 fois plus de moyens par rapport au deuxième plan quinquennal soit environ 30% du montant total des investissements planifiés. Dans le cadre du quatrième plan (1981-1985), le quart des investissements étaient prévu pour ces mêmes objectifs (voir annexe 4). Ceci témoigne du fait qu'au milieu des années 70 le gouvernement togolais a pris conscience de la nécessité du fait que l'agriculture a besoin d'une grande aide sans laquelle il est impossible de résoudre ses problèmes.

La publication en février 1974 de l'ordonnance sur la réforme agro-foncière a constitué une action importante (43). Conformément à ce document, les types de propriétés foncières suivantes ont été reconnus ; communautaire, privée, étatique et nationale (publique) (article 1). A travers le terme propriété nationale (publique), on sous entend les terres non utilisés auxquelles ne peuvent prétendre ni la communauté, ni une personne quelconque, ni l'Etat, et qui constituent un bien pour tous les citoyens¹. L'Etat a garanti le droit d'utilisation des terres à tout individu, aux collectivités possédant un titre de propriété sur la base aussi bien du droit étatique que du droit ordinaire (Article 2). Par ailleurs, l'ordonnance ne met pas de différence entre les deux types de titre reconnaissant ainsi leur force égale. En plus, à la différence de beaucoup de pays africains l'ordonnance n'a pas prévu l'enregistrement obligatoire des terres communautaires comme propriété privée ou individuelle. Pour confirmer les droits correspondants, il a été institué un délai de 5ans à l'expiration duquel, toutes les terres non utilisés sont reversés au domaine foncier national (Article 4). Il est important de souligner que l'ordonnance prévoit la possibilité

¹ Selon nous, ce type de propriété peut être confondu à la propriété collective

d'expropriation non seulement des terres non utilisées ,mais aussi celles en jachères et en friche, certes à l'exception des cas où, ces terres sont égales en surface aux parcelles utilisées et sont voisines et si la situation foncière et les conditions de la région dans laquelle elles se trouvent le permettent(art 6) L'article 9 est d'une importance capitale, car interdisait toute transaction foncière, inclus l'achat-vente sans intermédiaire d'un représentant de l'état, bien que rien ne stipulait dans l'ordonnance si les transactions de location tombaient sous cet article. Il faut spécialement souligner que dans le document il est reconnu la possibilité de transférer les terres étatiques à des privés (Article 20) et les terres du domaine foncier national à la disposition des personnes privées et des organisations gouvernementales. (Article4).

A première vue, après avoir pris connaissance avec des principales dispositions de l'ordonnance, on a l'impression qu'elle n'a qu'une ressemblance lointaine avec une réforme agraire. Il est reconnu que dans la pratique internationale, on sous entend par ce terme un programme complexe de mesures orientées vers la liquidation (élimination) des insuffisances de la structure agraire par une redistribution des terres dans le but d'accroître le nombre des propriétaires et l'élargissement des surfaces de leurs exploitations, le changement de régime d'exploitation dans l'intérêt des paysans, des tenanciers (fermiers), des ouvriers agricoles, et /ou de l'augmentation de la production agricole, de même que la réorganisation du système d'administration, de financement, d'approvisionnement, de vente, de préparation des cadres et de la conduite des recherches scientifiques (69,p VI).Comme on peut le remarquer, l'ordonnance de février est orientée en général vers l'implication dans le circuit agricole des terres non utilisées, puisque le droit de propriété n'est reconnu que sur les terres utilisées. En ce sens, il ressemble beaucoup plus à une loi sur la terre, et au statut juridique des différentes catégories de propriété foncière. En fait, les auteurs de cette ordonnance eux mêmes le reconnaissent en indiquant en son préambule que son objectif est l'organisation d'une répartition optimale et une utilisation intelligente de la terre et doit se compléter par des mesures agro-techniques, d'ordre économique et social pour assurer l'accroissement de la

productivité du travail et améliorer le niveau de vie des travailleurs agricoles et de la société en général (43 P.3).

Malgré tout, l'analyse de l'ordonnance dans le contexte de politique agricole générale du gouvernement togolais après janvier 1967 permet de faire la conclusion selon laquelle la valeur de ce document est plus grande, et de fait touche essentiellement les relations (rapports) de propriété.

Avant tout, en légalisant (légitimant) formellement la propriété foncière communautaire, l'ordonnance au même moment la sape de fait, et par voie de conséquence et le fondement économique de même que le pouvoir des chefs et de la communauté dans son ensemble. En réalité, puisque toutes les terres libres de même qu'une partie importante des terres en jachère revenait au fond foncier national, il est évident que l'agriculture itinérante se réduise, car pour elle il est nécessaire que non moins de 80% des superficies soit permanemment en jachère. En définitive le rôle de la communauté comme régulateur des relations agricoles se réduit. L'individualisation de l'agriculture communautaire obtient une nouvelle impulsion.

Par ailleurs, en ouvrant l'accès à la terre communautaire qui auparavant n'était pas exploitée ou n'était pas exploitée de façon intensive et en prévoyant la possibilité de son transfert aux mains aussi bien de certains citoyens qu'aux organisations gouvernementales, l'ordonnance non seulement réduit l'aire de la propriété foncière communautaire, mais aussi crée les conditions pour l'installation dans cette zone de nouvelles structures agricoles de fermiers, de coopératives et d'exploitations publiques. L'article 4 de l'ordonnance dit clairement « les terres non exploitées sont reversées dans le fond d'utilité publique qui est mis à la disposition des citoyens dans des conditions qui sont définies conformément aux programmes du développement agricole, industriel ou urbain ».

Enfin, l'adoption de l'ordonnance a objectivement favorisé l'élargissement de la propriété foncière publique, grâce au domaine d'utilité publique qui dans l'ordre législatif était transféré à l'utilisation de l'Etat. Jusqu'en février 1974, le domaine foncier public ne comportait que les terres enregistrées comme

propriétés gouvernementales et des organisations gouvernementales et les terres utilisées). Certes, par rapport aux terres nationales, l'Etat ne se comportait pas juridiquement comme propriétaire mais comme curateur. Il faut tenir compte du fait que les terres nationales pouvant être mises à la disposition aussi bien des organisations gouvernementales, que de certains citoyens sur la base, non seulement d'achat mais aussi de prêt. Ce n'est pas un hasard si dans l'ordonnance on met une différence entre les deux types de propriétés. Cependant, il est peu probable que l'on soit amené à douter que le gouvernement soit le vrai propriétaire du fond national d'utilité public, ce que démontre la pratique suivante.

Au vue de ce qui a été dit, il existe selon nous des raisons de qualifier cette ordonnance de document sur la nationalisation partielle de la terre bien qu'il n'en n'était pas question. Et pourtant, dans les conditions du Togo, elle répondait plus entièrement à sa destination que les actions correspondantes dans la majorité d'autres pays africains, puisqu'elle était prévue non sous la forme d'étatisation des terres libres, mais comme le montre l'ordonnance leur socialisation, c'est-à-dire non seulement dans l'intérêt de l'Etat mais de toute la société toute entière.

Disons dans l'immédiat qu'en réalité l'ordonnance n'a pas justifié les espoirs fondés en elle. En plus, les faits témoignent des tendances au renforcement futur des tendances négatives dans le domaine de l'utilisation de la terre après 1974. En plus, il faut attirer l'attention sur le réel processus d'expropriation des paysans de leur terre ; la naissance en eux d'un sentiment d'incertitude psychologique dans la sauvegarde des droits de propriété sur la terre leur appartenant. Ce n'est pas un hasard si dans le pays et surtout dans les zones périphériques et de densité élevée de la population, qu'une spéculation sur les terres communautaires soit déclenchée. Les chefs, utilisant l'échéance de 5 ans et sans compter avec les intérêts des paysans ont intégré les terres non exploitées et les jachères dans la vente. Des confrontations ont eu lieu dans beaucoup de campagne entre les chefs et les paysans ordinaires. Plus loin, les paysans sont eux mêmes rentrés dans le processus de vente des terres. Une

bonne partie des terres paysannes a été achetée par des personnes n'ayant aucun rapport avec l'agriculture : les affairistes fonciers, les commerçants, les citadins nantis etc. En définitive, ces terres sont sorties du circuit agricole. Seule une partie des nouveaux propriétaires ont maintenu les terres en exploitation par le biais de la location (44, T1, P18). D'ailleurs, certaines organisations (sociétés) capitalistes ont été remarquées dans l'acquisition de ces terres dans certains cas (voir par exemple 134, T1, P 135-236). S'il faut tenir compte du fait qu'après 1974, la surface d'ensemencement est restée inchangée, (voir annexe 9,10) il est clair que l'adoption de l'ordonnance n'a pas pu assurer d'avancées significatives dans la mise en valeur des terres libres. A cela, s'est ajoutée la fragmentation des parcelles familiales suite à l'accroissement naturelle de la population. L'augmentation du nombre d'exploitations (de 200 000 en 1973/74 à 262.800 en 1983) sans changement du fond des terres exploitables a exacerbé ce problème ou « la famine foncière », la part des exploitations naines (petites) de superficie inférieure à 0,5 ha s'est accrue au cours de cette période de 19,1% à près de 31%, la part des exploitations de superficie comprise entre 0,5 et 3 ha a chuté de 65,6% à 60,2% et les exploitations de superficie supérieure à 3ha de 15,2% à 8,9% (voir annexe 4). Par conséquent, l'objectif de la rationalisation de l'utilisation des terres agricoles n'est pas atteint du moins dans les limites chronologiques de la présente étude. En ce qui concerne l'intensification de la production, quelques avancées ont été notées comme nous le démontrerons plus bas. Cependant puisque l'intensification s'exécutait beaucoup plus dans le cadre des formes traditionnelles de gestion, ceci a conduit au renforcement de la pression sur la terre, au développement des processus érosifs, à l'épuisement et à la chute de la fertilité des sols.

En faisant le bilan de l'analyse de l'ordonnance de la réforme agro-foncière de 1974, il faut reconnaître qu'elle a reflété la voie de l'étatisation de l'économie en général et de l'agriculture en particulier. Malgré les échecs du secteur public dans le passé, dans les conditions exceptionnellement favorables de la conjoncture économique internationale et surtout d'un accroissement spontané des recettes en devises provenant de l'exploitation des phosphates, on est rassuré dans les milieux gouvernementaux que la régulation et l'entrepreneuriat

public peuvent jouer un rôle clé dans le développement économique du pays. On peut supposer que le modèle populaire zaïrois du moment, a beaucoup influencé les changements d'accent intervenus dans la stratégie de développement économique et social.

On a noté aussi une nouvelle voie dans les mesures de réorganisation de la structure du secteur public. Dans un discours devant le conseil national agricole en 1975, le président Eyadema déclarait : "Nous n'avons pas peur de reconnaître le fait que les Sociétés Régionales d'Action de Développement(SORAD) que nous avons créé n'ont pas pu assurer une augmentation du volume de la production vivrière. A présent nous devons penser aux nouvelles structures qui correspondent au mieux à nos conditions et à nos réalités " (49, P.85). Dans le cadre de la réorganisation amorcée, le ministère de l'économie agricole a été transformé en Ministère de développement agricole (MDA) qui a commencé par coordonner les sociétés sectorielles publiques et la caisse nationale de crédit agricole et de Ministère de l'équipement agricole (MEA) qui dirige les SORAD. Cependant, en 1978, les sociétés régionales inactives ont été reformées et leurs fonctions transférées partiellement aux Offices Régionales pour la Production Vivrière (ORPV) au sein du Ministère de Développement Rural et en partie à la Direction de la Renaissance agricole et du développement coopératif (DRADE) au sein du Ministère de l'équipement Agricole. En 1980 fut créé la Direction Générale du Développement rural (DGDR) avec cinq directions régionales (DRDR) pour diriger et coordonner les travaux des projets de développement au niveau de chaque Région.

Les changements cités sans nul, doute témoignent d'une centralisation future du système gouvernemental de l'agriculture. Certes, on peut comprendre l'effort du pouvoir pour liquider les départements de l'Administration superflus et non efficaces. Cependant, le fait que les mesures de centralisation dans une certaine mesure ne sont pas complétées par des mesures de mobilisation politique de la paysannerie et son implication dans le processus de prise de décision ,dont dans le cadre des organisations sociales cachait le danger de la bureaucratisation de l'appareil, sa séparation des problèmes réels de la campagne, le renforcement de comportements autoritaires en lui. Par ailleurs

on a l'impression qu'en dépit des dispositions du pouvoir, la réforme de l'appareil administratif dans plusieurs cas se réduisait tout simplement au changement d'étiquettes et quelques fois sans raison du point de vue logique. Ainsi, par exemple la Direction de l'élevage était attribuée au Ministère du développement agricole et les services vétérinaires au Ministère de l'équipement agricole. A notre avis, de manière analogique, c'est-à-dire mécanique l'ODEF était divisé en différents départements de même que la Direction des Forêts et chasse, la direction de la production agricole et le service de protection des végétaux. Ces mutations ont sérieusement réduit l'effet de la réforme de l'appareil et constitue un frein à sa transformation en véritable instrument de réorganisation du secteur. A cet effet on peut comprendre le doute de BERTRAND G. qui en caractérisant le nouveau système d'administration se pose la question suivante : « le bureaucrate a certainement sa place, et le paysan ? » (134, T.1 P. 132). Une active implication des organisations étatiques dans la sphère de la production agricole et la transformation de la celle ci constitue une nouvelle phase de la politique agricole gouvernementale après 1974. A cette période, furent créés les fermes d'élevage (ranch) à Anié, la société de lait SOPROLAIT à Lomé et à KARA, une brasserie, etc... Ces entreprises étaient des compagnies mixtes au sein desquelles l'Etat contrôlait le paquet des parts (majoritaire). Cependant, les entreprises étatiques en général parmi lesquelles les entreprises mixtes n'ont pas connu une large diffusion dans l'agro sphère à cette étape.

Le contrôle étatique sur les exploitations paysannes par la fourniture de services de consultation, l'octroi des facteurs de production à des conditions avantageuses, l'exécution de certaines opérations productives, le système de crédit etc. constituaient la forme principale d'étatisation de l'économie agricole. Les faits témoignent que le contrôle de la part des organisations sectorielles étatiques ou verticale comme on aime les appeler sur les exploitations paysannes a atteint un niveau tel que lorsque la majorité des paysans ont perdu leur indépendance économique dans les questions de production et de réalisation de leur production, ils furent obligés d'exécuter toutes les exigences de l'administration dont ils subissent le contrôle. Il est certain que l'objectif

des compagnies étatiques qui était d'obliger le producteur à agir dans le cadre du modèle qui lui est imposé (134, T. 1, P 132) était atteint à ce moment. Les faits ont évolué à tel point que, l'administration de la SRCC par exemple a commencé par exclure de son système les paysans qui selon elle ne respectait pas les recommandations techniques ou n'exécutaient pas au moment opportun leurs engagements financiers. Il s'agit dans ce cas d'une expropriation du paysan de ses parcelles. Tout ceci montre qu'après 1974 le développement du capitalisme sous forme de manufactures disséminée a acquis des configurations visibles.

L'étatisation de l'agriculture s'est surtout manifestée dans le domaine de la coopératisation, à la quelle le pouvoir togolais a accordé un rôle important dans la réorganisation de la branche. Pour cela, un accent particulier était mis sur le développement de la coopérative productive. Encore, dans les décisions d'un congrès du parti tenu à Lama-Kara en 1976, il était souligné la nécessité de promouvoir la propagande des formes collectives d'utilisation de la terre pour réveiller l'intérêt des coopératives et l'exploitation collective des terres auprès des paysans. Cette voie a obtenu une confirmation et dans les documents du parti et du gouvernement qui ont suivi. Par exemple en mars 1980, le conseil national du Rassemblement du Peuple Togolais(RPT) a décidé de « contribuer à la création des coopératives productives dans tout le pays et surtout dans les zones de production agricole » (217).

La voie de développement de la coopérative productive dans un pays d'orientation capitaliste constitue un événement unique en soit et exige sans nul doute des éclaircissements¹. Les dirigeants eux-mêmes le fondent sur la rationalité de leurs considérations économiques et avant tout sur l'avantage de la grande production par rapport à la petite en confirmant que "seule les formes collectives d'utilisation de la terre peuvent assurer un développement rationnel de l'agriculture " (64, p.6) et ceci n'est pas surprenant. Au cours des années 70, la fragmentation des parcelles familiales a atteint un tel niveau

¹ Des éléments de la coopérative productives sont plus ou moins aussi utilisées dans d'autres pays d'orientation capitalistes, on peut citer l'exemple du Kenya et du Malawi avec les « outgrowers Skims " (147). Cependant, à ce que l'on sache la coopérative productive n'a été proclamée comme partie intégrale de la politique coopérative gouvernementale dans aucun des pays

dans le pays qu'il est pratiquement impossible de pratiquer une exploitation intensive sur ces terres. G.O Muller, en son temps a recommandé au gouvernement togolais de concourir à la création d'exploitations collectives, ce qui permettra de compenser les faiblesses des petites exploitations.

Par ailleurs, à notre avis le soutien à la coopérative productive est conditionnée par le caractère même de la participation active de l'Etat dans l'économie , car en présence de grandes exploitations, il est plus facile de développer la branche dans le sens souhaité et assurer le contrôle de ce développement Enfin, plusieurs raisons permettent de supposer que le pouvoir togolais a jugé nécessaire d'orienter le développement du capitalisme dans l'agriculture dans le sens du capitalisme coopératif sous le contrôle de l'Etat ,afin d'alléger l'acuité des contradictions liées aux formes capitalistes de gestion. Ce capitalisme coopératif, rappelle dans une certaine mesure celui de la possibilité ou de la nécessité de développement duquel a parlé en son temps V I LENIN (9,p205-206) Cependant, la grande différence entre eux est que le gouvernement togolais d'alors par cette voie ne cherchait pas un changement fondamental des rapports agricoles dans un sens socialiste mais la résolution des problèmes productifs concrets et en premier lieu, l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire du pays. Effectivement, c'est en cela que l'approche du pouvoir togolais en matière de coopérative diffère de la politique correspondante des pays d'orientation socialiste.

La connaissance de la pratique coopérative montre que le pouvoir togolais a tout d'abord tenté de 1974 à 1977 de créer un réseau de coopératives productives en un tour de main de manière autoritaire tout en sauvegardant la propriété individuelle des paysans sur leurs terres. Cependant, le mécontentement spontané, et l'apathie de la part des paysans l'ont obligé à changer de méthodes de sa politique coopérative en prenant comme principe de base la progressivité, le volontariat et l'utilisation des formes traditionnelles d'entraide au travail .Au même moment, le pouvoir a amorcé la réorganisation entière du système de contrôle étatique du développement du mouvement coopératif. A la fin des années 70 fut crée la Direction Générale de la Renaissance agricole et du Développement Coopératif, le Centre National pour

la Promotion coopérative avec ses Directions régionales, et en 1980 a débuté l'élaboration du schéma général de développement de la coopérative au Togo avec l'appui technique et financier du PNUD et du Bureau International du Travail.

Une grande attention dans la construction coopérative était accordée aux zones agricoles planifiées (ZAP) pour lesquelles la décision fut prise en mai 1978. L'objectif principal des ZAP était la mise en valeur et l'introduction dans le circuit agricole les terres incultes du fond d'utilité publique. Pour cela, conformément au décret gouvernemental, l'Etat a pris sur lui la préparation de l'infrastructure nécessaire dans les limites de telle ou telle zone, l'exécution de certaines opérations de production, la coordination et la direction ; les coopératives et les unions pré coopératives quant à elles s'occupaient de la mise en valeur des terres et de la gestion. Pouvait être membre des coopératives créées dans le cadre des ZAP, tout paysan vivant dans cette localité indépendamment du fait si ses terres sont dans les limites du ZAP, son propriétaire reçoit une compensation pour l'utilisation de celle-ci (une rente en quelque sorte). Par conséquent, un tel membre peut sans travailler sa parcelle recevoir un revenu. Peuvent aussi devenir membres les ouvriers et fonctionnaires des ZAP n'ayant pas leur propre parcelle. Au total 170 000 ha était mis en valeur dans le cadre des ZAP dont 50 000 ha dans la région des savanes, centrale et des plateaux et 1000 ha dans la région maritime et de la Kara.

En considérant les ZAP comme forme principale de la construction coopérative au Togo après 1978, il faut souligner le côté positif de la décision gouvernementale de transférer les terres nationales prioritairement aux coopératives. Au moins, des moments négatifs attirent notre attention au premier rang desquels la possibilité pour un paysan ayant des parcelles de toucher des revenus ne provenant pas de leur travail sous forme de rente, l'absence d'indépendance des coopératives, le contrôle rigoureux du gouvernement. On peut de fait qualifier les ZAP comme une forme de gestion mixte état-coopérative constituant ainsi un nouveau pas vers l'établissement de la branche.

Malgré cela, l'exécution de ces réformes dans une certaine mesure a permis d'élargir la base du mouvement coopératif dans le pays. Les données suivantes caractérisent son état en 1985.(58,p.103).

Tableau 3 : Le mouvement coopératif togolais en 1985

<i>Typede coopérative /Sous secteurs</i>	<i>Nombre</i>	<i>Effectifs des membres</i>
Agricoles	97	9930
pêche	14	190
volaille	3	80
Artisanal	03	100
transport	1	60
épargne-crédit	115	12700
commercialisation	25	5430
consommation	8	1860
Total	266	30 450

Comme le montrent les données du tableau, le Togo comptait au milieu des années 80 plus de 260 coopératives avec un nombre de membres supérieur à 30 000. A cela, il faut ajouter 650 unions pré coopératives avec 9000 membres. Par conséquent environ 8% des ménagères togolaises étaient occupées par le mouvement pré coopératif. Avec cela, on remarque une part élevée des coopératives de production dont le nombre s'est accru de 3,8fois par rapport à 1970 soit à 43% du nombre total de coopératives. Ils comptaient lus du 1/3 de l'effectif total des membres. L'une des particularités du mouvement coopératif est la prédominance des coopératives d'épargne et de crédit dans sa structure. Cependant, la majorité d'elles sont créés dans les villes grâce aux ressources des ouvriers et des fonctionnaires. Elles n'ont pas connu une large diffusion en milieu rural et sont suffisamment moins important selon leurs sources de crédit par rapport aux sources traditionnelles dont l'usure en première position

Malgré un accroissement quantitatif et la présence de formes organisationnelles mures, le mouvement coopératif demeure encore faible. Beaucoup de coopératives rencontrent beaucoup de problèmes d'ordre financier, technique, organisationnel et administratif. Dans les conditions de domination de la psychologie paysanne et du niveau très bas d'éducation de la population, les coopératives créées du haut sont soit inactives, soit sont sous le contrôle rigoureux de l'administration, dépourvues de toute indépendance et représentent en fait des semi-entreprises étatiques pour lesquelles les paysans n'éprouvent aucun intérêt de participation. Ce n'est pas un hasard si plus du 1/5 des coopératives étaient inactives en 1985 selon des données officielles (calcul selon : 138 p. 45). Ceci concerne même des coopératives de base telles l'union des coopératives des planteurs Akposso (134, T.1 p. 207). En ce qui concerne les coopératives qui se créent lentement sur l'initiative des membres eux-mêmes, elles représentent de réelles entreprises capitalistes, créées par des hommes ayant l'esprit d'initiative dans le but de réunir leurs capitaux en vue d'obtenir des crédits avantageux et d'autres privilèges. Beaucoup de coopératives comme le souligne la littérature sont sous le contrôle des chefs et sont utilisées en général dans leurs intérêts (134, T.1, p.314).

Les membres ordinaires dans leur majorité sont passifs. La présence d'importants arriérés d'endettement constitue le plus sérieux problème des coopératives. A notre avis, le fait que le gouvernement fixe des bas prix d'achat pour les coopératives que pour les paysans et les compagnies intermédiaires constitue une grande erreur. Aussi, une législation coopérative élaborée de cette manière, place les coopératives dans une position de soumission par rapport aux sociétés d'achat public. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de remarquer une diminution d'intérêt des paysans pour participer aux activités des coopératives. La conclusion selon laquelle l'Etat en soumettant la coopération surtout dans la zone de l'agriculture d'exportation au cours de cette période n'a pas pu la transformer en une force réelle du développement socio-économique s'impose.

Les réformes à caractère structurel étaient complétées par un transfert fondamental des accents vers la politique d'imposition, de crédit et de prix de

l'Etat. A partir de 1975, l'Etat a libéré les paysans du paiement de tout impôt. L'Etat a augmenté substantiellement l'octroi de crédits à l'agriculture. Une partie importante du crédit a commencée par s'octroyer en nature pour ne pas permettre leur utilisation à d'autres fins. Puisque la majorité des paysans togolais n'a pas suffisamment de moyens pour s'équiper en outil de travail, de se procurer des engrais et autre équipement, l'Etat le leur fournissait à des prix réduit de 25 à 50% en utilisant activement à cet effet une politique de subvention. Par exemple, les subventions annuelles gouvernementales pour l'achat d'engrais s'élevaient à 1, 2 milliards de FCFA soit 54 à 66% de leur valeur d'importation (44, T.2, P.123, 210, 9.01.87). Certains types de pesticides étaient gratuitement offerts aux paysans. Les équipements agricoles chers, étaient vendus par acompte ou loués à des conditions de paiement en nature (récoltes) aux paysans. En d'autres termes, tout était fait pour intéresser le paysan dans l'utilisation des outils et moyens modernes de travail et assurer leur introduction dans les exploitations agricoles. Cependant, la révision de la politique des prix d'achat dans le sens de leur augmentation était d'une plus grande importance. Selon nos calculs, seulement en 1974, les prix des cultures d'exportation se sont en moyenne accru de 25% dont : 25% sur le cacao, 55% sur l'arachide, 45% sur les palmistes et 62% sur le kapok (voir Annexe 8). En 1981, soit sept ans après, les prix dépassaient déjà le niveau de 1973 en moyenne de 2, 1 fois.

Ces mesures témoignent de façon rassurante qu'après 1973, le pouvoir, grâce aux recettes en devises accrues de l'exportation des phosphates à décider de soutenir et de renforcer l'économie paysanne, ce qui constituait un tournant décisif dans la politique agricole gouvernementale. Au même moment, il faut reconnaître que l'effet de ces reformes s'est avéré infime puisque les revenus des paysans ne se sont pas accrus dans une telle mesure comme le montrent les données avancées. Ainsi, par exemple, si le prix nominal d'achat du café de 1976 à 1980 s'est accru de 50%, le prix réel en plus des effets inflationnistes s'est réduit de 21, 4% au cours de cette période (44, T.1 p 20). Comme par le passé, la part du paysan dans le prix d'exportation des cultures a continué par chuter. Pour le producteur du café, elle était en moyenne de 23% de 1976 à 1980 par rapport à 42% de 1970 à 1975, de cacao 25% et 50% respectivement

et seule la part des producteurs de coton s'est accrue de 62% à 79% (44, T.1, p 19). Il faut remarquer qu'une partie importante du prix d'achat était accaparée par les commerçants intermédiaires, les usuriers etc. En ce qui concerne les crédits, ils ne parvenaient pas aux exploitations paysannes comme il a été déjà souligné, puisque les institutions de crédits préféraient avoir à faire à des clients solides et nantis et les crédits naturels dans l'ensemble revenaient aux exploitations de type capitalistes.

Dans ces conditions, c'est la couche de fermiers qui a le plus tiré bénéfice de ces réformes. Ce qui se caractérise encore une fois par l'orientation de classe de la politique agricole gouvernementale. La valeur de l'accroissement réel du revenu dans la majorité des exploitations paysannes était seulement suffisante pour soutenir ou légèrement augmenter le niveau de la consommation privée. Pour que l'élargissement de la production soit de façon intensive soit par la mise en valeur de nouvelles terres, le paysan togolais moyen comme par le passé manquait de moyen. Par conséquent, la résolution radicale des problèmes d'accumulation dans l'économie paysanne exigeait une plus importante augmentation des prix d'achat et la présence de forme de prêts plus efficaces.

En dehors des réformes à caractère structurel, les dirigeants du pays ont introduit en 1977 l'objectif de l'exécution de la « révolution verte » et l'assurance au pays une avancée technologique dans le développement des forces productives dans la branche. Pour cela, on prévoit une utilisation importante des cultures agricoles hybrides, des semences et de bétail améliorés, d'engrais minéraux d'insecticides et de pesticides, d'instruments de traction animale de même que faire la propagande de l'utilisation d'une technologie intensive moderne dans la production, relever le niveau des capacités de l'agriculture et de l'élevage en spécialistes qualifiés. Aussi, s'est produite une avancée qualitative dans l'approche au problème d'accroissement de la production agricole. Si dans le passé l'accent était mis sur les formes extensives de développement du secteur, à présent c'est sur la base de la combinaison des méthodes intensives et extensives et de l'utilisation rationnelle des ressources.

L'effet démonstratif et les résultats atteints dans certains pays d'Asie et d'Amérique Latine ont joué un certain rôle dans la proclamation de la révolution verte. Par ailleurs, son succès était conditionné par des réalités objectives au premier rang desquelles la situation démographique dans la branche, l'existence d'importantes terres non exploitées et l'impossibilité de leur mise en valeur avec l'actuel niveau technique d'une part, et le renforcement de la situation monétaire – financière du pays d'autre part, grâce à l'accroissement des recettes d'exportation des phosphates et le développement d'une réelle base pour le financement de l'achat de la technique moderne. C'est pourquoi à notre avis, cette voie, dans les conditions du Togo dans les années 70 était réaliste et justifiée. Cependant, dans sa mise en application, des erreurs ont été commises ce qui n'a pas permis du moins dans les limites de la présente recherche de sérieusement développer « la révolution verte » en ne parlant plus de la résolution des problèmes et même de poser pour elle une base réelle.

L'objectif premier de « la révolution verte » était avant tout la liquidation du déficit alimentaire et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Comme l'a déclaré le Président Eyadema : « Nous voulons dire qu'il faut dans cinq ans produire des produits alimentaires en quantité et en qualité pour que chaque togolais ait la possibilité en tout lieu et à tout moment de satisfaire ses besoins alimentaires. » (215, 7.8. 1977). Cependant, ces ébauches n'ont pas été renforcées par des ressources financières correspondantes. Certes, les investissements nominaux pour la réalisation des programmes alimentaires sont accrus. Par exemple, dans le cadre du troisième plan quinquennal, ils s'élevaient à 21,4 milliards de FCFA soit 37, 5% du volume des investissements agricoles (voir Annexe 6). Mais plus des $\frac{3}{4}$ de ces investissements devait être financé par le secteur privé et en première position les paysans eux-mêmes (44, T.1 p. 18) dont les revenus comme nous l'avons montré leur permet difficilement de joindre les deux bouts sans parler de l'accumulation. Par ailleurs, malgré les déclarations gouvernementales, les sociétés d'Etat de la branche type SRCC et SOTOCO ne prêtaient aucune attention à la production vivrière. Comme il a été souligné dans l'une des enquêtes sur l'activité de la

SOTOCO, « la société est soumise à l'objectif principale qui consiste à la production maximale des graines et fibres de coton. En ce qui concerne les cultures vivrières, elles sont prises en compte dans la mesure où elles entrent dans l'assolement du coton.... Une telle orientation se manifeste aussi dans le travail des services de consultation et de propagande et dans la définition des orientations des recherches agronomiques » (54, P.39). Ce n'est pas un hasard si 25 milliards de FCFA ont été alloués pour le développement du secteur d'exportation dans le cadre du troisième plan quinquennal (44% des investissements agricoles) sans compter les dépenses pour les recherches scientifiques et les programmes de modernisation technique qui étaient en général orientés vers le secteur d'exportation. Certes, dans ces conditions, il est impossible de penser à une quelconque élimination des difficultés alimentaires dans le pays.

Des moyens relativement peu importants étaient alloués pour les programmes de modernisation technique agricole de 1976 à 1980. Par exemple, seulement 7 milliards et légèrement plus, soit 12, 5% des investissements pour le développement agricole. Il n'ya pas lieu de s'étonner si le gouvernement n'a pas connu d'avancées qualitatives dans l'équipement technique de l'agriculture. Ainsi, bien que le nombre de tracteurs ait plus que doublé au début des années 80, on ne comptait en tout que 240 unités. Aussi, un tracteur labourait environ 5,6 milles ha de terres labourable, c'est pourquoi le Togo occupait la 40^{ème} place sur le continent (calculé selon 36, p. 65). Seule 0,7% des terres son labourées avec l'aide de la traction animale. Les tracteurs sont utilisés seulement sur 2, 1% des espaces cultivées dans les plantations de coton (187). Une bonne partie du parc des tracteurs n'est pas utilisés selon certaines données (40%), à cause du manque de pièces détachées. Le pays ne compte aucune moissonneuse-batteuse. On note une dégradation croissante de la fertilité des sols dans plusieurs régions (44, T.1 p.56). Au début des années 80, sur 1 ha de terre labourée on employait 4 à 5 kg d'engrais c'est-à-dire au niveau des 20 derniers pays africains dans ce domaine (37, p. 62). En ce qui concerne le renforcement des capacités, en témoigne le seul fait qu'en 1982, le pays comptait 37 vétérinaires avec un bétail de plus de 500 000 têtes. Le grand problème ici, était l'insuffisance de l'effectif des cadres spécialisés et aussi que

plusieurs parmi eux étaient utilisés par l'administration à des postes de responsabilité ou tout simplement à l'extérieur à la recherche du travail.

Le manque de conception claire d'exécution constituait un sérieux problème de réalisation de la « révolution verte » dans les conditions spécifiques du Togo en tenant compte de la prédominance de petites exploitations paysannes, le niveau élevé de la fragmentation des parcelles, une importante surpopulation rurale, l'existence d'un fond important de terres agricole non exploités, la fragilité de la couche fertile de terres locales. Le fait que cette voie n'était pas rapportée à des structures de gestion concrètes dont en partie des secteurs traditionnelles, de petites productions et capitalistes privés n'a pas permis de jeter les fondements d'une base sociale adéquate et lui a privé d'impulsions de la base. Dans ces conditions, les moyens alloués allaient en général à des grands projets à effet mais nullement non efficace comme Projet FED-KARA d'une valeur de 4, 5 milliards de FCFA, PRODEBO 1, 2 milliard de FCFA, MONO 0, 5 milliards de FCFA, Oti etc. liés à la mise en valeur des terres et la création sur celles -ci des complexes agro-industriels publics et semi-publics (de type de manufacture dispersée). C'est effectivement dans ce type d'exploitation que s'était concentrée presque la totalité de l'équipement agricole et autres outils modernes de travail. En définitive, la majorité des paysans autant bien des secteurs traditionnels que de petites exploitations et dans une certaine mesure la classe du fermier se retrouvait hors des efforts gouvernementaux dans ce domaine.

En général, les problèmes liés aux particularités de la paysannerie togolaise sont réglés médiocrement. Le paysan comme d'habitude non sans fondement est très prudent à l'endroit de toute sortes de nouveautés, des questions de gestion. Il est plus d'une fois convaincu dans le passé que les nouveautés qui lui sont imposées du haut ne rapportaient aucun intérêt. C'est pourquoi, pour lui, la possibilité d'assurer son existence par son propre travail et les méthodes traditionnelles très anciennes sont plus prometteuses et intéressantes que l'accroissement de la rentabilité du moins à grande échelle par l'introduction de nouveaux procédés agro techniques à la mécanisation etc. ... Pire encore ,que le paiement d'un grand loyer pour l'équipement et l'exécution de certaines opérations mécanisées en partie le labour est fixé à ce que nous savons et ne

dépend pas de la récolte faite. Il est vrai que l'Etat, connaissant le bas niveau des revenus des paysans a introduit le paiement en nature du loyer. Cependant, selon nos observations, pour beaucoup de paysans, il est préférable de labourer gratuitement quelques jours par mois dans les plantations publiques que de donner une partie de la récolte comme paiement pour la location de l'équipement ou pour l'exécution de travaux mécanisés, puisque ceci leur rappelle la pratique de la période coloniale. Enfin, le paysan a beaucoup de problèmes d'adaptation des équipements modernes aux particularités des terres locales, le type d'agricultures (semailles mixtes) sans parler de l'utilité et de la rentabilité de l'utilisation d'un équipement cher sur de petites parcelles. Tout ceci montre qu'il est insuffisant d'allouer des moyens et acquérir l'équipement, les engrais et autres instruments. Il faudra faire au préalable un travail de sensibilisation avec les paysans sur des questions liées aux formes et méthodes optimales de leur utilisation. Plus encore il faut opérer des reformes macro-économiques dans le but de créer des conditions favorables pour l'introduction d'une agro technique moderne que nous estimons être un facteur important de la réorganisation du secteur agricole du Togo.

Au vue de l'analyse faite, on peut affirmer qu'en réalité la voie de la révolution verte de la fin des années 70 début des années 80 demeurait avant tout plus un slogan qu'une politique, car n'ayant aucune base conceptuelle, financière et sociale adéquate. On peut même dire que les formes dans lesquelles on a voulu l'exécuter au cours de cette période ont provoqué une suite de conséquences négatives. Elles ont favorisées un accroissement accéléré de la dette extérieure, dans la mesure où l'accent fut mis sur l'exécution de projets exigeant de grands capitaux avec de grands délais de récupération et souvent non rentables. Il faut même souligner le renforcement d'un comportement négatif de la paysannerie togolaise à l'endroit de la technique comme un moyen d'expropriation de la plus value, avec toutes ses conséquences pour le futur de la mécanisation et de l'application des procédés chimiques de l'agriculture.

Ainsi, avons nous montré que de 1974 à 1980, le gouvernement a fait des pas importants dans le sens de la réorganisation et la dynamisation de

l'agriculture. En outre, ils étaient interdépendants à tel point qu'on peut faire la conclusion d'un développement pour la première fois après l'indépendance aussi bien d'une politique agricole nationale que de programmes d'action pour le futur. Nous avons aussi soulevé certains problèmes et difficultés liés à sa réalisation, en quoi se fondaient réellement les réformes agraires prévues. Quelle est l'expression de ces réformes de la période étudiée sur le développement de l'agriculture. Quelles sont les raisons des succès et des échecs de la nouvelle stratégie agricole ?

III. SITUATION DE CRISE DANS L'AGRICULTURE

Les résultats du développement agricole du Togo entre 1974 et 1980 sont mitigés. D'une part, grâce aux mesures prises de même qu'à l'action d'autres facteurs non liés à la politique agricole, il a été possible de diminuer les taux chute de la production agricole totale. De 1975 à 1980, ils s'évaluaient en moyenne de 1,7% par an aux prix constants par rapport à 2,2% entre 1970 – 1975(39, p.198). La stabilisation de la production vivrière par habitant a été un grand succès comme le montrent les données du tableau 4 (élaboré selon : 28, Annexes II, V, IX).

Tableau 4 : Dynamique de la production vivrière par habitant au Togo de 1974-1980 (1974 - 1976 = 100)

Type de production vivrière	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Céréaliers	93	100	106	87	122	115	109
Tubercules	102	100	98	93	99	97	99
Légumineuses	91	95	114	112	102	104	107
Viandes	98	101	100	106	105	109	116
Alimentation en général	99	101	101	94	104	101	102

D'autre part, il n'ya pas eu d'avancées notoires dans la situation de la population rurale dans le sens de l'amélioration. En prenant comme base le début des années 60, nous découvrons par exemple que l'index de la production des cultures vivrières et par conséquent et le niveau d'autosuffisance alimentaire s'est réduit jusqu'au point 81 en 1981 (44, T.1 p.

13). Les objectifs du troisième plan en matière de production de la majorité de ces cultures n'ont pas été atteints. En ce qui concerne les principales cultures d'exportation, leur production se caractérisait par une stagnation avec de chutes brutales à des périodes. Certes, grâce à une conjoncture favorable des prix sur le marché mondial, on note un accroissement des recettes d'exportation du cacao, du café et du coton qui sont passés de 7,7 milliards de FCFA en 1974 à 14,8 milliards en 1980 soit un doublement (65, p. 47). Cependant en prix constants, la recette réelle d'exportation était inférieure au niveau de 1961 - 1965 (44, T.1 p.21).

Au même moment, se sont accrues les dépenses d'importation des produits vivriers et d'autres biens agricoles. Pour ces années, pour une première fois leur valeur a dépassée la valeur de l'exportation agricole. Si en 1970 le pays a exporté les produits agricoles pour une valeur de 38 millions de dollars et importé pour 13 millions de dollars, en 1984, ces indications étaient respectivement de 58 millions et 112 millions de dollars (37, p. 21). Seul pour le paiement de l'importation alimentaire, le pays a commencé par dépenser plus de 120% de ses recettes d'exportation de produits agricoles par rapport à 19% de 1971 à 1979 (37, p.37). A côté de l'import commercial, la nécessité d'une aide alimentaire d'environ 5 à 20 000 tonnes s'est fait ressentir (27, Annexe V).

L'accroissement d'un solde négatif dans le commerce agricole est un indicateur visible du fait qu'au début des années 80, l'agriculture togolaise a perdu dans une certaine mesure la capacité de satisfaire les besoins alimentaires de la population, en matières premières industrielles et de servir de source d'accumulation pour le développement d'autres secteurs de l'économie. A cet effet, on peut dire que l'agriculture qui en 1980 occupait 813 000 habitants, soit 73% de la population économiquement active du pays contribuait pour moins du ¼ au PIB soit 23,6% par rapport à 30,3% en 1975(31, p.188). Ce fait nous montre clairement la cause de la situation qui prévaut – le maintien d'une très faible productivité du travail dans le secteur.

Les événements stagnants dans le domaine de la production se sont accompagnés d'une détérioration des conditions de vie de la majeure partie de

la population rurale. Malgré une importation alimentaire importante, la sous alimentation demeure un problème chronique. Chaque Togolais ne recevait pas en moyenne 13% de la ration alimentaire qui est de 2300 cal par jour dans les conditions du Togo. En outre, la qualité de la ration ne s'est pas améliorée, elle est constituée de 84% d'aliments d'origine végétale (céréales, tubercules, légumes) et seulement de 3, 5% de produit d'origine animale (37, p. 43). Le niveau de sous emploi de la population agricole a dépassé toutes les limites, atteignant 57% en 1980 (44, T.1 p.118). Environ 86 % de la population agricole vivait en dessous du seuil de pauvreté selon les données de l'OIT (134, T.1, P. 87). La situation de pauvreté provoquée par un retard généralisé de l'agriculture qui a favorisé à son tour le renforcement de ce sous développement. Le départ massif de la population de la campagne à la recherche de moyens d'existence a sans nul doute conduit à la diminution relative des ressources humaines du secteur et causé préjudice aux structures de gestion. Par ailleurs en forçant l'urbanisation, il a favorisé l'aggravation des disproportions dans le système de reproduction social dans son ensemble.

En tenant compte de l'analyse faite, on peut conclure que les réformes agricoles du pouvoir togolais entre 1974-1980 n'ont pas pu arrêter la descente aux enfers du secteur vers la situation de crise. Il existe des raisons suffisantes pour confirmer qu'à la fin des années 70, cette situation de crise est devenue une réalité. Cette conclusion est confirmée par les appréciations que contiennent des publications officielles qui soulignent en partie « un échec relatif des réformes dans le domaine du développement agricole » et « la situation difficile dans l'agriculture togolaise » (56, p. 14, 15).

Sur le plan économique, l'aggravation des contradictions et des disproportions de la reproduction sociale, l'incapacité croissante de l'agriculture à assurer non seulement un développement rapide mais aussi à satisfaire les besoins au niveau précédent, constituait le contenu de la crise. Ces contradictions et disproportions comme nous l'avons montré dans le premier chapitre datent de la période coloniale. Cependant les contradictions et disproportions n'étaient pas encore graves dans le long terme tant que le fond des terres libres disponibles pour la mise en valeur était important et l'effectif de la population voir non agricole n'était pas important, le mécanisme de reproduction sociale

dans le secteur arriéré fonctionnait tant bien que mal. Avec une faible productivité basée sur des formes extensives de gestion, le secteur traditionnel satisfaisait généralement ses besoins en produits alimentaires et dans une certaine mesure la demande du secteur d'exportation et de la population urbaine. L'autre partie de la demande était couverte par l'importation. Le secteur d'exportation avec une conjoncture favorable du marché extérieur assurait au minimum les besoins en entrée de **devises**. L'accroissement de la demande en produits vivriers suite à celui de la population pouvait être couvert par l'utilisation des terres libres non utilisées et des subventions complémentaires pour l'importation de produits alimentaires. A la fin des années 70 dans les conditions des taux élevés d'accroissement de la population au cours des deux premières décennies après l'indépendance, et la réduction du fond des terres fertiles favorables à la mise en valeur, les possibilités d'accroissement de la production par des méthodes extensives sont épuisées. Presque toutes les terres fertiles, favorables à la mise en valeur étaient engagés dans le circuit d'exploitation, aussi leur mise en valeur dans certains régions ou des zones trop humides exige beaucoup de moyens financiers dont ne disposent pas non seulement les petites exploitations paysannes mais aussi parfois le gouvernement. En outre ceci exige la transformation de la psychologie paysanne, l'élimination de son intéressement social, ce qui peut comme on le sait, prendre toute une génération parfois. Dans beaucoup de régions, sont apparus des foyers de « famine foncière ». Suite à l'accroissement de la pression sur la terre, leur fertilité a commencé par chuter de même que la productivité des pâturages, le processus de leur dégradation s'est amplifié voir détruite. Certes, la comparaison des rendements de récoltes des principales cultures vivrières du Togo avec ceux de certains pays de l'Afrique de l'ouest montre que la situation ici n'était pas pire (Voir Annexe II). Cependant les taux de réduction des rendements pour des cultures importantes comme le manioc et l'igname de 1979 à 1981 étaient en moyenne respectivement 2,3 % et 0,7 % par an (37, P. 27). Par ailleurs il faut considérer le niveau très bas du rendement de ces cultures vivrières de l'Afrique tropicale par rapport aux autres régions.

Dans ces conditions, le mécanisme de reproduction dans le secteur apparaît détruit. Même au cours des années moyennes, selon le rendement, le secteur traditionnel satisfait difficilement ses propres besoins en produits alimentaires, mais le secteur d'exportation n'a pas pu maintenir la production à son niveau précédent sans parler d'une réaction adéquate à l'amélioration de la conjoncture économique extérieure. Par conséquent, dans un sens commun, la naissance d'une situation de crise dans l'agriculture togolaise au cours des années 70-80 était directement liée à la forme extensive de développement agricole et le manque de possibilité réelles en possession des relations dominants pour le passage à une grande échelle aux formes extensives de gestion.

A la fin des années 70, l'acuité des phénomènes de crises dans le secteur et leurs conséquences ont été réduites grâce à une entrée relativement importante de devises grâce à l'exportation des phosphates et au reflux (émigration) d'une partie de la population supplémentaire de la campagne. A la limite des années 70-80 une brusque détérioration de la conjoncture économique extérieure de même qu'une politique d'importation prudente ont aggravé dans une certaine mesure la situation financière en devise du pays ont fait ressortir toute la faiblesse et la fragilité de la base productive agricole, l'absence de réserve de croissance. Il suffit de souligner qu'entre 1974 et 1980 les recettes d'exportation se sont accrues en tout de 16,8 % au même moment où les dépenses d'exportation s'accroissaient de plus de quatre fois. Le déficit de la balance commerciale a atteint 63,6 milliards de F CA et ont dépassé de 20 % le niveau des recettes d'exportation (calculé selon : 65, P.47, 48). De sérieuses difficultés ont vu le jour avec le financement des projets de développement, l'import des biens même de première nécessité, le respect des engagements financiers (dettes). Le gouvernement était obligé de s'adresser aux prêts extérieurs et demande le rééchelonnement des paiements financiers. En 1980 la dette extérieure publique a atteint 195,2 millions de F CFA soit de 19, 3 milliards en 1874 (plus de 10 fois) (37, P 23 ; 44, T1 P. 9, 31). La situation démographique a atteint une masse critique puisque la capacité d'absorption de la population supplémentaire rurale a substantiellement diminué. Dans ces conditions, la situation de crise s'est manifestée de toute voie.

Pour quoi à cette étape le gouvernement togolais n'a pas réussi à résoudre les problèmes de la réorganisation du secteur agricole. Nous avons eu la possibilité de nous rassurer que durant ces années, le gouvernement a fait un grand pas dans l'élaboration d'un programme agricole complexe et a réussi en général à obtenir sa conformité de ses objectifs et problèmes de même qu'aux besoins de développement agricole. Par ailleurs, les faits que nous avons relaté témoignent que dans la pratique de son action le gouvernement n'a pas pu mettre en œuvre les slogans proclamés et aller plus loin dans la conduite des réformes. En définitive, il n'y a pas eu de grands changements ni dans la qualité de développement des ressources humaines ni dans le caractère des relations agricoles et avant du rapport principal de production au niveau aussi bien du secteur que du système campagne ville y compris les centres de l'économie internationale capitaliste. Malgré l'importante augmentation des investissements pour le développement agricole et une augmentation nominale des prix d'achat, le secteur agricole recevait moins de ressources qu'il en procurait. Ainsi conformément au quatrième plan quinquennal, 22,1 % du volume total des investissements étaient orientés vers le développement agricole, mais en réalité seul 7% ou le 1/3 était effectivement reçu (56, P. 14), ce qui représentait 4,5 fois moins que ce que recevait l'industrie et le commerce (56P.8). C'est pourquoi, il n'est pas étonnant que beaucoup de projets ne soient pas exécutés et furent reportés sur le plan quinquennal suivant, l'exécution d'autres projets ayant accusé du retard etc.

Certes, il est plus facile, suffisant et très simple d'expliquer la non-conformité des slogans la politique agricole réelle du pouvoir togolais par un ordre économique international injuste une activité intéressée des multinationales et leur filiales, les cataclysmes climatiques, des erreurs dans la politique socio-économique gouvernementale comme des projets ambitieux de même que des qualités personnelles de certains dirigeants. Cependant cette approche à notre avis n'est pas constructive car elle transfère les accents soit vers des moments dérivés, non primaires du point de vue activité de réorganisation soit vers des conditions d'exécution des réformes araires et caractérise plus les facteurs de

la situation de crise de la branche que les causes d'une médiocre influence de la politique agricole sur ces facteurs. Il est plus important du point de vue des perspectives d'élaboration d'une politique agricole active d'expliquer si tout a été fait pour neutraliser, affaiblir ou faire échouer l'action d'autres facteurs ce qui constitue une partie importante politique agricole en dehors de la résolution des problèmes sociaux et économiques du secteur.

A notre avis, l'une des raisons principale de l'échec des reformes agraires de 1974-1980 était le manque après du pouvoir togolais de méthodes adéquats du mécanisme d'exécution des objectifs fixés. Les faits témoignent du fait qu'encore à cette étape, l'approche « productionniste », technocratique, paternaliste demeurait encore à la base de la politique agricole gouvernementale de même que des méthodes directives. Certes dans les documents étatiques et du parti de même que dans les discours des dirigeants ou continuait par déclarer la nécessité d'une participation massive et active des paysans dans l'exécution des réformes et réorganisation prévues. Aussi le programme du parti RPT souligne « le devoir de tout togolais luttant pour l'avenir du pays est de fournir le maximum d'efforts pour la réalisation des problèmes de la reforme agricole. Elle est en elle-même juste et bonne, les objectifs sont à féliciter et les moyens alloués pour leur succès sont importants. Cependant, malgré son bon contenu son exécution rencontre beaucoup de difficultés. Les difficultés peuvent être surmontées si chaque togolais prenait effectivement part au travail » (52). Cependant sur le plan pratique le problème de mobilisation politique de la paysannerie et la création pour cela d'un mécanisme conforme n'était pas posée. On a pensé qu'apparemment la population s'impliquera individuellement dans l'exécution des reformes agricoles dans le cadre des structures des associations politiques et sociale et avant tout du RPT. En plus, le paysan était considéré non comme sujet mais comme objet des reformes. C'est pourquoi le problème de création d'une association nationale des paysans n'a jamais été évoqué au plan officiel. Toutes les mesures y compris la reforme elle-même était conduite du haut sans participation active des masses paysannes. En outre l'affaire comme il a été souligné plus haut conduisait non pas au renforcement de l'indépendance des

exploitations paysannes mais à leur étatisation de fait. Cette politique est à la base d'un rapport d'inimitié d'une partie de la paysannerie vis-à-vis de la réforme. G.M. BERTRAN parle même de l'existence d'une « confrontation entre le paysan et l'Etat » (136, T. 1 P 133).

Sur le plan externe, le pouvoir togolais tout en déclarant la nécessité d'une revue de l'ordre injuste économique international actuel, l'élimination du système néocolonial d'exploitation et le développement d'une coopération interafricaine comme conditions principales d'une résolution avec succès des problèmes socio-économiques internes dont agricoles n'a pas pu mettre en pratique ces slogans. Comme par le passé, au cours de cette période dans la politique extérieure du pays se faisait ressentir la volonté d'obtenir des concessions non pas sur la base d'actions collectives mais beaucoup plus dans le cadre de relations bilatérales en comptant sur la bonne volonté des partenaires traditionnels du Togo. La mauvaise appréciation de l'importance des actions collectives s'est ainsi fait ressentir dans le faible développement des relations de coopérations entre le Togo et les pays voisins, l'absence de coordination de leur politique agricole en témoigne la contrebande permanente du cacao, du coton et d'autres types de produits agricoles dans cette région.

N'ayant pas pu assurer le développement du mouvement paysan et à poser une base sociopolitique solide du programme des réformes agricoles, le Pouvoir togolais s'est retrouvé sans véritable allié à l'intérieur du pays dans la lutte pour son exécution. A son tour, le faible développement d'une coopération économique interafricaine et l'absence de plateformes d'action unifiées a pratiquement abandonné le pays face au dictat des multinationales et les fluctuations de la conjoncture économique internationale.

C'est pourquoi à cette étape le pouvoir du pays n'a pas pu neutraliser l'influence négative des forces de freinage dont les intérêts ne correspondent pas aux objectifs de la politique agricole : les éléments conservateurs et corrompus de l'administration, les chefs, qui ont peur de perdre leur influence économique et politique au sein de la paysannerie, une partie de la bourgeoisie

nationale, des institutions financières internationales et en premier lieu le FED, le FMI la BIRD (BM) et les filiales des multinationales.

C'est pourquoi la réforme agricole de 1974 et « la Révolution Verte » de 1977 qui représentent en fait une tentative de résolution des problèmes agricoles par des méthodes de capitalisme d'Etat se sont fondus en mesures non successives, non terminées, ne correspondant pas de loin aux objectifs fixés dès le départ.

L'expérience de réformes agricoles au Togo de 1974 à 1980 montre clairement que pour la résolution avec succès des problèmes de l'agriculture, il est de loin insuffisant de poser justement les problèmes mais d'élaborer un programme concret de mesures et allouer les ressources nécessaires. La question concernant les méthodes de la Politique agricole, de la base socio politique des réformes, des formes de mobilisation des masses pour leur exécution, de l'utilisation dans l'intérêt mutuel du potentiel politique et économique des pays étrangers et africain surtout est non moins importante. Il s'agit en fait d'assurer des conditions intérieures et extérieures sans lesquelles toutes réformes agricoles ont vouées à l'échec. A présent voyons comment ces leçons ont été prises en compte à l'époque contemporaine par le pouvoir togolais dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement agricole au milieu des années 80.

CHAPITRE 3. NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES ANNEES 80

La nécessité de corriger la politique agricole gouvernementale s'est posée au pouvoir togolais encore à la fin des années 70. Le gouvernement fut amené à résoudre ce problème dans des conditions très difficiles et avant sous la pression d'une conjoncture économique internationale encore non favorable au milieu des années 80. La chute du prix des phosphates qui procurent plus de 40% des recettes d'exportation, l'accroissement des taux d'intérêts des capitaux étrangers, le taux très élevé du dollar américain ajouté aux erreurs de la politique d'investissement du gouvernement ont conduit le pays vers une banqueroute de fait. En plus de la détérioration de la situation financière est

venue s'ajouter la sécheresse de 1982-1984. Il faut tenir compte aussi le facteur de pression social, le préjudice causé à la confiance envers le pouvoir au sein d'une partie de la population. Ceci a obligé le gouvernement à rechercher des solutions de court terme mais non optimale. Le gouvernement était obligé de solliciter de l'aide après de la BM, du FMI. Les acteurs du quatrième plan quinquennal (1981-1985) furent arrêtés. A partir de 1979, le développement de l'économie nationale dont celui de l'agriculture est défini dans une grande mesure par des programmes de stabilisation et des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) à partir de 1983 élaborés et exécutés avec l'aide technique et financière des institutions de crédit énoncées plus haut.

La nouvelle stratégie de développement agricole du Togo élaborée dans les grands traits au milieu des années 80 constitue un certain vecteur des forces internes et externes, un compromis entre l'approche du gouvernement togolais d'un côté et les conceptions du FMI et de la BM de l'autre. Soulignons particulièrement l'étendue en durée du processus de formation de la Nouvelle Stratégie, ce qui explique la non correspondance de certaines de ses statuts avec la réelle politique surtout au début des années 80. En tenant compte de cette situation très importante pour notre analyse, nous essaierons d'apprécier le caractère de cette stratégie, bien que sa réalisation, les premiers résultats et influences sur les perspectives de résolution des problèmes de l'agriculture.

I. OBJECTIFS, ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET METHODES

La connaissance des dispositions de la nouvelle stratégie de développement agricole montre qu'elle sauvegarde dans une grande mesure l'héritage de la politique agricole de l'étape précédente et avant tout en ce qui concerne la place centrale de l'agriculture dans le développement socio-économique du pays. Le développement de la branche est ici analysée comme un facteur clé de la résolution de la situation de crise dans l'économie et de la création d'une base solide pour une croissance équilibrée à partir de ses propres forces (56, P.4, 65,

P.17). Comme par le passé le succès dans l'autosuffisance alimentaire du pays en principaux produits vivriers constitue le leitmotiv de la situation pré agricole. Comme il est le soulignent les documents officiels et gouvernementaux. « Les mesures Techniques restent inchangée mais l'organisation du développement agricole, les méthodes de son exécution et sa régulation et sa base conceptuelle doivent être revues... » (56.P.17). Nous concentrerons notre attention sur ces nouveaux moments de la stratégie.

« L'amélioration des conditions de vie du paysan » est déclaré objectif principal de la nouvelle stratégie ceci par le biais de l'accroissement de son revenue et l'amélioration de son milieu d'habitation» (56.P.17). Le paysan est déclaré non seulement objet mais aussi sujet du développement. Le développement économique devra répondre aux intérêts et besoin de l'homme, ce qui est à la base de la nouvelle conception de développement agricole (56, P.17). Ces dispositions témoignent du recul du modèle « productionniste, technocratique et paternaliste précédent » de développement agricole. « Il s'agit en fait d'orienter la politique agricole vers le développement et le renforcement de l'exploitation paysanne, son implication active dans le processus de prise de décision et leur exécution.

Au même moment, les moyens et les voies de résolution de ces problèmes ne sont pas montrés dans la stratégie. On souligne seulement qu'ils seront définis « au fur et à mesure que s'exécutent des réformes et programmes qu'il faudra élaborer et réaliser d'une façon optimale » (56, P.17). Par la même se dévale l'importance de la thèse interne concernant le paysan comme la figure principale du développement agricole, surtout s'il faut compter avec le manque de structures organisationnelles chez le paysan togolais. Par ailleurs compte tenu de la priorité du facteur humain n'est pas comparée aux relations de propriété dans la branche et avant tout avec le caractère des rapports entre le paysan et l'Etat, il faudrait pas exclure que dans la réalité elle peut en définitive revoir comme manifestation du modèle productionniste dans sa variante ou l'accroissement de la production et l'augmentation des revenus de

l'Etat comme objectif principal de la stratégie est analysée non au dépend mais avec l'aide du paysan.

Une analyse attentive de la nouvelle stratégie confirme cette conclusion dans une certaine mesure. Une place principale est accordée aux problèmes de production agricole et commerciale en première position dans cette stratégie. A la page 29 de ce document, il est clairement indiqué que « la réalisation de cette nouvelle stratégie de développements'exécute dans le but d'assurer un accroissement de la production commerciale du produit tant pour le marché local et une satisfaction complète des besoins nationaux que pour l'exportation et l'amélioration de la situation de la balance commerciale » et seulement après pour « augmenter les revenus monétaires du producteur et l'amélioration de ses conditions de vie » (56, P.29).

La nouvelle stratégie ne donne pas une solution à la question concernant le rapport entre produits vivriers et produits d'exportations, la diversification de la production agricole et la spécialisation sectorielle. La nouvelle stratégie a mis un accent particulier sur les problèmes du secteur d'exportation. Le gouvernement compte faire des efforts nécessaires dans le but d'augmenter le volume de production des cultures d'exportation telles que le coton, le café, le cacao, les palmistes et les cocotiers" (56, p 26). Compte tenu de la vieillesse de la majorité des plantations et la culture de la productivité des arbres (l'âge moyen de la majorité des plants dépassant 40 ans) il a été décidé du renouvellement des plants. Pour cela la question de la nécessité de garantir les intérêts aussi bien des producteurs des plantations et leur héritiers que des locataires" (56, p 26).

En ce qui concerne les produits vivriers, la stratégie vise l'accroissement de leur production dans le but d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, la création des réserves alimentaires et si possible l'exportation des céréales (56, p 29, 30). Une attention particulière est accordée aux problèmes liés à la production, la conservation et la transformation des tubercules. Proposition la transférer une grande partie des opérations de conservation et de

vente de produits vivriers au moins du secteur paysan” constitue un instant nouveau (56, p 29). Pour l’intensification et l’augmentation de la production de l’élevage sont définies les orientations prioritaires notamment l’élevage bovins, l’aviculture, l’élevage de lapin, l’exécution de programmes complexés de modernisation de l’élevage traditionnelle, l’agrandissement du réseau de services vétérinaire.

L’intensification de la production agricole par une utilisation entière et rationnelle des fonds foncier et des ressources humaines, l’introduction des moyens modernes de productions a été conforme dans la nouvelle stratégie proclamée dans les années 70. L’utilisation des semences sélectionnées et considéré comme facteur primordial pour assurer l’accroissement de la productivité du travail dans l’agriculture. (56 ; P 20). Dans le but d’augmenter la production des semences il est prévu la création de deux station de sélection à NOTSE et BARKOSSI ou rajouter celles SOTOUBOUA existant déjà. Au même moment une approche plus prudente et équilibrée que par le passé est adoptée par rapport au problème de mécanisation et de l’application des méthodes chimiques dans l’agriculture. La disparition du terme révolution verte” dans le document gouvernemental n’est pas un hasard. Les auteurs de la nouvelle stratégie ont mis un accent particulier sur une utilisation plus large de la force animale, la diffusion des exploitations mixtes agropastorales et la petite irrigation. L’utilisation des engrais des formes optimales et la garantie de rentabilité. La construction de grands projets d’irrigation est prévue pour le moment où les paysans seront en mesure d’utiliser efficacement et de façon rationnelle ces installations. Il a été souligné la nécessité d’accélérer la mise en œuvre de la réforme agraires de 1974 et poursuivre l’exécution des programmes de mise en valeur des terres vierges (en fiche) et le déménagement des paysans dans le but de liquider les foyers de la famine foncière” assurer un plein emploi et l’augmentation de la production agricole.

Le gouvernement togolais compte beaucoup sur l’exploitation paysanne et la petite production pour l’exécution des plans de relance de la production agricole. Il s’agit en fait d’attirer le secteur traditionnel semi-naturel dans la

production commerciale (56 p, 24, 29). La coopérative occupe une place importante dans la nouvelle stratégie. Pour cela les accents sont orientés vers les coopératives d'approvisionnement et de vente sur la base qui "les paysans togolais ont du succès quand ils s'unissent pour la vente et non pour la production" (50, p 22, 29). La direction a de nouveau confirmé le principe de volontariat ou de liberté comme la règle dans la création de toute union paysanne" (56, p 22). En ce qui concerne l'utilisation du potentiel du capital privé dans la production agricole, la nouvelle stratégie n'en a pas fait cas. Une sphère d'activité lui a été réservé, l'élevage moderne (56, P 24).

Un changement remarquable des accents est remarqué dans l'appréciation du rôle du secteur étatique et de sa régularisations. La création d'une infrastructure correspondante dans le but de stimuler la production privée paysanne et de coopérative a été proclamée comme objectif principal de l'Etat togolais (56, p 22). A cet effet, il a été souligné la nécessité d'accroître le réseau routier en milieu rural, d'améliorer le système de formation des cadres pour l'agriculture, l'accroissement de l'efficacité du travail des services consultatifs, des institutions de crédits des organes de ravitaillement matériel et technique. A première vue, on a l'impression que le secteur étatique joue un rôle secondaire. Cependant certaines dispositions, de la nouvelle stratégie agricole nous montrent le contraire. L'Etat n'entend non seulement ne pas se retirer de la sphère de production mais aussi y renforcer ses positions par le développement du système de contrat et sa diffusion aux secteurs traditionnels et semi-naturel, la création des entreprises d'Etat dans les domaines tels que l'élevage, l'aviculture, l'élevage de lapins, porteurs d'avenir (56, p. 24).

La propagande et l'introduction de nouvelles méthodes d'exploitation sont reconnues comme l'une des fonctions importantes du secteur d'Etat. Il a été posé le problème de la réorganisation du système de recherche agronomique et des services consultatifs, les rapprocher du paysan. Il est prévu de même une campagne sous l'appellation conditionnel "jeunes agriculteurs" dans le cadre duquel les jeunes spécialités de l'école de Tové iront travailler en campagne. La nouvelle stratégie vise englober le système de service non pas de tous les

paysans mais seulement les plus réceptifs les mieux nantis et au même capables de jouer le rôle de convoie de transmission avec les autres paysans” (56, P 21). Une démarche analogique est suivie dans le domaine de financement des paysans en partant du fait qu’un paysan ne maîtrisant pas les procédés les plus élémentaires d’utilisation des engrais ne doit pas s’endetter pour acquérir ces engrais” et que “le paysan que ses recettes (bénéfices) ne leurs permettant pas de payer sa dette “(56, P 22). Selon nous ces dispositions clairement expriment une orientation vers les groupes de paysans les plus aisés et influents qui constituent une minorité parmi la population paysanne de la campagne.

De nouveaux moments caractérisent aussi l’approche du gouvernement togolais par rapport au financement du développement agricole. La stratégie proclame un accent sur les moyens propres avec une utilisation simultanée de l’aide extérieure qui est utile sans nul doute mais doit être considérée comme un complément à nos propres efforts “ (56, P 22). Dans l’objectif d’une mobilisation plus efficace et une utilisation totale des ressources nationales, il est prévu de réorganiser le système de crédit étatique par la ligne de décentralisation et d’introduction de nouvelles formes de financement. Il s’agit d’accorder des crédits sous forme d’exécution de certaines opérations de production payés en partie par les récoltes. En dehors de tout cela, cette façon de poser le problème témoigne l’attachement des autorités togolaises à la ligne d’égalisation de l’agriculture manifestée dans les années 60-70 par le système de contrat et la manufacture dispersé. Par ailleurs un sens particulier est accordé au développement de la coopérative d’épargne et de crédit comme facteurs de mobilisation de ressources internes des exploitations paysannes.

Dans le domaine de la politique des prix d’achat de cultures exportation, le gouvernement compte les maintenir au même niveau pour que “le producteur puisse percevoir un bénéfice stimulant tout en ne diminuant pas substantiellement la part de l’Etat” (56, p 29). En ce qui concerne les cultures vivrières, leur prix seront définis selon la loi du marché (offre et demande).

L'intention de l'Etat de fixer les prix des produits achetés aux coopératives a un tel niveau pour stimuler l'activité des coopérateurs dans ce domaine '(56, P 25).

En général, en appréciant le traitement du problème de financement et d'accumulation dans la nouvelle stratégie, on remarque un accent vers la diminution du drainage des ressources de la branche en partie par l'augmentation des injections financières l'utilisation rationnelle du volume de subvention attend et la mobilisation des sources internes d'accumulation. En tenant du bas niveau d'accumulation déjà souligné plus haut dans les exploitations paysannes, on peut dire qu'une résolution du problème du secteur dans le cadre d'un tel modèle devient problématique.

La protection de l'environnement demeure l'un des problèmes de premier ordre de la nouvelle stratégie agricole, c'est pour cela que sont définis les principales orientations de cette activité dans ce domaine il s'agit de la régulation de l'utilisation de l'eau et de la construction en irrigation, des mesures antiérosives. La population des forêts et le reboisement le régulateur de l'abattage des forêts et la lutte contre les feux de brousse. En perspective, il est prévu l'élaboration d'un plan complexe de mise en valeur de terres en intégrant un régime d'utilisation et de protection des champs, des pâturages et des forêts. Il a été même souligné la nécessité de créer les conditions pour utiliser l'énergie solaire et éolienne, l'énergie de la biomasse du gaz naturelle à la place du bois comme source d'énergie en milieu rural. Les problèmes aussi posés suscitent d'être salué compte tenu de l'influence négative grandissante de l'érosion, de la désertification de la sécheresse, des feux de brousse etc sur l'économie agricole et les conditions générales de vie de la population rurale. Il suffit à cet effet de souligner que la perte dû aux feux dans les plantations de café et cacao de 1984 – 1985 conviant environ 900ha s'élevant à 24 milliard de FCFA c'est-à-dire de même valeur que les recettes de l'Etat provenant de l'exportation de ces cultures en 1984 – (29, 1984-1985, P 133 ; 65 ; P 47).

Tirant les conclusions de l'analyse de la nouvelle stratégie agricole appelée "La voie togolaise de développement agricole" (56, P 8) on peut dire qu'ayant vu le

jour dans des conditions de problèmes financiers et de récession économique générale, elle a constitué une tentative de résolution du problème beaucoup plus par des solutions technique que par l'élimination des causes socio-économiques d'origine qui sont à la base de la situation de crise seulement vécue. Elle définit pratiquement les cadres qu'on peut remplir par divers contenu dépendance des méthodes concrètes des procédés et des formes de sa réalisation.

D'autre part, malgré son caractère plus technique on devine dans la nouvelle stratégie la tendance de résoudre les problèmes de la branche par des méthodes capitales d'Etat avec le soutien en général de la couche aisée paysanne.

La révision des objectifs et des conceptions du développement agricole la proclamation du paysan comme figure principale dans la nouvelle stratégie agricole constitue un grand pas en avant par rapport à l'approche précédente. Cependant en avançant des objectifs et principes novateurs du développement agricole, les auteurs de la stratégie n'ont pas proposé des formes et méthodes efficaces, pour sans succès. En plus de cela, il existe de contradictions entre les différentes dispositions de la stratégie et les objectifs vus. La stratégie ne fournit pas de réponses adéquates à une série de problèmes et questions importants ou tout simplement les contourner parmi lesquels ceux auxquels la pensée sociopolitique africaine a trouvé des solutions d'approche à l'échelle régionale. A cet effet, appelons avant tout les problèmes du secteur d'Etat de développement de l'agro-industrie de la formation des complexes agricole nationaux de l'intégration économique interafricaine et d'élaboration de plate forme d'action unis pour une révision des relations économiques internationales sur des bases plus justes et démocratiques. Peu d'attention a été accordée à la résolution des problèmes concrets de la coopération et de l'emploi en général. Le manque des programmes alimentaires et sociaux a appauvri la valeur réelle de la nouvelle stratégie. Enfin les acteurs n'ont pas donné de solution complexe aux problèmes de l'économie paysanne ce qui constitue à notre avis l'un de ses points les plus vulnérables

Ainsi, est on amené à constater que l'expérience et les leçons des réformes agricoles des années 60-70 n'ont pas trouvé leur expression entière dans la nouvelle stratégie agricole. Elle vise pratiquement de nouveaux objectifs avec des méthodes anciennes ceci explique dans une certaine mesure les problèmes et difficultés auxquels est confronté le gouvernement togolais dans le processus de réalisation de sa politique agricole des années 80.

II.- PROBLEMES ET DIFFICULTES DE REALISATION

Bien que la nouvelle conception du développement agricole du Togo n'a connu ses contours visibles qu'en 1985, la correction de la politique agricole gouvernementale dans ce sens a débuté plus tôt vers les années 70-80, puisque c'est à partir de ce moment qu'elle a commencé par se définir dans une certaine mesure par des programmes d'Ajustement structurels élaborés et exécutés avec l'aide du FMI et de la BM. Comme dans d'autres pays d'Afrique ces programmes (PAS) sont orientés généralement vers la réduction du déficit budgétaire et le rétablissement de la capacité de paiement du pays. La réalisation de cet objectif est conditionnel en général par l'introduction d'une politique économique rigide et la réduction des dépenses publiques par la diminution des subventions aux programmes sociaux et financement des projets de développement la suppression des subsides et dotations, légal de la masse salariale des ouvriers et fonctionnaires du secteur public et de l'administration. Pour accroître les recettes de l'Etat, on mise beaucoup plus sur les recettes des secteurs d'exportation de l'économie. Au plan institutionnel, on parle de l'assainissement du secteur public, de la rationalisation de l'administration, la stimulation tous azimuts (encouragement) des investissements privés étrangers, le soutien à l'entrepreneuriat national, une libéralisation généralisée de l'économie du pays. L'un des points principaux du programme est l'augmentation des prix d'achat des cultures d'exportation.

Comme on peut le voir, une partie des dispositions ne correspondent pas et même contredisent celles de la nouvelle stratégie et d'autres documents et de surmonter les difficultés financières liés aux arriérés sur les engagements extérieur et à la situation de crise par un ralentissement des taux de croissance c'est-à-dire au prix d'une exacerbation des anciennes et la naissance de nouvelles disproportions dans le système de reproduction sociale et surtout entre les aspects économiques et socio du développement. La tendance du FMI et de la BM de satisfaire en première position les intérêts des créiteurs et les besoins de l'économie capitalistiques en certaines cultures d'exportation s'illustre clairement. Cependant dans les conditions de difficultés déjà énoncée que comment l'économie nationale qui a besoin de prêts financiers, le gouvernement togolais était obligé d'accepter les recommandations du FMI et de la BM puisque c'était la condition principale pour l'octroi de nouveaux prêts et le rééchelonnement des paiements des dettes extérieures. On peut supposer qu'en acceptant des conditions rudes dont sur le plan politique, les dirigeants du pays se proposaient de satisfaire non seulement le développement mais aussi la survie pour renouveler les programmes nationaux de développement après amélioration de la conjonction économique.

Dix ans après, le Togo a acquis une grande et suffisante expérience dans l'exécution des programmes d'ajustement structurels ce qui permet une évaluation objective de leur rôle (LES PAS) dans le développement de l'économie nationale en générale et de l'agriculture en particulier. Au cours de cette période et dans une certaine mesure, ont été exécutés deux programmes de stabilisation (1979-1980 et 1981) et deux programmes d'Ajustement structurel (1983-1985 et 1985-1987). A l'heure actuelle se réalise l'accord du 3^e PAS (1988-1990) qui prévoit l'octroi de crédit spéciaux d'un montant de 196 millions du FMI et 100 milliards 45 millions de la BM (BIRD), 51 millions du FMI et 100 millions de la France et du Japon et une sixième rééchelonnement des dettes d'un montant de 260 millions (32, p 7). En outre si le deuxième PAS a prévu la finition des projets qui ont démarré et la reconstruction de l'infrastructure économique, a l'heure actuelle on parle plutôt de la

suppression (levée) des restrictions financières et du passage à une croissance auto soutenue et indépendante.

Avant de passer à l'analyse des réformes agraires et des perspectives de solution des problèmes de l'agriculture il faut indiquer que les programmes de stabilisation et d'Ajustement structurel entrepris au Togo de 1979 à 1989 servent de facteur important, et même déterminant mais pas unique de la formation d'une politique agricole réelle. Les programmes de développement économique et social qui coexistaient avec les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ont constitué un facteur d'accélération de la formation d'une politique agricole réelle. Aussi en 1981 en place du quatrième plan quinquennal préétabli a été adopté le programme intérimaire de développement de 1981-1983 et en 1985 de cinquième plan quinquennal de développement socio-économique de 1985-1990. En général, il faut souligner que selon leurs objectifs et orientations, ces plans quinquennaux dans une grande mesure correspondaient aux dispositions de la nouvelle stratégie agricole en témoigne en partie la comparaison de la structure des investissements du quatrième et cinquième plans en FCFA et en pourcentage (calculé selon : 32, P. 8 ; 1984 – 1988, P 137)

Tableau 5: Structure des investissements du 4^e plan et du 5^e plan quinquennaux.

	Plan 1981 – 1985	Plan 1985 – 1990
Agriculture	66,6 26,5	125,6 34,8
Industrie & commerce	73,4 29,2	16,9 4,6
Infrastructure	87,4 34,8	189, 52,5
Programmes socioculturels	23,6 9,4	28,7 7,9
Total	251,0 100,0	360,8 100,0

Comme le montrent les données du tableau la politique d'investissement du gouvernement met un accent sur les infrastructures et l'agriculture comme principal moteur du développement économique conformément à l'ébauche du cinquième plan quinquennal de développement économique et social. Pour cela une bonne partie des investissements pour l'infrastructure est destinée au financement des projets directement liés à l'agriculture. Considérant les investissements alloués à l'agriculture, on remarque le gouvernement a renoncé aux projets industriels de prestige et nécessitant assez de capital comme ce fut le cas dans les années 70. Le financement pour la production vivrière et des cultures d'exportation est plus équilibré soit respectivement 9,6 milliards de FCFA et 13,9 milliards de FCFA. L'encaissement substantiel des investissements pour les besoins sociaux très remarquable.

Certes n'ayant pas les moyens financiers nécessaires, ce plan tout comme le programme intérimaire 1981-1983 était plus indicatif que les plans de 60 à 70 qui étaient adoptés dans des conditions de conjoncture économique internationale plus favorable. Ce n'est pour rien que le Ministre du plan et de l'industrie ayant constaté la diminution du rôle des plans quinquennaux a souligné que "la crise financière internationale nous a poussé à changer de méthode de planification et introduire le système de programmation glissante sur la base d'un cycle linéal pour apprécier d'une façon opérationnelle les changements dans la conjoncture économique et assurer une meilleure conformité entre le plan et la politique d'investissement" (65 P 4). Il faut que la FMI et la BM élaborent les PAS et octroient les fonds correspondant dans la plupart des cas sur la base d'un cycle triennal.

A notre avis, il ne faut au même pas moment sur estimer la valeur des PAS comme facteur de formation de la politique agricole étatique et le niveau d'attachement de la part des dirigeants actuels du Togo. Ces programmes peuvent être examinés comme un mariage d'intérêt original dont l'initiative de divorce peut provenir non seulement des partenaires extérieurs en cas de retard avec l'exécution des engagements financiers ou d'autres conditions d'accord mais aussi du gouvernement national en cas de durcissement des

conditions d'aide octroyé ou d'amélioration de la conjoncture économique internationale. Sans aucun doute en cas ou il s'agit du dernier cas (situation) de développement des événements il est difficile de mentionner le fait de l'existence d'un plan étatique. Compte tenu de ce qui a été énoncé plus haut on peut à notre avis parler d'un dualisme de stratégie agricole réelle au Togo dans les années 80.

Conformément aux nouvelles dispositions le gouvernement au cours des années 80 a apporté des corrections fondamentales dans les méthodes, les formes et écheliers de la régulation agricole de l'Etat, les priorités sectorielles, les plans de création coopérative, la politique par rapport aux investissements privés. L'orientation générale des changements construis au refus d'un agrandissement d'un secteur d'Etat et un accent sur l'amélioration de sa mentalité, une approche plus équilibrée et réaliste à l'endroit à la coopération de la paysannerie, le soutien aux exploitations paysannes comme forme principale de gestion, la modernisation de la branche et une utilisation rationnelle du potentiel du secteur privé.

Dans le cadre de la réorganisation et de l'assainissement du secteur public, le gouvernement a privatisé environ 14 entreprises non rentables ou peu rentables dont l'aciérie, la raffinerie, SOPROLAIT et deux industries textiles (DATCHA, KARA) et certaines entreprises de fabrication d'outils et d'instruments agricole. Il faut souligner que les mesures de privatisation ont touché en général les industries de transformation. En outre plusieurs d'entre elles ont été données en location pour 10 ans ou transformées en entreprises mixte où au moins 30% des actions revient à l'Etat. Seul un petit nombre d'entreprises sont complètement vendus aux entreprises locales et étrangères. La majorité des sociétés sectorielles ou étatiques d'achat é l'exposition de la SRCC et de l'ONADEL où est accepté le capital étranger ne sont pas tentées sous l'action des mesures prises. Ici un accent particulier a été fais sur le gel des salaires des ouvriers et fonctionnaires, la diminution de l'effectif du personnel et l'arrêt de nouveaux recrutement dans la fonction publique, l'impôt de solidarité fut introduite etc. tout ceci témoigne d'une approche équilibrée et

prudente du gouvernement togolais au problème de réorganisation du secteur public dans l'agriculture entre 1985-1987. A notre avis cette politique peut être qualifiée de voie d'assainissement et non de réduction du secteur public.

De mesures importantes étaient prises en vue d'attirer l'investissement privé étranger et d'avantager l'entrepreneuriat national. L'adoption du nouveau code d'investissement en 1985 mérite une mention spéciale. Conformément au nouveau code des investissements, le capital étranger a obtenu d'importants avantages parmi lesquels la liberté de rapatriement du capital et des bénéfices l'utilisation de la main d'œuvre étrangère en cas de manque d'ouvriers spécialisé dans le domaine sur le marché local, de même que d'autres avantages fiscaux et d'importation dont la valeur est régulé par les régimes A " (Pour les investissements compris entre 0,3" et 3,0 milliards CFA) et B" (supérieur à 3,0 milliards de FCFA). Les investissements inférieurs à 0,3 milliard de FCFA tombaient sous le statut de l'entreprise togolaise, selon lequel les entreprises de ce rang devaient appartenir au moins à 51% aux entrepreneurs nationaux et 70% de l'effectif des ouvriers et fonctionnaires devaient être des nationaux (32, P 23). L'adoption de ces documents à la veille de la campagne de privatisation partielle du secteur public sans nul doute a favorisé l'intéressement actif des firmes locales et étrangères dans l'achat des entreprises publiques. Cependant, ces usines et d'autres n'ont pas conduit à un afflux significatif des investissements privés dans le pays comme le témoignent les faits (32, P 15, 19). Ces mesures ont créé un climat exceptionnellement favorable pour l'activité des firmes et les multinationales qui y étaient déjà et lesquelles en utilisant les nouvelles possibilités ont pu se regrouper et renforcer ses positions dans l'économie togolaise. Par exemples, les compagnies étrangères telles la SGGG, la CFAO, la SCOA en s'étant constitué en société Togolaise de commercialisation de produits agricoles (STCPA) avec l'OPAT ont pu mettre sous leur contrôle une bonne partie du domaine d'achat, de vente et de transformation du café, du cacao, de l'arachide, des palmistes et d'autres produits agricoles d'exportation (209, P 40).

Au cours des années, le gouvernement a mené une politique d'augmentation des prix d'achat des principales cultures d'exportation. En définitive les prix d'achat du cacao ont dépassé de 50% ceux de 1980, du café de 82,5% et du capok de 77,9% (voir annexe 7). On remarque cependant qu'à partir de 1986 l'encaissement de ces prix a diminué et en 1988 ceux du cacao ont chuté de 16,6% du café de 17,8. Par ailleurs, l'augmentation successive des prix des produits d'exportation n'ont permis qu'à couvrir qu'en partie les coûts des paysans pour leurs production. L'écart entre les prix du producteur et ceux du marché international a continué par se creuser.

Enfin, en tenant compte des taux d'inflation, l'accroissement et l'augmentation d'achat sur beaucoup de produits vivriers des prix d'achat dans les années 80 dans leur expression réelle était d'une valeur inférieure. Il faut remarquer aussi que l'âge majeur d'une plantation de café et de cacao dépassait 45 ans à la fin des années 80 au même moment que le prix de leur rendement est atteint entre 20 et 40 ans. Le programme de rénovation des plantations s'exécute médiocrement puisque l'Etat n'accorde pas suffisamment de motivation aux paysans. Dans ces conditions, on remarque une tendance des paysans à passer à la culture des produits vivriers et d'autres cultures comme par exemple le coton, qui sont beaucoup plus bénéfiques.

En ce qui concerne les produits vivriers, le gouvernement n'a pas encore réussi à poser une base prometteuse pour l'accroissement de leur production. La société publique TOGOGRAIN mène une rude lutte contre les spéculateurs locaux qui imposent aux paysans des contrats ni égaux avant mêmes les récoltes et continuent de monopoliser le domaine d'achat et de vente des produits alimentaires. Au départ l'Etat a introduit l'interdiction de l'exportation des produits vivriers par des privés mais cette interdiction fut levée plus tard. Cette situation pénalise la partie la plus pauvre de la paysannerie qui joint difficilement les deux bouts, est souvent affamée et est obligée de s'adresser aux univers et spéculateurs pour survivre jusqu'à la nouvelle récolte. Dans ces conditions, on peut comprendre la position du paysan togolais qui préfère produire autant de vivre qu'il lui faut pour satisfaire aux besoins de sa famille.

Le marché n'est pas le principal objectif du paysan mais plutôt la satisfaction des besoins personnels.

En dehors de l'orientation des vers l'accroissement du niveau des prix d'achat, le gouvernement a pris des mesures visant la diminution ou le gt des subventions étatiques sur certains types équipement agricole d'engrais, d'insecticides et de pesticides. Pour les cultivateurs de coton par exemple de 1981 à 1982 les subventions ont été tout simplement supprimées entièrement (44, 51, P.20). Certes ces mesures s'accompagnaient souvent d'une augmentation des prix d'achat sur tel ou tel type de produits agricole. Cependant, comme le montre l'analyse la somme de l'accroissement des prix d'achat était inférieure au volume des subventions supprimées. Selon nous, ces mesures, tout en allégeant la situation de la caisse d'Etat ont conduit à une différenciation prolongée de la paysannerie.

Dans le domaine de la construction coopérative (coopération) au cours des années 80, le gouvernement n'a pris aucune mesure importante. En effet, on peut seulement remarquer l'égalisation des coopératives d'achat vente en droit en matière de niveau des prix d'achat avec les paysans et les firmes privées de même que la création d'une société de consommation (COOPSYNTO) au sein de la confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT) qui a l'heure actuelle compte environ 2500 membres. Cette société a crée dans toutes les villes et campagne une chaîne de magasins qui ravitaillent les ouvriers, les fonctionnaires et une partie des paysans en produits alimentaires et bien industriels de première nécessité à des prix fixés par l'Etat. Par cette mesure, l'Etat a porté un coup dur et sensible à l'activité des spéculateurs, des commerçants intermédiaires et aux boutiquiers etc. cependant l'activité de cette société est rendu difficile par l'Etat médiocre des infrastructures. Par ailleurs, ne peuvent devenir membre que seuls les ouvriers et fonctionnaires, les paysans n'ayant pratiquement pas accès. Il faut souligner qu'en perspective l'activité de telles sociétés de consommation peut régulièrement influencer sur la coopérative paysanne puisqu'elle ne peut pas concurrencer les coopérations de type commercial déjà installées et renforcées.

Des changements caractéristiques se sont produits dans le ravitaillement des exploitations paysannes dans le domaine de l'équipement matériel et technique. L'exécution d'une série, de projets a débuté et couronne l'introduction dans l'agriculture et l'élevage des méthodes agro techniques plus productives (utilisation d'engrais, le sarclage, des menus antiérosive etc..) des instruments de travail améliorés avec un accent sur l'utilisation de la force de traction animale du bétail la construction de petits systèmes d'irrigation. Cependant, une mauvaise structure de l'appareil administratif demeure un grand obstacle. Le fait même qu'avant d'arriver dans les exploitations paysannes, les engrais minéraux transitent par 4 à cinq organisations étatiques en est une preuve. A notre avis, le transfert de ces fonctions aux moins d'une organisation avec des départements dans chaque région voir dans chaque campagne auront permis d'économiser les ressources publiques et accroître l'efficacité du système d'approvisionnement matériel et technique. Il faut aussi souligner une utilisation inefficace des crédits, on note des cas de dispersion et de détournement de fonds. Par exemple les personnes ont annoncé en 1988 que les détournements des fonds au niveau de la caisse Nationale de Crédit Agricole dépassaient 3 milliards de FCFA entre 1987 et 1988. La campagne togolaise a connu des changements positifs au cours des 10 dernières années. Beaucoup de dispensaires ont été construit et équipés, il en est de même pour les forages et les puits, des écoles une adduction d'eau courante et le bitumage des routes. Par ailleurs, la réalisation des objectifs fixés par la Nouvelle stratégie dans le domaine de développement agricole a rencontré plusieurs problèmes avant tout d'ordre financier. L'exécution de plusieurs projets sociaux fut arrêtée. L'exode rural demeure toujours le plus sérieux problème au plan national de la campagne togolaise. Un travail important fut abattu dans le domaine de la lutte contre la désertification et l'érosion. A l'heure actuelle 5000 hectares de terres irriguées sont mises en exploitation. Beaucoup d'espoir est hé à lié à la construction du barrage hydro-électrique de NANGBETO, ce qui permettra de porter les superficies des terres irriguées du pays jusqu'à 120 000ha soit 7,5% des terres exploitées. (37, P 75). Grâce aux efforts des élèves et collégiens, environ 5000 hectares de plants

forestiers ont été plantés, mais à cause du mauvais entretien seul 1,4 mille hectares a survécu (28% de la surface des plants). Malgré l'interdiction, beaucoup de paysans utilisent comme par le passé le feu pour le défrichage des champs et les cendres comme engrais. Les bergers et chasseurs ont un comportement analogue : les premiers pour assurer une bonne herbe au bétail et les seconds pour capturer du gibier. En définitive les sols enregistrent un grand préjudice : la couche de humus est détruite, la fertilité se dégrade l'érosion s'intensifie. Malgré le changement du bois par d'autres sources d'énergie, beaucoup de succès n'a pas été enregistré. Comme le témoignent les faits, les paysans n'ont pas de moyens suffisants pour se procurer ces nouvelles sources d'énergie, c'est pourquoi le charbon de bois continu par demeurer la source d'énergie principale.

L'analyse de la politique agricole gouvernementale et sa conformité avec la nouvelle stratégie agricole montre clairement que beaucoup de réformes prévues n'ont pas été exécutées, d'autres le sont partiellement et d'autres pas du tout. Dans tous les cas l'exécution médiocre de la nouvelle stratégie comme on peut le constater est liée à l'insuffisance de moyens financiers. Les Experts de la commission Economique pour l'Afrique de l'ONU est parvenus à de telles conclusions en étudiant la situation économique du Togo en 1987 (29, 1985-1986, P. 118). Quelle était donc la dynamique de l'entrée de ressources financières dans l'agriculture togolaise dans les années 80 ?

En général, il faut que reconnaître que l'afflux de ressources financières dans l'économie togolaise en général et dans l'agriculture en particulier au cours de cette période s'est accru. Seulement pour le financement des Programmes d'Ajustement Structurel pour la période de 1979-1988, 335, 5 millions \$ était alloué dont 162,4 millions\$ de la ligne FMI, 173,1 millions \$ de la BIRD (BM) et 100 millions\$ de la part de la France et du Japon (calculé selon 29, 1985-1986, p 115 ; 32, p 7). Par ailleurs, il faut prendre en compte six rééchelonnements de la dette d'une valeur totale de 1154 millions \$ dont, 260 millions \$ de rééchelonnement pour une durée de 16 ans, et enfin les donateurs dans le compte du club de Paris se sont accordés à annuler le sixième de la dette

extérieure du pays. Le cercle des créditeurs du Togo s'est élargi. A la conférence des donateurs ayant eu lieu à Lomé en 1985 (Table ronde des Investisseurs) avaient pris part les représentants de 30 pays et de 40 institutions financières internationales et régionales. Parmi les principaux donateurs du pays on peut compter la France, l'Allemagne de l'ouest, les USA, le Japon, le CANADA, le Koweït, l'Algérie, l'Angleterre et l'Arabie-Saoudite. De 1985 à 1990, les Bailleurs de fonds du Togo ont accepté lui accordé une aide d'une valeur de 1055 millions de \$ sur des bases préférentiels. Les données du Tableau suivant donnent une idée sur la dynamique de l'aide officielle au développement du Togo de 1981-1986 (32, P.21).

Tableau 6 : Dynamique de l'aide officielle au développement du Togo de 1981-1986 en million \$.

Type et source de l'aide	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Bilatéral de :	38,8	55,6	64,6	62,3	178,8	104,9
France	18,8	21,2	23,9	30,3	28,0	33,2
Allemagne de l'ouest	12,7	20,9	25,7	16,5	111,1	18,2
USA	4,0	6,0	8,0	7,0	8,0	10,2
Multilatérale	25,6	23,1	60,5	55,2	52,0	76,1
C E	7,5	3,2	16,8	20,4	9,4	15,6
MAP (.....)	7,6	10,8	32,4	25,0	30,7	50,5
Total	64,3	78,7	12,50	117,4	230,8	180,9
Dont les dons	48,0	41,6	59,4	65,0	177,3	92,1

Sur la base des données du tableau, on peut dire en complément souligner la part importante de l'aide multilatérale (39,3) en moyenne) et des dons (59,6%). On peut d'ailleurs dire que selon le ratio de l'aide au développement par habitant le Togo occupera l'une des premières places en Afrique.

Par ailleurs, tout en reconnaissant un accroissement de l'afflux, de ressources financières et son importance pour la résolution des problèmes socio-économique du pays il faut souligner que dans son expression réelle, c'est-à-

dire en prix constant son volume était plus bas. Une partie non moins négligeable de cette aide était dépensée pour le compte du service de la dette extérieure croissante dont il sera question dans le prochain paragraphe. En définitive, au cours des années 80, le pays a connu une insuffisance notoire de crédit extérieur, ce que confirment les experts de l'ONU et d'autres économistes étrangers. Par ailleurs soulignons l'existence d'une rentrée en dents de scie de l'aide et même des cas de s'administration sous forme de sanction par le retard dans les engagements financiers. Comme cela s'est passé en 1989 et 1987. Dressant le bilan, on peut dire que le pays a payé en prix important pour les crédits qui lui sont accordés.

En ce qui concerne l'agriculture elle n'a bénéficié que de 19,2% de l'aide extérieure du Togo pour satisfaire ses besoins au cours de cette période (1981-1983). Une part importante de cette aide était allouée (53, 37) au secteur d'exportation est seulement 16,2% est allé à la production des produits vivriers. Selon les données de la commissions économique pour l'Afrique, en 1986 le volume réel des investissements dans l'agriculture à diminuer par rapport à 1980 de 20,7% (29 1985-1986, P.116). Aussi il existe toutes les raisons pour supposer qu'en général le reflux des ressources de la branche dans les années 80 dépassant substantiellement le volume de moyens orientés pour son développement. Cette situation en dehors d'autres facteurs dont il sera question dans le prochain paragraphe ne pouvaient pas ne sera négativement influencer sur les résultats de la politique agricole, le niveau général de la branche et son influence sur la situation économique et politique du pays.

III. PREMIERS RESULTATS ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE "D'AJUSTEMENT STRUCTURELLE"

L'analyse des premiers résultats de la nouvelle politique agricole du gouvernement togolais malgré une certaine contradiction montrent en général une tendance à l'amélioration des indicateurs de développement agricole et de stabilisation de la situation économique du pays. Ainsi si de 1980 à 1984 le

PIB du pays en prix constants s'est réduit en moyenne de 15% par an, et par tête d'habitant de 4% entre 1985-1987, ces indicateurs sont devenus positifs : 3,3% et 0,3% respectivement (calculé selon (32, p.9). En 1987 la valeur de la production agricole s'est accru et a atteint 120,7 milliards de FCFA en prix courants, soit un accroissement de 86,2% par rapport à 1981. La part de l'agriculture dans le PIB s'est accrue de 24% à 32% au cours de la même période (32, p.9).

Cependant, ni une certaine amélioration des indicateurs de croissance économique, ni une avancée dans la structure sectorielle du PIB au profit de l'agriculture ne peut servir d'indicateur de sortie de la branche de sa situation crise pour un développement stable. Des faits témoignent du fait que dans son expression naturelle, la dynamique de production des principales cultures vivrières se caractérisent par de médiocres taux d'accroissement. Nos calculs selon les données des annexes 9 et 10 montrent que la production du cacao a pratiquement chuté en moyenne de 3,1% par an, du café de -0,1%, de l'igname de -6,8% du manioc de - 2,5% et du riz de 2,3%, les récoltes de maïs se sont accru en moyenne de 2,8% par an ce qui a permis de maintenir le niveau de sa consommation par tête d'habitant avec le taux d'accroissement démographique de la période. Et seulement pour le coton et le mil les taux d'accroissement étaient plus que satisfaisantes 23,3% et 8,1% mais la part dans la production agricole était relativement faible et c'est pourquoi , son aspect négatif n'a pas changé.

Par conséquent, les quelques avancées notées dans les indicateurs généraux de développement agricole dans la deuxième moitié des années 80 ne peuvent être expliquées autrement que par des facteurs conjoncturels non liés en fait aux réformes agricoles menées au cours de cette période. On peut entre autre citer parmi eux l'arrêt de la sécheresse de 1982-1984 et les conditions climatiques favorables de 1985-1986, de mesure que l'augmentation des prix mondiaux du café, cacao et du coton. Enfin il faut ajouter le bas niveau de la période de base 1981-1984, quand l'économie togolaise y compris l'agriculture était en récession profonde à cause de l'action conjuguée de la sécheresse, une

conjoncture économique internationale défavorable et surtout une crise agricole ce qui explique dans une certaine mesure le caractère pratique des taux d'accroissement élevés de la période suivante.

En ce qui concerne l'augmentation de la part du secteur agricole dans le PIB, ceci est lié à la réduction importante de la production et de l'exportation de la production industrielle, surtout des phosphates taux d'accroissement avancées de la production du secteur agricole.

Au vue de ce qui a été dit plus haut, l'on peut conclure que le potentiel et productif réel de l'agriculture demeure jusqu'à ce jour très faible et ceci concerne non seulement le secteur de production vivrière mais aussi celui de l'exportation. En témoigne le fait que malgré les besoins supplémentaires en entier des devises, le pays peut utiliser selon les données de la statistiques du commerce extérieure de 1986-1988 seulement 2/3 du volume du quota d'exportation du café qui lui sont accordé par l'organisation internationale du café (calcule selon : 32 p 11-12). Ainsi la tendance à la stabilisation de l'économie togolaise et à la résolution de la crise remarque depuis la moitié des années 80 a un caractère instable et passager puisque les causes profondes de la crise agricole liées au bas niveau de développement des forces productives et des rapports agraires ne sont pas liquidées.

A cet effet, il n'est pas inutile de souligner les deux traits suivants de la crise agricole que vit le Togo à l'heure actuelle. Premièrement, son contenu est non seulement un déclin absolu de la production agricole qu'un accroissement, des dispositions structurelles entre les taux d'accroissement de la production et les besoins sociaux, un affaiblissement progressif de la capacité de l'économie agricole à satisfaire la demande du secteur privé urbain, résister aux cataclysmes et réagir aux fluctuation de la conjoncture économique extérieures ce que n'exclue pas la croissance en tant que telle à telle ou autre étape.

Deuxièmement, cette crise prend une allure de longue durée et devient chronique. Les périodes de son aggravation s'alternant avec des périodes de courte stabilisation voir même d'amélioration de la situation. Cependant la

tendance générale est du côté de l'aggravation. Les périodes favorables deviennent plus rares et courtes.

En ce qui concerne l'échelle de la crise agricole au Togo du milieu des années 80, on peut avoir une idée à partir de l'analyse de la situation productive monétaire et-financière du pays, des conditions de vie de la population. Les faits témoignent qu'à partir de la moitié des années 80, le pays a réussi à améliorer tant soit peu la situation de sa balance productive. Le pays a même réussi à exporter des excédents vivriers au cours de certaines années vers des pays voisins. Cependant on ne peut s'accorder avec des déclarations de certains dirigeants politiques qui affirment que le pays aurait déjà atteint l'autosuffisance alimentaire dans les principaux produits alimentaires.

Avant tout, comme le témoignent les données mis à la disposition de l'Etat aux organismes économiques internationaux, le volume de la production vivrière du Togo au milieu des années 80 était en lui-même inférieur à celui des années 74-76 de 11% pour des groupes de culture comme des céréales de 5%, de 21% pour les tubercules (27, annexes II-IV). En ce qui concerne l'élevage, sa production satisfait qu'à 70% la consommation locale (215, 10-01 1989). Au cours des années 80, en dehors de l'import commercial de produits vivriers, le pays était obligé de demander de l'aide alimentaire. Ainsi, seul le volume de farine et de grain livre s'élevait à 5 à 100 000 tonnes par an ce qui représentait environ le niveau des années 70 et à certaines années comme en 1985, leur volume dépassant 22 000 + (27, annexe V). Au vue de ce qui a été énoncé, il est clair que même durant les années de meilleures récoltes le pays ne dispose pas d'excédents réels de vivriers et la décision d'exporter des céréales en 1986 était prise à des fins politiques. Par ailleurs l'alimentation des togolais non seulement en calories mais aussi en qualité de la ration était inférieure aux normes médicales minimales calculées par l'OMS. Le riz, la viande, le poisson et le lait étaient des produits déficitaires. Le niveau élevé de la sous alimentation parmi les enfants surtout en milieu rural et principalement dans la Région des Savanes en était une illustration. Tout ceci toujours de fait que le problème alimentaire est loin d'être résolu dans le pays.

La situation monétaire et financière du pays était comme par le passé très difficile. Une certaine stabilisation était atteinte dans la deuxième moitié des années 80 grâce non seulement aux revenus du renforcement du potentiel productif du pays mais aussi à la réduction des dépenses publiques et des investissements, à l'annulation d'une partie importante de la dette extérieure du Togo en 1987 dépassait 1,2 milliard de dollars dont 8,3% représentait des prêts de courts termes. Une partie importante des revenus d'exportation servait au paiement des heures de la dette et des intérêts comme le témoignent la dynamique de la norme de service de la dette extérieure au cours des années 80 ; 9,4% en 1982, 13,4% en 1983, 19,7% en 1984, 25,7% en 1985, 32,69% en 1986, 13,9 en 1987 (32, p 22-23). Déjà à partir de 1984, le montant des paiements des engagements d'endettement s'est égalé au montant des investissements gouvernementaux dans le développement économique qui sont à leur sont réduits de 16,9% du BIP en 1980 à moins de 9% en 1985-1988 (calculé selon : 32, p. 9, 15, 65, p 42). Par conséquent, le service de la dette extérieure a réduit de moitié le potentiel d'investissement du pays et proportionnellement ses possibilités d'accélérer les taux de développement économique, d'augmentation ses revenus d'exportation ce qui l'obligea de s'adresser de nouveau a l'endettement. Ainsi s'est crée un cercle fermé. Le pays ne peut pas se passer de l'aide extérieure et au même moment ne peut pas respecter ses engagements vis-à-vis de la dette. En 1987, le gouvernement togolais a de nouveau sollicité un système rééchelonnement des paiements de sa dette qui devait être apurée en 1989.

A notre avis, tous les faits permettent de conclure que la fin des années 80, la dépendance de l'économie togolaise de l'économie mondiale capitaliste a acquis un nouveau caractère : en utilisant le mécanisme de l'endettement extérieure les créanciers étrangers ont eu la possibilité de contrôler et de réguler de près son développement cache en lui une menace directe à la souveraine nationale et sur l'utilisation des ressources économiques.

La situation de crise financière du Togo dans une grande mesure est liée aux indicateurs médiocres de développement de son économie agricole. Les calculs opérés montrent que la part des produits agricoles dans le déficit de la balance commerciale avait tendance à s'accroître. En d'autre terme, l'accroissement de ce déficit, s'opérait dans une grande mesure grâce au dépassement des dépenses d'import des produits agricoles sur les recettes d'exportation agricole. De 1980 à 1983 cette part s'est accrue de 7,4% à 30,9% dans les conditions de la chute des prix à l'exportation et le dépassement des importations sur les exportations. En 1984-1985 grâce à l'augmentation simultanée des prix à l'exportation et la diminution des dépenses d'importation des produits de tabac et d'alcool de 10,3 milliards FCFA à 7,2 milliards), le déficit du commerce des produits agricoles fut liquidé. Cependant à partir de 1986, à cause d'une chute suivante des prix à l'exportation et un accroissement des dépenses pour l'importation des produits alimentaires (de 11,9 milliards FCFA à 21,9 milliards de 1980-1985), il a atteint de nouveau ces montants précédant (32, P.18). Tout ceci témoigne d'une faible efficacité et de bénéfice des investissements relativement importants orientés dans le développement de l'agriculture au cours des années 80 et des erreurs enregistrées dans la définition des priorités sectorielles de la politique d'investissement.

Enfin soulignons en conclusion que la nouvelle politique agricole n'a pas pu aussi résoudre les problèmes sociaux qui s'était défini. En plus, comme le témoignent les faits, les conditions de vie de la grande masse de la population s'est aggravé dans les années 80. Aussi le niveau des prix à la consommation s'est accru du point 294,8 en 1980 au point 427 en 1987 soit de 44,8% (32, P.10-65, P.49). Le taux d'alphabétisation parmi les adultes était seulement de 18% et l'espérance de vie moyenne ne dépasse pas 42 ans. Le problème de l'emploi s'est exacerbé. Chaque année plus de 15% de l'effectif de la population économiquement active quittent les campagnes à la recherche du travail rémunéré dans les pays voisins. Le niveau de chômage s'est accru parmi la jeunesse. Suite aux reformes menée pour la diminution de la masse salariale des fonctionnaires du secteur public et de l'administration et à l'introduction des limites d'accroissement de l'effectif du personnel, la tension sociale s'est

brusquement accrue. A partir de 1985, le gouvernement était obligé de revoir certaines limitations en utilisant l'action des rééchelonnements de paiement de dette et l'annulation d'une partie de la dette extérieure. Cependant la situation est demeurée difficile. Ce n'est pas un hasard si la commission économique de l'ONU a inclus le Togo dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) en 1982 et cette décision a été de nouveau confirmée en 1986.

Aussi on peut constater que le modèle d'ajustement structurel qui constituait le fondement de la politique agricole des années 80 peu ou entièrement ne coïncide pas selon ses objectifs et ses méthodes avec ceux de la nouvelle stratégie de développement agricole. Ce modèle a annulé les efforts du pays pour l'exécution des plans et programmes en économie en général et l'agriculture en particulier. Certes il ne faut pas incriminer les PAS dans tous les sens. Ils ont eu certainement un effort positif dans la résolution de certains problèmes économiques. Cependant, l'expérience de l'exécution des réformes structurelles selon les recommandations de la BIRD et du FMI dans les années a d'une façon convaincante démontre que la voie de rationalisation du secteur public d'un intéressement artificiel du capital privé un changement des subventions en bien de première nécessité et de préférence par une économie d'exportation sans une réforme fondamentale des relations économiques et sociales non seulement ne résout pas les problèmes économiques et sociaux du pays mais aussi les rend difficiles et en crée de nouveaux. On remarque un reflux de ressources de l'économie à l'espace de leur afflux a en partie à cause d'une diminution des prix de matières premières. Les tendances négatives de la sphère s'exacerbent aggravant le processus de reconstruction et de développement.

Par conséquent, s'il faut le reconnaître et c'est de droit que les PAS dans l'aspect dans lesquels ils ont été exécutés au Togo est une forme de levée des contradictions "entre les multinationales et la forme gouvernementale nationale d'organisation politique de la société" (13, P.15), avec l'aide de la régulation monopolistique de l'Etat des institutions financières internationales, il est alors nécessaire de souligner que leur élimination est obtenue grâce aux intérêts du

pays et l'affaiblissement de son indépendance économique en première position. Sur cette base se noue encore un nœud de contradiction entre le capital monopolistique d'Etat et le capitalisme d'Etat national. Tout ceci détermine un besoin urgent de correction de la stratégie rational de développement socio-économique et en partie de la politique agricole dans d'autres conditions. L'expérience des années 80 a encore confirmé que sans une réforme fondamentale des relations économiques internationales sur une base juste, démocratique, il est impossible de résoudre les difficiles problèmes de l'économie togolaise et avant tout ceux de son secteur principal l'agriculture. Il serait injuste de dire que les dirigeants togolais ne reconnaissent pas l'actualité de ce problème. Cependant ils voient sa résolution non pas dans la lutte active des pays sous développés pour un nouvel ordre économique mondial, mais dans la conduite d'une politique basée sur des propres forces et d'attente du moment quand les pays développés eux-mêmes reverront cet ordre comme le témoignent leur dernières déclarations (215, 10. 1988, 10.1 1989).

Un avenir terrible attend le Togo s'il n'est pas mis fin au processus de dégradation de son agriculture. Actuellement, la densité de la population est de 50 habitants par km² avec une superficie de 1,4 millions d'hectares de terres labourables et des taux d'accroissement naturel de 2,9%. Selon les calculs de certains économistes, le pays connaîtra un manque notoire es terres cultivables au début du prochain centenaire si les tendances actuelles sont sauvegardées. Chaque habitant cultivera 0,17ha dans ce cas. La production agricole ne pourra pas satisfaire les besoins de la population en produits alimentaires. Le déficit alimentaire sera d'environ 200 000tonnes par an.

Les experts de la FAO ont élaboré un programme d'intensification de l'agriculture des pays africains qui a pour base une réforme institutionnelle, un système adéquat de motivation, l'introduction d'instrument et d'outils de travail progressif de technologie démocratique des infrastructures. Ces principes sont aussi utilisables pour le Togo. Cependant, selon nous ce sont des objectifs dérivés. Les objectifs versé peuvent être atteint dépendamment du succès avec lesquels les pays africains peuvent réorganiser les rapports avec

les centres mondiaux de l'économie capitaliste sur une base juste démocratique, mobiliser en volume nécessaire et dans des conditions acceptables les ressources matérielles, financières, humaines et promouvoir entre eux une coopération dans le cadre des complexes agro-industriels.

CONCLUSION

Nous avons analysé les problèmes de la réorganisation du secteur agricole dans leur aspect aussi de contradiction et de disproportions du secteur que dans la formation (élaboration) d'une politique agricole gouvernementale.

L'analyse faite montre qu'à la veille de l'indépendance, le mécanisme de reproduction sociale du secteur se caractérisant par une déformation profonde. Les rapports de la propriété communautaire et de la petite paysannerie et étaient compromises et détruites en grande partie. La figure typique de la campagne n'était pas un paysan indépendant mais plutôt un paysan sans droit, en payer dépendant propriété formelle d'une parcelle. Le contrôle de la plus value et donc de la terre revenant à des groupes sociaux non liés directement à la production agricole, il s'agit entre autre de l'administration coloniale française, des compagnies étrangères de l'élite campagnarde l'additionnelle. L'exploitation des vrais producteurs s'opérait généralement par la combinaison des méthodes féodales et capitalistes. La plus value était utilisée généralement en dehors du secteur.

Cette base économique tout en correspondant aux besoins de l'économie de la métropole n'a pas crée des conditions pour le développement des ressources humaines agricoles du Togo. La soustraction des ressources du secteur et la déformation du processus d'accumulation on provoqué l'aggravation de profondes disproportion dans leur développement, la stagnation et dans beaucoup de régions leur dégradation. A la fin des années 50, l'économie paysanne a connu une situation de récession. Le développement extensif a épuisé ses possibilités, et pour le passage à un développement intensif, les conditions nécessaires n'étaient pas réunies. La contradiction entre le caractère des rapports de répartition féodal, colonial, capitaliste et les rapports de production correspondants d'une part et les besoins de développement de l'économie paysanne, des forces de production en général d'autre part, s'est rapproché du point de crise. La résolution de cette contradiction principale de l'économie agricole du Togo dans ses manifestations différentes inter et intra

formation devrait être le point de départ des mesures de réorganisation de l'agriculture après l'indépendance.

Les réformes agraires réalisées par le pouvoir togolais des années 60 à 80 n'ont pas pu résoudre les principaux problèmes du secteur et arrêter le processus d'exacerbation des manifestations de crise. Au début des années 80, la crise agricole s'est manifestée dans sa plénitude. Sa particularité caractéristique était aussi bien l'aggravation des disproportions structurelles entre les taux d'accroissement de la production et les besoins sociaux, la diminution progressive de la capacité de l'économie agricole à satisfaire de façon adéquate la demande du secteur urbain industrie, à résister aux coups des catastrophes (cataclysmes) et à réagir aux fluctuations de la conjoncture économique extérieure que ne peut pas exclure toute croissance à telle ou telle étape. Par ailleurs, la crise a acquis un caractère chronique et durable. Les périodes de son aggravation s'alternent avec celles de stagnation. Cependant, la tendance générale semble être la détérioration (aggravation). Les tentatives opérées au cours des années 80 pour trouver une solution à la crise par des programmes d'ajustement structurels élaborés et exécutés avec l'aide de la BIM et du FMI n'ont pas donné jusqu'à là de bon résultats.

L'inefficacité de la politique agricole gouvernementale durant les trois décennies d'indépendance s'explique en général par le fait que selon sa capacité financière son échelle, ses priorités et méthodes, elle ne correspondait pas de loin au caractère des problèmes freinant le développement agricole. Au début de l'indépendance, la recherche de solutions aux objectifs fixés par la direction du pays dans ce secteur s'opérait, surtout avant janvier 1967 dans le cadre du modèle hérité des pouvoirs coloniaux français. De 1974 à 1980, malgré une conjoncture économique extérieure favorable pour le Togo, la

présence d'un programme agricole réaliste et complexe, le gouvernement n'a pas réussi à la mettre en œuvre puisque l'approche productionniste et paternaliste demeurait encore à sa base de même que des méthodes directives. Les réformes et d'autres mesures agricoles s'exécutaient souvent du haut vers le bas sans aucune participation active des masses paysannes. Le paysan était considéré comme sujet de non l'objet des réformes. Au cours des années 80, le pouvoir togolais tente encore une fois par des solutions techniques de trouver une sorte de sortie à la crise au lieu d'éliminer les causes socio-économiques réelles qui sont à la base. En déclarant la nécessité de revoir l'actuel ordre économique internationale, la liquidation le système néocolonial d'exploitation et le développement d'une coopération interafricaine comme conditions importantes à la résolution des problèmes socio-économique de même qu'agricole, le gouvernement n'a pas mettre ces slogans en pratique. Au cours de cette période et comme par le passé on sentait dans la politique extérieure du pays un effort à conquérir un recul de la part des partenaires traditionnels du Togo, non sur la base d'actions coordonnées mais souvent dans le cadre des accords bilatéraux. La non appréciation de l'importance des actions collectives a eu comme conséquence un faible développement des relations de coopération entre le Togo et les pays voisins, l'absence de coordination de leur politique agricole.

N'ayant pas pu poser une base solide et large de son programme des réformes agraires, le gouvernement togolais, n'avait pas un réel partenaire pour sa mise en application. Une faible coopération économique du pays avec les pays voisins et le manque de plateformes d'action collective ont à leur tour abandonné le pays face au dictat des compagnies multinationales, de la BIM, du FMI et d'autres partenaires économiques étrangers. C'est pourquoi, le pays n'a pas pu neutraliser l'influence négative des forces de blocage, dont les intérêts ne coïncidaient pas avec les objectifs de la politique agricole. C'est pourquoi les programmes agricoles gouvernementaux qui étaient une tentative de résolution des problèmes agricoles par des méthodes capitalistes d'Etat étaient en définitive des réformes non continues, hybrides inachevées, et ne correspondant pas aux objectifs de départ.

L'expérience des réformes agraires au Togo des années 60-80 montre que, résoudre les problèmes économiques et sociaux de l'agriculture du pays, la sortie de sa situation de crise et assurer une croissance rapide est impossible sans une réforme fondamentale des rapports agricoles dans l'intérêt du producteur réel le petit paysan, l'ouvrier agricole, le fermier. Le travailleur agricole doit avoir la possibilité de disposer librement du produit de son travail et des moyens de production lui appartenant. Selon nous, pour résoudre ce problème, il faut procéder de la manière suivante :

- Augmenter le volume réel des investissements réels de l'Etat dans l'agriculture jusqu'au niveau de 20 à 25% du volume des fonds budgétaires alloués pour des objectifs de développement.
- Accroître successivement la part du paysan dans le prix de la récolte pour une diminution équilibrée de la part des intermédiaires et des sociétés gouvernementales d'achat.
- Augmenter le volume des crédits pour les besoins de l'agriculture sous forme naturelle et financière, assurer leur accès aux travailleurs ruraux par le biais de la décentralisation du système de crédit, une utilisation active des bases coopératives, accorder des avantages particulières aux paysans les moins nantis, annuler leur dette bancaires.
- Assurer une répartition des terres cultivables par l'Etat et en premier lieu parmi les paysans disposant de peu de terres et les fermiers métayers ce gratuitement ou à des conditions avantageuses, prévoir dans la législation foncière le droit de la ferme à la propriété foncière en tenant compte qu'à l'heure actuelle celles qui sent une bonne partie des exploitations paysannes.
- Approvisionner le marché intérieur productif et non productif de biens de première nécessité demandés par la population rurale par le

biais de canaux commerciaux étatiques, coopératives à des prix modérés et fixes.

- Elargir le réseau des coopératives de consommation et de distribution dans le but de défendre les paysans de l'arbitraire des commerçants intermédiaires et ouvriers, revoir la législation coopérative dans le sens d'assurer la démocratisation et l'indépendance des coopératives de l'intervention gouvernementale.

- Transférer l'administration publique sur des bases économiques d'autogestion, nationaliser le réseau public d'achat, transmettre une partie de ses fonctions aux organisations coopératives.

- En dehors de la ligne de renforcement et de développement de l'économie paysanne comme élément principale de la structure agraire, nous estimons qu'il est normal d'encourager l'entrepreneuriat public, privé sous forme de création de grandes exploitations de plantations céréalières, d'élevage en parts sociales avec la participation du capital étranger.

La condition principale et importante de la résolution des problèmes de l'agriculture togolaise est la réorganisation du système actuel de relations économiques internationales sur des bases justes, démocratiques. Selon nous l'objectif principal de la politique agricole dans ce domaine devrait être la stabilisation des prix des matières premières et des biens finis sur le marché mondial à un niveau acceptable par les pays sous développés, créer un régime de crédit qui leur est favorable, transformer les crédits accordés en dons, la création d'un fond international spécial sous l'égide de l'ONU pour la mobilisation de grandes ressources et assurer leur utilisation rationnelle dans le but de la liquidation de la crise agricole et de la faim en Afrique.

Il ressort aussi de l'analyse faite, la nécessité de développer des rapports de coopération du Togo avec les pays voisins et d'autres pays africains. Les

mesures de coordination de la politique agricole de même que la coopération dans le domaine de l'exécution des projets, de mise en valeur la construction des entreprises agroindustrielles, de production d'engrais minéraux et d'équipement agricole en même temps que la recherche scientifique peuvent donner un grand effet dans l'économie du potentiel économique.

Enfin l'expérience togolaise des réformes agricoles montre, qu'il est de loin insuffisant d'élaborer une politique agricole mais il faut aussi assurer le mécanisme de mise en pratique conformément aux dispositions. L'important ici selon nous est l'implication de la grande masse de travailleurs ruraux dans le processus de prise de décisions. A cet effet, nous estimons qu'il s'avère important de créer au Togo une union des coopératives et une association nationale des paysans.

C'est ainsi que nous voyons les éléments fondamentaux d'une politique agricole du Togo en perspective. Certes la question des forces sociopolitiques qui peuvent assurer l'élaboration d'un tel modèle agricole et son exécution reste non résolue. Ceci peut faire l'objet d'une recherche particulière.

Nous pensons qu'une bonne partie des idées avancées dans le sens de la correction de la politique agricole du Togo peut être utilisée pour la précision de la stratégie régionale de l'Afrique pour la réhabilitation et le développement de son agriculture. A notre avis cette stratégie aura un caractère précis et garantira une grande efficacité si elle constitue l'expression des questions telles sur l'élaboration, et l'adoption d'une plateforme d'actions unifiées des pays africains vis-à-vis de leurs partenaires économiques étrangers sur le développement d'une coopération interafricaine dans le domaine de la production agricole, la coordination des prix sur les principales cultures agricoles etc...

La présente recherche permet d'émettre quelques idées par rapport aux orientations futures de la coopération entre le Togo et l'URSS dans le domaine agricole. A notre avis dans les conditions actuelles, la coordination des efforts communs sur l'arène internationale et notamment dans le cadre d'organisation

internationale, dans l'élaboration d'une stratégie internationale d'aide aux paysans africains dont dans la résolution des problèmes liés au développement de leur agriculture peut être l'orientation réelle d'une telle coopération. L'adhésion de l'URSS au FAO serait d'une grande importance surtout lorsqu'on sait qu'elle est l'organisation internationale principale s'occupant du problème agricole des pays sous développés et dont le rôle s'est accru ces derniers temps.

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DES FONDATEURS DU MARXISME LENINISME ,DES DOCUMENTS DU Parti Communiste de l'URSS(PCUS)

1. K. MARX Genèse de la rente agricole capitaliste K Marx et F Engels, Œuvre ,2^{ème} Ed, T. 25, 2^{ème} partie
2. K. MARX Ebauche de réponse à la lettre de V I Zassoulitch K Marx et F Engels, Œuvre ,2^{ème} Ed, T. 19
3. K. MARX Soumission formelle et réelle du travail au capital Les formes transitoires K Marx et F Engels, Œuvre ,2^{ème} Ed, T48
4. K. MARX Manuscrits économiques de 1857à 1859 K Marx et F Engels, Œuvre ,2^{ème} Ed ,T .46 1^{ère} et 2^{ème} parties
5. F ENGELS La question paysanne en France et en Germanie K Marx et F Engels, Œuvre ,2^{ème} Ed, T. 22
6. V.I LENIN La question agraire en Russie à la fin du 19^{ème} siècle Œuvres complètes T. 17
7. V.I LENIN Résultat des discussions sur l'autonomie siècle Œuvres complètes T. 30
8. V.I LENIN. Nouvelle données sur les lois de développement du capitalisme en agriculture. Œuvres complètes T.17
9. V.I LENIN. Au sujet de l'impôt en nature / le sens de la nouvelle politique et ses conditions / œuvres complètes, T. 43.
10. V.I LENIN. Au sujet du soit disant question des marchés œuvres complètes, T. 1.
11. V.I LENIN. Développement du capitalisme en Russie. Œuvres choisies, T. 3
12. V.I LENIN. Discours du 22.05.1917 au 1^{er} congrès des députés paysans au sujet du problème agraire. Œuvre complètes T. 32.
13. document du 27^{ème} congrès du PCUS Editions Politiques Moscou 1986.
14. document de l'Assemblée plénière de Comité centrale du PCUS-PRAVOA DU 17. 03 .1988

.DOCUMENTS NATIONAUX OFFICIELS, DOCUMENTS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET CONFERENCES, GUIDES REFERENCIELLES.

15. AFRICA 1961-1965. Annuaire Moscou, 1967.
16. ONU. Situation économique critique en Afrique. Programme d'action pour le déménagement économique et le développement en Afrique de 1986 à 1990. Rapport du secrétaire général de l'ONU A/42/560-1-10-1987.
17. Z.I TOKARIEVA- la République Togolaise. Annuaire Moscou, 1981.
18. Arrêté N° 20/MER/ les 15.12.1971 portant définitions du rayon d'action d'une coopérative sur l'ensemble du territoire togolais.
19. Arrêté N° 18/MRD/ du 11.11.1975 portant organisation et gestion des coopératives.
20. Bilan du deuxième plan de développement économique et social 1971-1976. Lomé, 1977.
21. CEA. Annuaire statistique pour l'Afrique. Addis Abeba, 1986.
22. Commission permanente de mandats. Procès verbaux. 7-ème session. Paris, 1925.
23. Conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Togo. Lomé, 1985.
24. Constitution de la République togolaise. Lomé, 1983.
25. Décret N71/167 du 3.9.1971 portant application pour la coopération agricole de l'ordonnance n° 13 du 12.4.1967 portant statut de la coopération au Togo.
26. ECA. African Statute Yearbook. Addis Abeba, 1983.
27. ECA. A Comparative Study and Analysis of On-going Food Security Programs in Africa. E/ECA/CM.13/12, 23.3.1987.
28. ECA. Food Strategies in the African Least Developed Countries: an Assessment. E/ECA/LDCs/EXP.5/4, 11.12.1985.
29. ECA. Review of Economic and Social Conditions in African Least Developed Countries. Addis Abeba.
30. ECA. Survey of Economic and Social Conditions in Africa. Addis Abeba.
31. Twenty Five Years of Service to African Development and Integration. Addis Abeba, (S.A.).
32. Economist Intelligence Unit. Country Profile. Togo, Benin. 1988-1989. London, 1988.
33. Ediafric. La documentation africaine. L'agriculture africaine. Paris, (S.A.).
34. Eyadema G. Interview de G. Elydema. – « Europe-outré-mer ». Paris, 1979, n°596.
35. Eyadema G. Notre objectif de parvenir au seul du décollage économique à l'horizon 1985 sera sans nul doute atteint. – « Togo Dialogue ». 1981, n°61.

- 36.** Eyadema G. Les Togolais ont répondu massivement à l'appel de l'autosuffisance alimentaire. « Europe-outr-mer », Paris, 1982, n° 632.
- 37.** FAO. African Agriculture: the Next 25 Years. Atlas. Rome, 1986.
- 38.** FAO. Agroclimatological Data for Africa. Rome, 1984.
- 39.** FAO. Etudes pédologiques Togo. Rapport final, Vol. I. Rome, 1967.
- 40.** Inventaire économique du Togo. (S.L.), 1965.
- 41.** Investment Laws in Africa. N.Y., 1965.
- 42.** Ordonnance N° 12/06/02/74 portant adoption de la réforme agro foncière et ses méthodes d'application. Lomé, 1974.
- 43.** Ordonnance N°13 du 13.4.1967 portant adoption de la coopération au Togo.
- 44.** Organisation internationale du travail. Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte : le cas du Togo. Addis Abeba, 1985.
- 45.** Organization of African Unity. Lagos Plan of Action for the Economic Development of Africa. 1980-2000. Geneva, 1981.
- 46.** OUA. Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique. 1986-1990. (S.L.), 1985.
- 47.** Plan de développement économique et social 1966-1970. Paris, 1965.
- 48.** Plan de développement économique et social 1971-1975. Lomé, (S.A.).
- 49.** Plan de développement économique et social 1976-1980. Lomé, 1976.
- 50.** Plan de développement économique et social 1981-1985. Lomé, 1980.
- 51.** Population active et emploi au Togo. Evolution 1961-1966 Prévision 1966-1971. Lomé, 1966.
- 52.** Programme du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Lomé, 1969.
- 53.** Rencontre Africaines. Dossiers Togo. Paris, 1987.
- 54.** République Française. Evaluation économique de l'activité coton au Togo. Paris, (S.A.).
- 55.** République Française. Ministère des relations extérieures coopération et développement. Evaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Paris, 1984.
- 56.** République Togolaise. Nouvelle stratégie du développement rural. Lomé, 1985.
- 57.** République Togolaise. Programme de développement des productions du café et cacao. SEDES. (S.L.), 1972.
- 58.** République Togolaise. Rapport annuel DGDR. Lomé, 1985.

59. République Togolaise. Rapport annuel ORPV. Région Kara L. Kara, 1985.
60. République Togolaise. Rapport national sur la situation économique. Conseil nation du 6 au 10 novembre 1978. Bureau politique. 1978.
61. République Togolaise. Réforme agro-foncière. Ordonnance N° 12 du 6 février 1974.
62. République Togolaise. Séminaire atelier sur la Nouvelle stratégie du développement rural. Documents. Tove, 1985.
63. République Togolaise. Service des enquêtes et statistiques agricoles. Enquêtes agricoles 1972-1973. Région Centrale. Lomé, 1974.
64. République Togolaise. Les textes d'application de la réforme agro foncière. (S.L.), (S.A.).
65. République Togolaise. Vingt ans d'efforts de planification pour le développement du Togo. Méthodologie. Evolution macroéconomique. Bilan physique, bilan financier. Lomé, 1987.
66. Togo. Données statistiques sur les activités économiques, culturelles et sociales. Paris, 1976.
67. Troisième plan du développement économique et social 1976-1980. Annexes techniques. Secteur emplois. Lomé, 1975.
68. UN. Economic Bulletin for Africa. New York.
69. UN. Progress in Land Reform. Third Report. New York, 1962.
70. UN. The Least Developed Countries. New York, 1985.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

71. Réforme agraire avec un accent sur l'emploi et l'aspect social. GENEVE, BIT, 1964.
72. Reforme agraires dans les pays africains à l'époque contemporaine. Moscou, 1982.
73. Les structures agraires des pays de l'est . genèse, Evolution, réformes sociales. M. 1977.
74. Le problème agraire et la paysannerie en Afrique tropicale M.1964.
75. Y. ALEXANDROV. Surpopulation agricole dans les pays en développement d' « Asie et d'Afrique Aujourd'hui », Moscou 1977, N°4.
76. Y. ALEXANDROV. Révolution verte et la campagne de YAVA d' « Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1977 N°4.
77. Y. ALEXANDROV-Particularités des réformes agricoles dans les pays en développement « Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1980 N° 12.
78. l'Afrique en lutte pour un nouvel ordre économique internationale Moscou, 1985.
79. l'Afrique dans les années 70-80- Démarrage de l'économie nationale et stratégie de développement, Moscou, 1980.

80. La campagne africaine hier et aujourd'hui. Moscou, 1987.
81. G. VACHIROVA. Le capital de l'Europe occidentale dans les pays en développement ; nouvelles formes d'expansion/ sur l'exemple des pays africains-« Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1985, N°4.
82. O. BERNARD. L'Afrique Occidentale et du Nord, Moscou, 1969.
83. EN. VASSILIEVA. Coopératisation de la paysannerie dans les pays africains d'orientation socialiste des aspects politico-juridique. Moscou 1982.
84. G.O VITOUXNINA. Politique agricole en République du Mali (1960-1980). Moscou, 1982.
85. G.O VITOUXNINA. Mali : réformes agricoles -« Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1983, N°8.
86. G.O VITOUXNINA. Problème de formations et d'utilisation des ressources humaines dans les pays en développement « Economie Mondiale et Relation Internationales », 1985, N° 4. P.126-134.
87. NI GAVRILOV. Problèmes de la planification et de développement agricole dans les pays africains, Moscou, 1973.
88. B. GAFOUROV. Le léninisme et les problèmes agricoles de la paysannerie -« Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1975, N°7.
89. l'Etat et les problèmes et l'évolution agricole dans les pays sous développés d'Asie et d'Afrique, Moscou 1980.
90. A.A. GROMYKO. L'Afrique : le progrès, les difficultés, les perspectives. Moscou 1980.
91. L'orient extérieur et l'époque actuelle T. 2, Moscou, 1980.
92. Révolution Verte : Annuaire de résumé, Moscou 1974.
93. Y. M. IVANOV. Le problème agricole et la formation d'une armée de travail rémunéré en Afrique Tropicale. Moscou, 1974.
94. Y. M. KOBICHANOV : les sociétés féodales africaines : reproduction et irrégularité de développement. Afrique. Naissance du retard et voies de développement. Moscou 1974.
95. N.P. KOSMARSKAYA. Une campagne d'Afrique Tropicale : particularités d'évolution des formes traditionnelles de gestion Moscou 1974.
96. E. KRASSAVIN. Le développement juridique public de la République Togolaise. Moscou, 1966.
- 97-« Asie et d'Afrique Aujourd'hui », 1983, N°8. La forme capitaliste orientée de développement social des pays indépendants à la méthodologie de recherche marxiste « classe ouvrière et monde contemporain », Moscou, 1983, N°1.
98. V.V KRILOV. Les ressources humaines et l'emploi en Afrique. « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1979 N°8.

99. P.I. KOOUPRYANOV. L'Agriculture du GHANA de 1960-1965, Moscou, 1972.
100. C.L. MAXIMOV. Des pays les moins développés d'Afrique. Problèmes et perspectives. Moscou, 1984.
101. V.A. MARINOV. La question agraire paysanne à l'époque contemporaine du mouvement d'indépendance dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Moscou, 1965.
102. V. L. MASSLENIKOV. Les réformes agricoles et leurs influences sur la Coopératisation socialiste « sciences Economique Moscou 1985.
103. V. L. MASSLENIKOV. Le rôle du mouvement coopératif dans le développement socialiste des pays africains et asiatiques : Moscou 1978.
104. V. MORDZOV. Les pays d'Afrique Tropicale peuvent-ils se nourrir ? « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1977, N°1.
105. A.V. NIKIFOROV. Le rôle de l'Etat dans la réorganisation de la propriété foncière communautaire (le cas des pays d'Afrique Tropicale). L'Etat et l'Evolution agricole dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Afrique.
106. la communauté en Afrique Tropicale. Problèmes et typologies. Moscou 1978.
107. C. B. OBICHOUK le travail agricole et les types historiques d'intensification agricole dans les pays d'Afrique et d'Asie – « Peuples d'Asie et d'Afrique », 1988, N°3.
108. C. PAPARIN. Paupérisation de la population rurale dans les pays sous développés d'Asie et d'Afrique « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1982, N°7.
109. Le problème alimentaire d'Afrique : les aspects économiques, sociaux et politiques. Moscou, 1977.
110. Les forces productives des pays d'Afrique. L'agriculture. Moscou, 1978.
111. Les pays sous-développés et la « Révolution Verte » Moscou, 1974.
112. Développement de l'entreprenariat national privé dans les pays d'Afrique tropicale. Moscou, 1987.
113. V. G. RASSTIANIKOV. Au sujet des processus de constitutions des classes dans le domaine agricole des pays sous-développés de l'orient. « La classe ouvrière et le monde contemporain. » Moscou, N°3 1986.
114. I. A. SVANIZE. Le développement du capitalisme dans l'agriculture ivoirienne« Asie et Afrique Aujourd'hui », 1979, N°2.
115. I. A. SVANIZE. L'agriculture et le régime agricole de l'Afrique tropicale. Moscou 1977.
116. I. A. SVANIZE. L'agriculture de l'Afrique tropicale. Moscou, 1972.
117. I.V. SLEDZEVSKI. La communauté agricole en Afrique de l'ouest : structure sociale et de gestion.

118. les problèmes contemporains de développement et de répartition des forces productives en Afrique. Moscou 1969.
119. A.A SOROKIN. Le problème agraire au Soudan. Moscou, 1979.
120. P. A. OULIANOVSKI. Essais sur la lutte du mouvement national d'indépendance. Moscou, 1976.
121. C. SOUKANOV. L'aide de l'URSS aux pays sous-développés dans la création d'un potentiel technique et scientifique. « L'économie mondiale et les relations internationales, 1985, N° 12.
122. T. HAN. Le mouvement coopératif dans les pays d'orientation socialiste « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1979 N°7.
123. M. YAKOVLEV. Les Avancées de la réforme agraire « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1975, N°3.
- 124 YACHKIN B. Le régime étatique dans une économie à plusieurs régimes « Asie et Afrique Aujourd'hui », 1979, N°3
125. Adjessi K.O. la jeunesse du RPT face à la révolution verte. – « Togo Dialogue », Lomé, 1981, N°62.
- 126.** L'Afrique Noire de A à Z. Paris, 1975.
- 127.** Agriculture Credit for Development. World Conference on Credit for Farmers in Developing Countries. Rome, 1975.
- 128.** Agricultural Development in Third World. London, 1984.
- 129.** Agricultural Development Strategies in the Developing Countries. Budapest, 1979.
- 130.** Agricultural Development in Africa. Prague, 1980.
- 131.** Ayeva M. R. les habitudes alimentaires au Togo. – « Nation Nouvelles », Yaoundé, 1965, N°5.
- 132.** Bates. Essays on the Political Economy of Rural Africa. Cambridge, 1983.
- 133.** Batch. Le Togo et la crise : contrastes régionaux et dépendance accrue. Revue française d'histoire d'outre-mer. (S.L.), 1976.
- 134.** Belonde G. La question paysanne en Afrique en Afrique Noire. Paris, 1982.
- 135.** Bertrand G. la commercialisation des produits vivriers au Togo. Accra, 1979.
- 136.** Bertrand G.-M. Coopératives et développement rural en Afrique Noire. Etudes comparatives des expériences togolaises et congolaises. Paris, 1986.
- 137.** Bertrand G.-M. Rapport d'évaluation de projet de développement rural financé par le FED dans les régions Centrales et des Plateaux au Togo ; Bruxelles, 1977.
- 138.** Les causes des succès et d'échec des coopératives, de groupements à l'orientation coopérative et de leur union au Togo. (Projet FAO- Togo). Lomé, 1986.

- 139.** Compte ; développement rural et coopération agricole en Afrique Tropicale. Fribourg, 1968.
- 140.** Colker G. Family Property Among the Yoruba. London, 1958.
- 141.** Cornevin R. Histoire du Togo. Paris, 1959.
- 142.** Cornevin R. Le Togo. Nation pilote. Paris, 1963.
- 143.** Le Togo. Que sais-je ? Paris, 1967.
- 144.** Crisis and Recovery in Sub-Saharan Africa. Paris, 1985.
- 145.** Darkoh. Togoland Under the Germans: Thirty Years of Economic development (1884-1914). – “The Nigerian Agricultural Journal”, vol., 10, N°2, 1967.
- 146.** Dermane A. Traore. La réforme agro-foncière ou la charte de notre révolution verte. – « Togo Dialogue », N°19, 1977.
- 147.** Dinham B., Hines C. agribusiness in Africa. London, 1983.
- 148.** Disparités de revenus entre les villes et les campagnes au Togo. PECTA/OIT, 1982.
- 149.** Djiwonou Ayi K. Le Togo. Bilan des 20 ans d’indépendance. –« Togo Dialogue », Lomé, 1980, N°46.
- 150.** Dogo N.K. Les objectifs du 4è plan (1981-1985). –« Afrique Industrie Infrastructure », Paris, 1980, N°216.
- 151.** Données : Résultats de la campagne agricole 1969-1970. Production animale, élevage, pêche. L’économie du Togo. « Bulletin de l’Afrique Noire », Paris, 1971, N° 644.
- 152.** Economic Crisis in Africa. Colorado, 1985.
- 153.** Ediafric. L’Agriculture africaine. Paris, 1982.
- 154.** Eklou P. Paulin Eclou, Ministre togolais de l’économie rurale nous déclare. –« Jeune Afrique », Paris, 1969.
- 155.** Fiawumo Dotsey K. Le bilan de 15 ans de pouvoir. – « Europe-outr-mer, Paris, 1981, N°620/621.
- 156.** Le FMI et les pays du tiers monde. Paris, 1986.
- 157.** Froolich J.C. Le paysan noir et le déficit moderne. –« civilisation », Bruxelles, 1969, vol.19,N°4.
- 158.** Froolich J.C. Pression démographique et techniques agraires. – « Penant », Paris, 1967, N°717.
- 159.** Gentil D. Les mouvements coopératives en Afrique de l’ouest. Intervention de l’Etat ou organisation paysanne. Paris, 1986.

- 160.** Gentil D. Les politiques coopératives en milieu rural africain. Paris, 1984.
- 161.** Giri J. L'Afrique en panne. 25 ans de développement. Paris, 1986.
- 162.** Gnrofoun A. l'agriculture togolaise. – « Afrique agriculture », Paris, 1977, N°25.
- 163.** Haubert M. Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire. Paris, 1985.
- 164.** Katherine C. Vidrovitch. Afrique Noire. Permanences et ruptures. Paris, 1985.
- 165.** Koudjolou Dogo. Togo 2000. Planification togolaise et voie africaine de développement. Lomé, Dakar, Abidjan, 1983.
- 166.** Krylov V. Quelques aspects du développement agraire de l'Afrique. – « Asie et Afrique aujourd'hui », 1981, N°3.
- 167.** Kuevi A.D. Contribution à l'histoire du développement : 9 traditions histoire et organisation de la vie cite chez les Akposso. Lomé, 1970.
- 168.** Kuezan K.S. Importance sociale de l'élevage. – « Togo Dialogue », Lomé, 1979, N° 40.
- 169.** Lasisi R.O. Colonial Agricultural Policy and Peasant Reaction. The Cacao of French Togo. 1932-1945. Berlin, (S.A.)
- 170.** Levis S. Economic of African Agriculture. London, 1982.
- 171.** Livingston I. Agricultural Economics for Tropical Africa. London, 1982.
- 172.** Lowe. R.G. Agricultural Revolution in Africa. Hong-Kong, 1986.
- 173.** Marguerat R. Paysans africains: des africains s'unissent pour améliorer leur village au Togo. Paris, 1984.
- 174.** Le capitalisme perversi ou cent ans de production de l'espace urbain à Lomé (Togo).Cah. Orstom, vol.XXI, N°4, 1985.
- 175.** Marguerat R. Logiques et pratiques des acteurs fonciers à Lomé. Lomé, 1985.
- 176.** Mendi J. e Entretien avec M. Ywassa, ministre togolais de l'économie rurale. –« Afrique Nouvelle », Dakar, 1966, N°973.
- 177.** Mignot A. La Terre et le pouvoir chez le Guin du sud-est du Togo. Paris, 1985.
- 178.** Mouhamamadoul D. Le phénomène de l'exode rural en Afrique. Fort Lamy, 1965.
- 179.** Perisse J. L'alimentation des populations rurales du Togo : Niveau de consommation, besoins nutritionnels, dépenses alimentaires, recommandations pour améliorer l'alimentation. Lomé, Orstom, 1959.
- 180.** Problèmes et politiques de mécanisation agricole. – « Afrique agriculture », 1987, N°143.

- 181.** Population and Food. London, 1986.
- 182.** Ray P.P. Les formes de la décomposition des sociétés précapitalistes au Nord Togo et le mécanisme de migration vers les zones de capitalisme agraire. – « L’agriculture africaine et le capitalisme ». Paris, 1975, N°164.
- 183.** Rimmer D. The Economics of West Africa. London, 1984.
- 184.** Rochtechine G. L’Afrique et le 1er credit capitaliste international. –« L’Asie et l’Afrique aujourd’hui », 1981, N°4.
- 185.** Samir Amin. The Interlinkage Between the Agricultural Revolution and the Industrialization. Alternative Strategics for African Development. Addis Abeba, 1987, ECA/CERAD/87/I.
- 186.** Sarniguet J., Legrand Y. Diagnostique et perspection sur la production animale au Togo. Paris, 1974.
- 187.** Schwrtz A. Lpaysan et la culture de coton au Togo. Orstom, 1985.
- 188.** Sorokin A.A. The Challenge of Africa’s Economic Recovery and the Concept of International Economic Security. – International Conference on “Africa : the Challenge of Economic Recovery and Accelerated Development”. Abuya, Nigeria, 1987, ECA/CERAD/87/67.
- 189.** Taton R. Un Otrès grand succès : l’autosuffisance alimentaire. –« Europe-Outre-mer », Paris, 1982, N°632.
- 190.** Tchaniley Mama. Signification économique et sociale de l’élevage traditionnel des ruminants au Togo. Dakou, 1980.
- 191.** Le Togo au début de siècle. – « Mois en Afrique », Paris, 1984, N°217/218.
- 192.** Togo : dix ans de redressement politique et économique. – « Europe-outr-mer », Paris 1976, N°561.
- 193.** Togo : priorité au développement intégral. – « Europe-outr-mer », Paris, 1979, N°594.
- 194.** Le Togo travaille en silence. – «Marchés tropicaux et méditerranéens », Paris, 1965, N°1045.
- 195.** Togo’s agricultural clubs : youth cooperatives in the bush. – “Kenya weekiy news”, Nakuru, 1966, N°2112.
- 196.** Vain Rouvery. Terre au Nord Togo : Quelques aspects sur les relations Anufo Ngan-Ngan en matière foncière. – « Africains Perspectives », Leiden, 1979, N°I.
- 197.** Yagla W.O. L’édification de la nation togolaise, naissance d’une conscience nationale dans un pays africain. Paris, 1978

REVUES PERIODIQUES

- 204.** Africa Recovery. New York.
- 205.** Afrique agriculture. Paris.
- 206.** Afrique Industrie, Infrastructure. Paris.
- 207.** Bulletin de l'Afrique Noire. Paris.
- 208.** Développement Forum. Paris.
- 209.** Dossier Togo. Lomé.
- 210.** La gazette togolaise. Lomé.
- 211.** Europe-France-outré mer.
- 212.** Journal of African Studies. Los Angeles.
- 213.** Marché tropicaux et méditerranéens. Paris.
- 214.** Moniteur africain du commerce et de l'industrie. Paris.
- 215.** Nouvelle Marche. Lomé.
- 216.** Options méditerranéens. Paris.
- 217.** Togo Dialogue. Lomé.
- 218.** Togo Presse. Lomé.